



Société Anonyme au capital de 200.563,18 €

Siège social : 30, rue de la Victoire 75009 Paris

487 497 414 RCS Paris

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**2014**

**(Article L.222-3 du règlement général de l'AMF)**

## SOMMAIRE

|  | <b>Page</b> |
|--|-------------|
| <b>DECLARATION DES DIRIGEANTS</b>  | <b>4</b>    |
| <b>PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION</b>   | <b>5</b>    |
| ▪ Situation du groupe au cours de l’exercice écoulé  | 5           |
| ▪ Perspectives d’avenir et évolution prévisible du groupe  | 8           |
| ▪ Présentation des comptes consolidés  | 9           |
| ▪ Facteurs de risques  | 15          |
| ▪ Informations sociales, environnementales et sociétales (« Grenelle II »)   | 15          |
| ▪ Présentation des comptes sociaux   | 16          |
| ▪ Informations relatives aux mandataires sociaux   | 19          |
| ▪ Informations portant sur les titres de la société et l’actionariat   | 27          |
| ▪ Filiales et Participations   | 35          |
| ▪ Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce   | 37          |
| ▪ Evénements postérieurs à la clôture  | 38          |
| ▪ Résultats financiers des cinq derniers exercices   | 39          |
| <b>PARTIE 2 – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE</b>  | <b>40</b>   |
| ▪ Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d’administration et sur les procédures de contrôle interne relative à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière                          | 40          |
| ▪ Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l’article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d’administration de Viadeo S.A. au titre de l’exercice clos au 31 décembre 2014 | 69          |

|   | Page      |
|---|-----------|
| <b>PARTIE 3 - RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE</b>  | <b>71</b> |
| ▪ Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales<br>(Annexe à la partie 1 relative au Rapport de gestion du Conseil d'administration) | 71        |
| ▪ Rapport du vérificateur indépendant sur les informations sociales et environnementales  | 93        |
| <br>  |           |
| <b>PARTIE 4 - ETATS FINANCIERS</b>  | <b>97</b> |
| ▪ Comptes consolidés (Etats financiers et annexe)   | 97        |
| ▪ Comptes sociaux (Etats financiers et annexe)  | 171       |
| ▪ Tableau des honoraires des commissaires aux comptes   | 204       |
| ▪ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés   | 206       |
| ▪ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  | 208       |
| ▪ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions<br>et engagements réglementés  | 211       |

## DECLARATION DES DIRIGEANTS

### Personnes responsables du Rapport Financier Annuel

Monsieur Dan SERFATY, cofondateur, président-directeur général de la Société ;  
Monsieur Thierry LUNATI, cofondateur, directeur général délégué.

### ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous attestons que, à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 29 avril 2015

**Jean-Paul Alves**

Directeur administratif et financier

**Dan SERFATY**

Président-directeur général

## PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin que vous soit rendu compte de l'activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour soumettre notamment à votre approbation les comptes consolidés et sociaux dudit exercice.

Les rapports des commissaires aux comptes ainsi que celui de votre Conseil d'administration ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 28 avril 2015, a procédé à l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés du groupe Viadeo ont été établis selon le référentiel IFRS.

Le Président du Conseil d'administration vous rend également compte, dans un rapport joint au présent Rapport (Partie 2), de la composition du Conseil et notamment l'application du principe de représentativité équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société en application de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### 1.1 – Situation du groupe au cours de l'exercice écoulé

#### 1.1.1 – Présentation des activités

Viadeo offre à tous les actifs la possibilité, en s'inscrivant gratuitement sur le site [www.viadeo.com](http://www.viadeo.com), de se créer un profil et de développer leur réseau professionnel. Bien que Viadeo compte des membres dans le monde entier, le groupe concentre ses efforts dans plusieurs zones géographiques clés, comme la France et la Chine dans lesquelles il affiche une position de leader en termes de nombre de membres inscrits. Il a adopté une stratégie différenciée consistant à prendre en compte les particularités locales (stratégie dite « multi-locale »).

La présence sur un réseau social professionnel (RSP) comme Viadeo répond à des besoins multiples :

- gérer sa carrière (promouvoir sa visibilité sur Internet auprès d'autres membres du réseau ou de recruteurs et faciliter la prise de contact dans le cadre d'une candidature ou d'une réponse à une offre d'emploi) ;
- identifier de nouvelles perspectives d'affaires (identifier des sociétés et se renseigner sur leurs décideurs) ;
- entretenir un lien avec ses contacts permettant notamment de suivre leur activité professionnelle et de disposer d'un carnet d'adresses en ligne accessible et à jour.

Le RSP s'appuie notamment sur une notion commune aux réseaux sociaux généralistes : le « graphe social ». Celui-ci permet d'une part, de créer des mises en relation entre les membres et d'autre part, d'utiliser ces mises en relation pour accéder, par le biais de recommandations, à d'autres contacts, démultipliant ainsi les possibilités d'interactions.

Du point de vue des entreprises, s'ils permettent de nombreux usages, leur utilisation principale est aujourd'hui centrée autour des services de recrutement. Viadeo permet en effet aux entreprises clientes d'identifier rapidement les professionnels (en poste ou à la recherche d'un emploi) correspondant à leurs critères de recrutement et/ou de diffuser des offres d'emploi pour les contacter. En outre, les données accessibles sont plus « riches » que les données présentées sur des sites d'offres d'emploi (réseau de contacts, historique détaillé du parcours, compétences, activité sur le réseau...). Les RSP constituent également une vitrine pour ces entreprises, qui peuvent aussi utiliser Viadeo pour communiquer sur leurs produits ou leur société.

Les activités du groupe sont réparties en trois lignes de revenus distinctes :

- les abonnements en ligne des membres ;
- la vente aux entreprises de services de recrutement et de formation ;
- la commercialisation de services de marketing et de publicité.

### 1.1.2 – Evénements marquants de l'exercice

2014 restera une année charnière dans le développement de Viadeo.

- **Introduction en Bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris**

L'opération d'introduction en bourse de la société réalisée en juillet 2014 a permis de renforcer significativement les fonds propres du groupe à hauteur de 32,7 M€. Ce montant se composait d'une augmentation de capital de 22 M€ ainsi que de la conversion d'obligations convertibles pour un montant de 10,7 M€ émises début 2014.

Cette opération a bénéficié de la participation d'actionnaires de référence dont notamment, Bpifrance participations, Idinvest, Ventech, qui ont marqué leur confiance dans le projet de développement de la société à la fois en souscrivant à l'augmentation de capital ainsi qu'en convertissant leurs obligations en actions.

- **Progression du chiffre d'affaires des activités « Corporate »**

Le groupe a indiqué lors de son introduction en bourse sa stratégie de renforcement de ses activités à destination des professionnels, se traduisant par une augmentation du chiffre d'affaires des activités « Corporate » en 2014 de plus de 9% (+1,2 M€). Ces activités regroupent les lignes de revenus suivantes :

- vente aux entreprises de services de recrutement et de formation ;
- commercialisation de services de marketing et de Publicité.

- **Franchissement du seuil des 65 millions de membres dans le monde**

A fin décembre 2014, le groupe Viadeo compte plus de 65 millions de membres dans le monde, dont près de 10 millions en France et plus de 25 millions en Chine.

L'année 2014 a montré une solide croissance de ses inscrits avec entre 400.000 à 600.000 nouveaux membres par mois en moyenne sur la période. Le groupe a ainsi accru sa base de membres de plus de 8,5 Millions de membres en 2014 dont plus d'un million en France et plus de 6,4 millions en Chine.

- **Succès des développements technologiques de la plateforme**

Fort des investissements réalisés en 2012 et 2013 pour renouveler la plateforme technologique, le groupe a lancé de nombreux nouveaux produits sur l'exercice 2014 à destination des membres, des clients des services « Corporate » et pour les applications Mobile.

L'activité Mobile est en fort développement pour les services de recrutement et de formation. En effet, 20 % des utilisateurs mobiles visitent la section « Job & Carrière » avec plus de 520.000 consultations d'offre d'emploi et représentent plus de 25 % des candidatures reçues par les recruteurs Viadeo.

### 1.1.3 – Ressources humaines

L'effectif du groupe s'établit à 299 personnes au 31 décembre 2014 contre 447 à fin 2013.

Suite à l'introduction en bourse et afin de soutenir la croissance de l'activité, les départements RH et finance ont vu leurs effectifs croître.

Les effectifs des fonctions techniques ont en revanche été réduits suite à la fin des développements techniques sur la nouvelle plateforme Viadeo et à la dissolution de la filiale Ssocial B.V. (Pays-Bas).

La fermeture des filiales sénégalaise, espagnole, italienne et mexicaine ainsi que la mise en sommeil de la filiale indienne justifient la suppression de 68 postes en 2013 et 2014 dans les fonctions marketing et commerciales.

## 1.2 - Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

### ▪ **Une dynamique commerciale prometteuse pour 2015 sur les lignes de revenus « Corporate »**

Compte tenu de la progression du carnet de commandes à fin décembre 2014 de plus de 20% sur les services de recrutement et de près de 199% pour les services de marketing et de publicité, le groupe anticipe un chiffre d'affaires soutenu pour 2015 sur ces lignes de revenus.

### ▪ **Une poursuite des développements dans les zones stratégiques du Groupe**

Le groupe a confirmé pour 2015 sa stratégie « multi-locale » en concentrant ses développements sur la France, la Chine, la Russie et les pays de la Communauté des Etats Indépendants (CEI), ainsi qu'en Afrique du nord et de l'ouest (principalement au Maroc, en Tunisie, en Algérie et au Sénégal).

Il a annoncé en fin d'année 2014 qu'il souhaitait poursuivre son développement et conquérir rapidement une base importante de membres pour renforcer sa masse critique et accroître la monétisation de son audience. Cette stratégie pourra passer par des alliances, des ouvertures locales de capital ou toute autre opération permettant le développement de l'activité.

En Russie, suite à la décision de notre partenaire Sanoma de se retirer de la région, une modification de la composition du capital de notre filiale russe Viadeo Independent Media LLC (« VIM LLC ») devrait intervenir au cours du premier semestre 2015. Le groupe, qui entend poursuivre les développements en Russie, a signé en date du 3 avril 2015 un Share Purchase Agreement (SPA) portant sur les 50% de notre filiale Viadeo Independent Media BV (« VIM BV ») précédemment détenus par Independent Media Holding BV, dans l'optique de les céder ensuite à un partenaire Russe afin de conserver un ancrage local jugé indispensable à la réussite des opérations dans cette région. Conformément au SPA, les conditions suspensives ayant été levées, cette opération a été finalisée le 24 avril 2015.

Enfin, en Afrique, la position forte du groupe sur les pays francophones, sera poursuivie avec la possibilité de recourir à des alliances ou opérations de croissance externe permettant de disposer de structures locales pour s'imposer comme un acteur de référence dans chaque pays.

### ▪ **Une campagne de communication massive prévue en 2015**

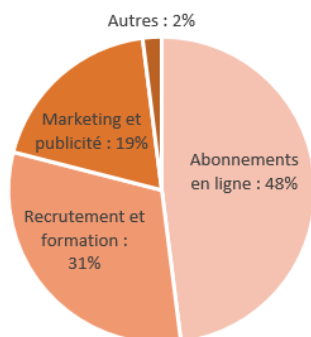
Après les phases d'investissements ayant conduit au renouvellement de la plateforme technologique du groupe et suite au nouveau positionnement défini autour des solutions « Corporate », le groupe a démarré en 2015 une campagne de communication massive en France afin de réaffirmer son leadership et son côté incontournable pour tous les sujets touchant à la carrière. Ciblants tous les actifs, et en format « 360° » (Digital, TV, Presse et Affichage), les actions de communication se réaliseront par campagne tout au long de l'année 2015.



## 1.3 - Présentation des comptes consolidés

### 1.3.1 – Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires consolidés du groupe Viadeo s'établissent à 28,00 M€ en 2014 contre 30,73 M€ sur l'exercice précédent et se décomposent de la façon suivante :



Le chiffre d'affaires réalisé par la plateforme Viadeo (secteur géographique Viadeo) regroupe les revenus générés principalement en France et en Afrique. Ils représentent, sur l'année 2014, 96% du produit des activités ordinaires consolidé du groupe. Le solde étant réalisé via la plateforme Tianji (secteur géographique Chine). A ce stade, le groupe n'a pas engagé d'action de monétisation concernant les membres répartis dans le reste du monde.

Le chiffre d'affaires généré par les activités « Corporate » a progressé de +9,1% sur l'exercice 2014. L'activité relative aux services de recrutement et de formation est en progression de 6,0% sur l'année (8,635 M€ en 2014 contre 8,143 M€ en 2013). Concernant les services de marketing et de publicité, ils progressent quant à eux de plus de 14% sur la période pour s'établir à 5,373 M€ à fin décembre 2014 (contre 4,695 M€ en 2013).

#### Décomposition des produits des activités ordinaires par ligne de revenus

| (K€)                                    | 2014          | 2013          | Variation     |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Services Recrutement/Formation          | 8 635         | 8 142         | + 6,0 %       |
| Services Marketing/Publicité            | 5 373         | 4 695         | + 14,5 %      |
| Abonnements en ligne                    | 13 497        | 15 793        | - 14,5 %      |
| <b>Chiffre d'Affaires</b>               | <b>27 505</b> | <b>28 629</b> | <b>- 3,9%</b> |
| Autres Produits                         | 499           | 2 105         | - 76,3 %      |
| <b>Produit des activités ordinaires</b> | <b>28 004</b> | <b>30 734</b> | <b>- 8,9%</b> |

**Décomposition du chiffre d'affaires par trimestre**

| CA par trimestre (K€) | 2014  | 2013  | Variation |
|-----------------------|-------|-------|-----------|
| T1                    | 6 751 | 7 044 | - 4,2 %   |
| T2                    | 6 793 | 7 323 | -7,2%     |
| T3                    | 6 315 | 6 528 | -3,3%     |
| T4                    | 7 645 | 7 734 | -1,1%     |

**Facturation**

La dynamique commerciale sur les services de recrutement et formation s'est intensifiée en milieu d'année 2014, avec une croissance de la facturation de +5% sur l'année comparativement à l'année 2013 :

| (K€)   | 2014  | 2013  | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| <b>Facturation Services de recrutement et de formation</b> | 9 138 | 8 728 | +5%       |

**Carnet de commandes par activité « Corporate »***Service de recrutement et de formation*

Sur cette ligne de revenus, la progression soutenue du carnet de commandes (+20% sur l'exercice), devrait confirmer dans le futur la dynamique positive enclenchée en cours d'année 2014.

| (K€)   | 31/12/2014 | 31/12/2013 | Variation |
|--|------------|------------|-----------|
| <b>Services de recrutement et de formation</b> | 3 324      | 2 781      | +20%      |

*Service de marketing et de publicité*

| (K€)                                   | 31/12/2014 | 31/12/2013 | Variation |
|--|------------|------------|-----------|
| <b>Services Marketing et Publicité</b> | 1 024      | 343        | +199%     |

**1.3.2 – Excédent brut des opérations (EBO)**

En ligne avec la stratégie annoncée lors de l'introduction en bourse, l'excédent brut des opérations (EBO) du groupe s'est amélioré de +4,5 M€ sur l'exercice 2014, passant de - 7,8 M€ à - 3,2 M€. Cette très forte amélioration est particulièrement marqué sur le secteur géographique Viadeo (France, reste de l'Europe, Etats-Unis et Maroc) pour lequel l'EBO progresse de + 3,7 M€ passant de -1,95 M€ en 2013 à +1,86 M€ en 2014

Sur le segment Tianji (Chine), toujours en phase d'investissement, l'EBO s'établit à - 5,01 M€ à fin décembre 2014 contre -5,9 M€ en 2013.

Cette évolution favorable de l'EBO s'explique en grande partie par la baisse des charges de personnel et des autres charges externes.

Les charges de personnel ont fortement diminué tant dans le secteur Viadeo que celui de Tianji (Chine) passant de 22,9 M€ à fin 2013 à 17,7 M€ au 31 décembre 2014 (cf. §1.1.3).

La diminution des autres charges externes (8,4 M€ à fin 2014 contre 10,9 M€ à fin 2013) s'explique par la diminution des charges de prestations informatiques impactant le compte de résultat de -1,8 M€, la baisse des locations et charges locatives suite à la dissolution de certaines filiales fin 2013 et suite à la renégociation des loyers des locaux occupés par Tianji et APVO (-0,5 M€).

### 1.3.3 – Paiements fondés en actions

La charge IFRS2 s'établit à 1,3 M€ au 31 décembre 2014 en progression de 0,3 M€ par rapport au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique par :

- une hausse de 0,2 M€ relative au plan BCE 3 bis qui a fait l'objet en 2014 d'une prolongation de sa date de caducité au 31/12/2019 ;
- une baisse de 0,1 M€ relative au plan BCE 4 dont l'acquisition des droits s'est finalisée en avril 2014 ;
- une hausse de 0,2 M€ relative au plan BCE 5 attribué en juin 2013. L'avantage comptabilisé en 2013 tenait compte d'un « prorata temporis » contrairement à celui comptabilisé en 2014.

### 1.3.4 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du groupe s'est logiquement amélioré passant de - 14,1 M€ à - 10,1 M€ soit une amélioration de +4 M€.

### 1.3.5 – Résultat financier

Au 31 décembre 2014, le résultat financier s'élève à -2,2 M€ contre -0,2 M€ au titre de l'exercice précédent.

La variation de 2,0 M€ s'explique par le coût de la conversion des emprunts obligataires en juin 2014 (charge non récurrente de 3,1 M€) et par les produits financiers issus des fortes variations de change euro/dollar dans les comptes de sa filiale californienne APVO.

### 1.3.6 – Résultat net

Grâce à l'amélioration du résultat opérationnel (+4,0 M€) et malgré une charge financière non récurrente de -3,1 M€, le résultat des activités poursuivies pour l'exercice du groupe reste stable à -13,5 M€ à fin 2014, contre -13,1 M€ en 2013.

A noter la reprise de provision pour impôt différé pour un montant de 0,8 M€ au 31 décembre 2014, suite au bénéfice dégagé par la filiale américaine APVO sur l'exercice.

### 1.3.7 – Informations sur les données du bilan consolidé

#### ▪ Actifs non courants

Au 31 décembre 2014, les actifs non courants du groupe s'élèvent à 24,9 M€ contre 23,3 M€ au 31 décembre 2013. Ils sont principalement composés :

- des écarts d'acquisition (5,8 M€ au 31 décembre 2014 contre 5,2 M€ au 31 décembre 2013) ;
- des immobilisations incorporelles (10,0 M€ au 31 décembre 2014 contre 7,8 M€ au 31 décembre 2013) ;
- des immobilisations corporelles (0,8 M€ au 31 décembre 2014 contre 1,3 M€ au 31 décembre 2013) ;
- des autres actifs financiers non courants (1,4 M€ au 31 décembre 2014 contre 1,8 M€ au 31 décembre 2013) ;
- des créances d'impôt non courantes (1,6 M€ au 31 décembre 2014, montant stable par rapport 31 décembre 2013) ;
- des actifs d'impôt différés (5,1 M€ au 31 décembre 2014 contre 5,3 M€ au 31 décembre 2013).

La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice se caractérise essentiellement par l'activation des coûts de développement des plateformes de réseaux professionnels à hauteur de 4,9 M€, compensée en grande partie par les dotations aux amortissements de la période pour un montant de 4,3 M€.

Le groupe n'a pas reconnu d'impôts différés actif au titre des résultats générés en France et en Chine. Concernant la filiale APVO (Etats-Unis), le montant de l'impôt différé actif reconnu au 31 décembre 2014 s'élève à 2,6 M€. Cette activation est justifiée par les prévisions de bénéfices taxables des trois prochains exercices.

#### ▪ Actifs courants

Au 31 décembre 2014, les actifs courants du groupe s'élèvent 31,5 M€ contre 11,3 M€ au 31 décembre 2013. Ils sont principalement composés :

- des créances clients (6,3 M€ au 31 décembre 2014 contre 6,2 M€ au 31 décembre 2013) ;

- des autres créances courantes (0,8 M€ au 31 décembre 2014 contre 0,6 M€ au 31 décembre 2013) ;
- de la trésorerie disponible pour 24,4 M€ contre 4,5 M€ au 31 décembre 2013.

La variation de la trésorerie disponible au cours de l'exercice correspond à une augmentation de +19,9 M€.

#### ▪ **Capitaux propres consolidés**

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres consolidés du groupe s'élèvent 32,0 M€ contre 10,5 M€ au 31 décembre 2013. L'évolution des capitaux propres au cours de la période s'explique principalement par :

- la perte consolidée de l'exercice pour un montant de -13,5 M€ ;
- la prise en compte de la variation des écarts de conversion liés aux filiales étrangères pour 1,5 M€ ;
- l'augmentation de capital en numéraire pour un montant de 18,9 M€ ;
- l'augmentation de capital par conversion des Obligations Convertibles pour 13,7 M€ ;
- la contrepartie de la charge liée aux paiements fondés sur les actions à hauteur de 1,3 M€.

#### ▪ **Les passifs non courants**

Au 31 décembre 2014, les passifs non courants s'élèvent à 1,9 M€ contre 2,5 M€ au 31 décembre 2013. Ils sont principalement composés des emprunts (0,9 M€ au 31 décembre 2014 contre 1,1 M€ au 31 décembre 2013), des provisions (0,2 M€ au 31 décembre 2014 contre 0,3 M€ au 31 décembre 2013), et des produits constatés d'avance devant être reconnus en revenu à plus d'un an (0,9 M€ au 31 décembre 2014 contre 0,8 M€ au 31 décembre 2013).

#### ▪ **Les passifs courants**

Ils s'élèvent à 22,5 M€ au 31 décembre 2014, contre 21,6 M€ au 31 décembre 2013.

Ils sont composés :

- des dettes d'exploitation pour un montant de 12,4 M€ au 31 décembre 2014 contre 10,2 M€ ;
- des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an pour 0,8 M€ au 31 décembre 2014 (2,5 M€ au 31 décembre 2013) ;
- des autres provisions courantes pour un montant de 0,9 M€ au 31 décembre 2014 (0,7 M€ au 31 décembre 2013) ;
- des autres passifs courants pour un total de 8,5 M€ au 31 décembre 2014 contre 8,1 M€ au 31 décembre 2013. Il s'agit essentiellement de produits constatés d'avance pour un montant de 8,3 M€ à fin 2014 contre 7,9 M€ fin 2013.

### 1.3.8 – Engagements hors bilan

- Obligation au titre de contrats de location des immeubles

Pour son siège social basé en France, la société a signé un bail commercial. Au 31 décembre 2014, le montant des loyers et des charges futures jusqu'au terme de la prochaine période triennale, s'analyse comme suit :

- à un an au plus : 1,0 M€ ;
- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 1,2 M€.

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 1,0 M€. Le groupe a par ailleurs nanti des valeurs mobilières de placement pour un montant de 0,5 M€ en garantie de la bonne exécution du bail commercial. Les valeurs mobilières de placement concernées sont présentées en actif financier non courant.

Pour son activité en Chine (Tianji), le groupe a signé deux baux immobiliers pour une durée de trois années entières et consécutives. Le montant des loyers de l'exercice s'élève à 0,5 M€ et charges futures à un an au plus s'établissent à 0,4 M€.

Enfin, pour son site aux Etats-Unis, le groupe a signé un bail immobilier dont l'engagement relatif aux charges futures est non significatif.

- Nantissements et autres sûretés réelles

Le groupe Viadeo a nanti son fonds de commerce en garantie du remboursement d'un prêt bancaire qui figure au passif du bilan consolidé pour un montant de 0,2 M€. Au 31 décembre 2014, le groupe Viadeo respecte l'ensemble des covenants bancaires relatifs à cet emprunt.

### 1.3.9 – Activité en matière de recherche et développement

Après une année 2013 consacrée presque exclusivement au développement et à la mise en œuvre de la nouvelle plateforme, l'activité de recherche et de développement s'est concentrée en 2014 sur la mise en ligne de nouveaux produits (« Rencontres nous » et « Face à Face » entre autres). Citons encore la refonte du « Tableau de bord », des « Pages Entreprises » et de l'espace « Emploi » sur les Applications Mobiles.

Chez Tianji, l'activité de R&D a porté essentiellement sur le développement d'une nouvelle application mobile.

## 1.4 – Description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté

Les risques auxquels le groupe est confronté ont été décrits dans le document de base qui date de fin mai 2014. Le type de risque et leur nature n'ont pas évolué à la date de rédaction du présent rapport, à l'exception du risque de liquidité, qui est écarté sur le moyen terme compte tenu des fonds levés par le groupe lors de son introduction sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 2 juillet 2014.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

## 1.5 - Informations sociales, environnementales et sociétales (« Grenelle II »)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » et son décret d'application publié le 24 avril 2012 ont notamment modifié l'article L.225-102-1 du Code de commerce définissant les mentions obligatoires devant figurer dans le rapport annuel de gestion et introduit l'obligation de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales y figurant par un organisme tiers indépendant. Au titre de l'exercice 2014 et en application des décisions du Comité français d'accréditation (COFRAC), visant à interdire l'intervention d'un collège de Commissaires aux comptes pour la conduite de la mission d'organisme tiers indépendant, seul le cabinet Grant Thornton a été mandaté par la société pour procéder à la vérification de ces informations.

Afin d'en faciliter la lecture, les informations sociales, environnementales et sociétales font l'objet d'un rapport dédié (partie 3) annexé au présent rapport de gestion, dont il fait partie intégrante.

## 1.6 - Présentation des comptes sociaux

### 1.6.1 – Compte rendu de l'activité et des événements importants survenus en 2014

Les faits marquants pour la société et le groupe ont été présentés au paragraphe 1.1 ci-dessus.

Les états financiers de la société mère Viadeo S.A. font partie intégrante du présent rapport.  
Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles suivies au cours de l'exercice précédent.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 22.984.631 euros contre 28.310.122 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges externes se sont élevées à 9.292.442 euros contre 11.321.787 euros au titre de l'exercice précédent.

Les traitements et salaires se sont élevés à 11.527.619 euros contre 13.327.917 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges sociales se sont élevées à 5.114.748 euros contre 5.977.665 euros au titre de l'exercice précédent.

Les impôts et taxes assimilées se sont élevés à 601.625 euros contre 727.142 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et provisions se sont élevés à 1.376.744 euros contre 1.647.773 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif en fin d'exercice s'élève à 188 contre 222 salariés au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 27.955.027 euros contre 33.041.448 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -3.619.268 euros contre -3.755.374 euros au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de -2.657.719 euros, il s'établit à -961.548 contre -6.002.611 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort pour l'exercice à -3.073.482 euros contre -208.569 euros au titre de l'exercice précédent.



Après prise en compte d'un crédit d'impôt sur les sociétés d'un montant de 535.527 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2014 se traduit par une perte de 3.484.834 euros contre une perte de 5.424.965 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2014, avec le comparatif à fin 2013 sont reprises dans le tableau suivant :

| <b>Libellés (en milliers d'euros)</b>           | <b>31/12/2014</b> | <b>31/12/2013</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés        | 4 101             | 2 836             |
| Dettes fiscales et sociales                     |                   |                   |
| . Personnel                                     | 1 148             | 1 075             |
| . Organismes sociaux                            | 1 442             | 1 624             |
| . Etat, impôts sur les bénéfices                |                   |                   |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires         | 979               | 709               |
| . Etat, obligations cautionnées                 |                   |                   |
| . Autres impôts, taxes et assimilés             | 316               | 484               |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés |                   |                   |
| Autres dettes                                   | 1 980             | 2 598             |
| Produits constatés d'avance                     | 3 652             | 2 409             |
| <b>Total</b>                                    | <b>13 617</b>     | <b>11 734</b>     |

### Charges non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du code précité.

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des résultats des cinq derniers exercices est joint au paragraphe 1.12 du présent rapport.

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 3.484.834 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « report à nouveau » qui serait ainsi porté à - 3.484.834 euros.

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2014 s'élèvent ainsi à 61.135.545 euros.

### Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons, qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

**Délais de paiement des fournisseurs**

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce introduit par la loi n°2008-776 sur la modernisation de l'économie et de son décret d'application, les sociétés doivent, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009, publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs. Le tableau ci-dessous donne le détail du montant des dettes fournisseurs au 31 décembre 2014 et 2013 par échéance :

| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| <i>En milliers d'euros</i>               |            |            |
| Inférieures ou égales à 30 jours         | 1 514      | 1 036      |
| Comprises entre 30 jours et 60 jours     | 95         | 113        |
| Supérieures à 60 jours (1)               | 266        | 218        |

## 1.7 - Informations relatives aux mandataires sociaux

### 1.7.1 – Composition du Conseil d'administration

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la Société est composé de 8 administrateurs et de 2 censeurs.

Dan Serfaty, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, et Thierry Lunati, Directeur Général Délégué assurent les fonctions de dirigeant mandataires sociaux.

La composition du Conseil est détaillée dans la partie 2 (§2.1 – Gouvernance d'entreprise) de se présent document.

### 1.7.2 – Autres mandats sociaux

Se référer à la partie 2 (§2.1 – Gouvernance d'entreprise) de se présent document.

### 1.7.3 – Rémunération des membres du Conseil d'administration

#### 1.7.3.1 – Montant des jetons de présence

Conformément à la loi, le montant des jetons de présence distribuables annuellement aux administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale mixte du 21 mai 2014 a décidé de fixer à 50.000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2014, ainsi que pour chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée ordinaire des actionnaires. Par décision du Conseil d'Administration en date du 10 février 2015, il a été décidé de ne verser aucun jeton de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### 1.7.3.2 – Montant des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux non dirigeants de Viadeo

Nous vous indiquons qu'aucune rémunération ni avantage de toute nature n'a été versé par la Société et les sociétés du groupe à chacun des mandataires sociaux non dirigeants au cours des exercices 2013 et 2014.

#### 1.7.3.3 – Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

L'information ci-après est établie en se référant au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers (le « Code MiddleNext ») en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise, ce code étant disponible sur le site de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

La rémunération totale versée par Viadeo S.A. et les sociétés qu'elle contrôle, durant l'exercice 2014 à chacun des mandataires sociaux de Viadeo S.A. est présentée dans les tableaux ci-dessous :

| <b>Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social (en milliers d'Euros)</b> |                      |                      |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Noms</b>   | <b>Exercice 2014</b> | <b>Exercice 2013</b> |
| <b>Dan SERFATY - Président-directeur général</b>  |                      |                      |
| Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)  | 503,4                | 551,5                |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice                                       | -                    | -                    |
| Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice   | -                    | -                    |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice   | -                    | -                    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>503,4</b>         | <b>551,5</b>         |
| <b>Thierry LUNATI - Directeur général délégué</b>   |                      |                      |
| Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)  | 397,1                | 285,2                |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice                                       | -                    | -                    |
| Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice   | -                    | -                    |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice   | -                    | -                    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>397,1</b>         | <b>285,2</b>         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>900,5</b>         | <b>836,7</b>         |

Le Conseil d'administration du 25 février 2014 a nommé Monsieur Dan Serfaty en tant que PDG et Monsieur Thierry Lunati en tant que Directeur Général Délégué alors que jusqu'à cette date, Monsieur Lunati était PDG et Monsieur Serfaty était Directeur Général Délégué.

| Tableau 2 - Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social (en milliers d'Euros) |                               |                                  |                               |                                  |
|---|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Noms  | Exercice 2014                 |                                  | Exercice 2013                 |                                  |
|   | Montants dus au titre de 2014 | Montants versés au titre de 2014 | Montants dus au titre de 2013 | Montants versés au titre de 2013 |
| <b>Dan SERFATY - Président-directeur général</b>  |                               |                                  |                               |                                  |
| Rémunération fixe annuelle (1)  | 365,6                         | 365,6                            | 389,0                         | 389,0                            |
| Rémunération variable annuelle  | 37,8                          | 37,8                             | -                             | -                                |
| Rémunération variable pluriannuelle   | -                             | -                                | -                             | -                                |
| Rémunération exceptionnelle (3)<br><small>(Totalement réinvesti en titres Viadeo S.A.)</small>          | 100,0                         | 100,0                            | -                             | -                                |
| Jetons de présence  | -                             | -                                | -                             | -                                |
| Avantages en nature   | -                             | -                                | 162,5                         | 162,5                            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>503,4</b>                  | <b>503,4</b>                     | <b>551,5</b>                  | <b>551,5</b>                     |
| <b>Thierry LUNATI - Directeur général délégué</b>   |                               |                                  |                               |                                  |
| Rémunération fixe annuelle (2)  | 297,1                         | 297,1                            | 285,2                         | 285,2                            |
| Rémunération variable annuelle  | -                             | -                                | -                             | -                                |
| Rémunération variable pluriannuelle   | -                             | -                                | -                             | -                                |
| Rémunération exceptionnelle (3)<br><small>(Totalement réinvesti en titres Viadeo S.A.)</small>          | 100,0                         | 100,0                            | -                             | -                                |
| Jetons de présence  | -                             | -                                | -                             | -                                |
| Avantages en nature   | -                             | -                                | -                             | -                                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>397,1</b>                  | <b>397,1</b>                     | <b>285,2</b>                  | <b>285,2</b>                     |
| <b>TOTAL DIRIGEANTS</b>   | <b>900,5</b>                  | <b>900,5</b>                     | <b>836,7</b>                  | <b>836,7</b>                     |

- (1) Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations du 27 août 2014, a décidé de fixer la part fixe annuelle brute de la rémunération de Monsieur Dan Serfaty à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 96.000 euros au titre de son mandat social de Président Directeur Général de Viadeo S.A. et 250.000 euros au titre de ses fonctions de General Manager de la société Tianji Boren Technology Ltd (Beijing). A chacune de ces rémunérations fixes s'ajoute une part variable d'un montant maximum de 25.000 euros basée sur des objectifs définis par le Comité des rémunérations et des nominations et relatifs à l'activité respective de ses sociétés.
- (2) Concernant Thierry Lunati et sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations en date du 17 septembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de fixer sa rémunération fixe annuelle brute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 à un montant de 96.000 euros au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué de Viadeo S.A. et 250.000 euros au titre de ses fonctions de Director de la société APVO Corp (San Francisco). A ces rémunérations fixes

s'ajoutent une part variable d'un montant maximum de 25.000 euros basée sur des objectifs définis par le Comité des rémunérations et des nominations et relatifs à l'activité respective de ses sociétés.

- (3) Tel qu'annoncé dans le document de base enregistré à l'AMF en mai 2014, le Conseil d'administration du 26 mai 2014 a décidé à l'unanimité d'allouer au Président-directeur général et au Directeur général délégué une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 100.000 euros suite à l'introduction en bourse de la Société.

Le montant versé à chaque mandataire social a été réinvesti en totalité en titres Viadeo au jour de l'introduction en bourse, soit le 4 juillet 2014, à une valeur unitaire de 17,10 euros l'action.

A ces montants de rémunération s'ajoutent des honoraires perçus par les sociétés KDS Associés S.A.R.L. et Kadomi S.A.R.L. dans lesquelles Messieurs Dan Serfaty et Thierry Lunati exercent respectivement des fonctions de co-gérant et gérant.

Au titre de l'exercice 2014, la société KDS Associés S.A.R.L. a perçu des revenus au titre de prestations de services fournies par Monsieur Dan Serfaty et facturées dans le cadre de la convention conclue entre la Société et la société KDS Associés pour des prestations d'assistance technique. La conclusion de ce contrat a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 juin 2007 et est relatée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Les honoraires facturés se sont élevés à 67 K€ au titre de 2013 et à 164,5 K€ au titre de 2014.

Au cours de ce même exercice, la société Kadomi S.A.R.L. a facturé des honoraires au titre de prestations fournies par Monsieur Thierry Lunati et réalisées dans le cadre de la convention d'assistance pour l'évolution technique et fonctionnelle du site web Viadeo.com. La conclusion de ce contrat a également été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 juin 2007 et est par ailleurs relatée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Les honoraires facturés se sont élevés à 322 K€ au titre de 2013 et à 164,5 K€ au titre de 2014.

**Tableau n° 3 - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

Néant

**Tableau n° 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014**

Néant

**Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice**

Néant

**Tableau n° 6 - Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014**

Néant

### Tableau n° 7 - Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014

Néant

### Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Tableau synthétique des Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (BCE) attribuées au cours de la période et des périodes précédentes :

|                               | BCE 01   | BCE 02   | BCE 03   | BCE 04  | BCE 05  |
|-------------------------------|--|--|--|---|---|
| <b>Création</b>               | AGE<br>27/08/2007  | AGE<br>27/08/2007  | AGE<br>06/07/2009  | AGE<br>30/06/2010   | AGE<br>29/06/2012   |
| <b>échéance initiale</b>      | 31/08/2012   | 31/12/2012   | 31/12/2014   | 31/12/2017  | 10/09/2022<br>18/06/2023<br>17/12/2023  |
| <b>échéance modifiée</b>      | prorogation de l'échéance au 31/08/2017 en vertu de la décision de l'AGE du 29/06/2012 | prorogation de l'échéance au 31/12/2017 en vertu de de la décision de l'AGE du 29/06/2012  | -  | -   | -   |
| <b>Quantité attribuée (1)</b> | 28 466   | 7 846  | 8 245  | 9 180   | 15 000  |
| <b>Quantité attribuée (2)</b> | 711 650  | 196 150  | 206 125  | 229 500   | 375 000   |
| <b>Caractéristiques (1)</b>   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 167,35 €                  | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 167,35 €  | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 209,19 €  | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 250,35 €   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 476,66 €   |
| <b>Caractéristiques (2)</b>   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 6,694 €                   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 6,694 €   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 8,368 €   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 10,014 €   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 19,066 €   |
| <b>Conditions d'exercice</b>  | Présence en tant que salarié ou mandataire social                                      | Présence en tant que salarié ou mandataire social  | Présence en tant que salarié ou mandataire social  | Présence en tant que salarié ou mandataire social   | Présence en tant que salarié ou mandataire social   |
| <b>Durée d'acquisition</b>    | Immédiatement exerçable  | Les BCE 02 pourront être exercés par leurs titulaires (i) pour le tiers du nombre souscrit à partir de la date du 3ème anniversaire du contrat de travail du titulaire, pour un second tiers à partir de la date du 4ème anniversaire du contrat de travail du titulaire, pour le dernier tiers à compter de la date du 5ème anniversaire du contrat de travail du titulaire jusqu'au 31 décembre 2017 et (ii) s'ils sont salariés de la société au jour de l'exercice.. | Les BCE 03 pourront être exercés par leurs titulaires (i) pour le tiers du nombre souscrit à partir de la date du 3ème anniversaire du contrat de travail du titulaire, pour un second tiers à partir de la date du 4ème anniversaire du contrat de travail du titulaire, pour le dernier tiers à compter de la date du 5ème anniversaire du contrat de travail du titulaire jusqu'au 31 décembre 2014 et (ii) s'ils sont salariés de la société au jour de l'exercice | Les BCE 04 pourront être exercés par leurs titulaires (i) pour le tiers du nombre souscrit à partir de la date du 1er anniversaire du bulletin de souscription, pour un deuxième tiers à partir de la date du 2ème anniversaire du bulletin de souscription, pour le dernier tiers à compter de la date du 3ème anniversaire du bulletin de souscription jusqu'au 31 décembre 2017 et (ii) s'ils sont salariés de la société ou mandataire social au jour de l'exercice | Les BCE 05 pourront être exercés par le Bénéficiaire :<br>- à hauteur d'un tiers à partir du 1er anniversaire de l'Attribution<br>- à hauteur du second tiers à partir du 2ème anniversaire de l'Attribution,<br>- à hauteur du solde à partir du 3ème anniversaire de l'Attribution et (ii) s'ils sont salariés de la société ou mandataire social au jour de l'exercice |
| <b>Bénéficiaires</b>          | Management   | Management / Salariés  | Management / Salariés  | Management / Salariés   | Management / Salariés   |

(1) Les données chiffrées ne tiennent pas compte de la division de la valeur nominale des actions par 25, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2014.

(2) Les données chiffrées tiennent compte de la division de la valeur nominale des actions par 25, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2014.

| Série d'options | Nombre d'options attribuées (1) | Nombre d'options attribuées (2) | Date d'attribution                     | Date d'échéance | Prix d'exercice (1) | Prix d'exercice (2) | Juste valeur à la date d'attribution (1) | Charge de l'exercice 2012 en K€ | Charge de l'exercice 2013 en K€ | Charge de l'exercice 2014 en K€ |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|--|-----------------|---------------------|---------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| BCE 01 *        | 28 466                          | 711 650                         | 27/08/2007<br>06/12/2007               | 31/08/2017      | 167,35 €            | 6,694 €             | 245,01 €                                 | 482                             | -                               | -                               |
| BCE 02 *        | 7 846                           | 196 150                         | 04/02/2008<br>20/02/2008               | 31/12/2017      | 167,35 €            | 6,694 €             | 273,04 €                                 | 86                              | -                               | -                               |
| BCE 03          | 8 245                           | 206 125                         | 09/09/2009<br>10/03/2010<br>05/07/2011 | 31/12/2014      | 209,19 €            | 8,368 €             | 69,53 €                                  | 45                              | 8                               | 185                             |
| BCE 04          | 9 180                           | 229 500                         | 18/10/2011<br>14/12/2011<br>29/12/2011 | 31/12/2017      | 250,35 €            | 10,014 €            | 95,14 €                                  | 184                             | 71                              | 10                              |
| BCE 05          | 15 000                          | 375 000                         | 10/09/2012                             | 10/09/2022      | 476,66 €            | 19,066 €            | 209,83 €                                 | -                               | 893                             | 1 074                           |
| <b>Total</b>    | <b>68 737</b>                   | <b>1 718 425</b>                | -                                      | -               | -                   | -                   | -  | <b>798</b>                      | <b>972</b>                      | <b>1 270</b>                    |

\* Les dates de caducité des BCE 01 et BCE 02 ont été prorogées par l'AGE du 29/06/2012. La juste valeur des options indiquée dans le tableau ci-dessus, correspond à celle des options prorogées (à la date de modification des plans).

- (1) Les données chiffrées ne tiennent pas compte de la division de la valeur nominale des actions par 25, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2014.
- (2) Les données chiffrées tiennent compte de la division de la valeur nominale des actions par 25, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2014.

Le rallongement de la période d'exercice des plans BCE 01 et BCE 02 augmente leurs justes valeurs évaluées immédiatement avant et après la modification.

Conformément à la norme IFRS 2, le groupe a inclus la juste valeur marginale attribuée dans l'évaluation du montant comptabilisé pour services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués.

La juste valeur marginale attribuée est la différence entre la juste valeur de l'instrument de capitaux propres modifié et celle de l'instrument de capitaux propres original, toutes deux estimées à la date de la modification.

La charge de l'exercice 2012 relative aux BCE 01 et BCE 02 correspond à la juste valeur marginale de ces deux options reconnue en totalité et immédiatement en résultat.

#### ▪ Variation des options au cours de l'exercice 2014

|  | BCE 01         | BCE 02         | BCE 03         | BCE 04         | BCE 05         |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Bons en circulation au 01 janvier 2014</b>  | <b>711 650</b> | <b>102 000</b> | <b>155 625</b> | <b>125 500</b> | <b>375 000</b> |
| Bons attribués au cours de l'exercice          |                |                |                |                |                |
| Bons annulés ou rendus caduques                |                | -1 125         | -27 875        | -33 418        | -42 250        |
| Bons exercés                                   |                | -7 428         | -13 140        | -4 338         |                |
| <b>Bons en circulation au 31 décembre 2014</b> | <b>711 650</b> | <b>93 447</b>  | <b>114 610</b> | <b>87 744</b>  | <b>332 750</b> |



**Tableau n° 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

|  | Prix moyen pondéré | 2014   |
|--|--------------------|--|
| Nombre de droits consentis aux dix salariés du Groupe, non mandataires, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (nombre global) | -                  | Néant  |
| Nombre de droits exercés/acquis/levés par les dix salariés du Groupe, non mandataires, dont le nombre de droits est le plus élevé (nombre global)  | 8,36€              | 6.678 BCE02, 11.515 BCE03 et 1.006 BCE04 donnant droit à la souscription de 19.199 actions |

**Tableau n° 10 - Historique des attributions gratuites d'actions**

Non applicable

**Tableau n° 11 - Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants**

| Dirigeants mandataires sociaux       | Contrat de travail   |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction |     | Indemnité relative à une clause de non concurrence |     |
|--------------------------------------|--|-----|-----------------------------------|-----|--|-----|--|-----|
|                                      | OUI  | NON | OUI                               | NON | OUI  | NON | OUI  | NON |
| <b>Dan Serfaty <sup>(1)</sup></b>    |  |     |                                   |     |  |     |  |     |
| Président-directeur général          | X  |     |                                   | X   |  | X   | X <sup>(2)</sup>                                   |     |
| <i>Date de début de mandat</i>       | Première nomination: 22 juin 2006  |     |                                   |     |  |     |  |     |
| <i>Date de fin de mandat</i>         | Dernier renouvellement : 28 février 2011<br>A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |     |                                   |     |  |     |  |     |
| <b>Thierry Lunati <sup>(1)</sup></b> |  |     |                                   |     |  |     |  |     |
| Directeur général délégué            | X  |     |                                   | X   |  | X   | X <sup>(2)</sup>                                   |     |
| <i>Date de début de mandat</i>       | Première nomination: 22 juin 2006  |     |                                   |     |  |     |  |     |
| <i>Date de fin de mandat</i>         | Dernier renouvellement : 28 février 2011<br>A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |     |                                   |     |  |     |  |     |

Le conseil d'administration a autorisé le cumul de contrats de travail dans les filiales de la Société avec un mandat social dans la Société pour Dan Serfaty, président directeur général, et pour Thierry Lunati, directeur général délégué.

(1) Le conseil d'administration du 25 février 2014 a nommé Monsieur Dan Serfaty en tant que PDG et Monsieur Thierry Lunati en tant que directeur général délégué alors que jusqu'à cette date, Monsieur Lunati était PDG et Monsieur Serfaty directeur général délégué. La date de première nomination mentionnée dans le tableau concerne la date de première nomination à leurs fonctions respectives précédentes, étant précisé que les durées de leurs mandats respectifs en qualité d'administrateur de la Société n'ont pas été modifiées.

(2) Engagement de non-concurrence à la charge de Messieurs Dan Serfaty et Thierry Lunati pendant une période de 12 mois suivant la cessation de leurs fonctions respectives de General Manager de

la société Tianji Boren Technology Ltd (Beijing) et de Director de la société APVO Corporation (San Francisco) rémunéré à hauteur de leur rémunération fixe annuelle.

## 1.8 - Informations portant sur les titres de la société et l'actionariat

Pour plus d'information sur le capital social de la société Viadeo S.A., voir la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 1.8.1 – Répartition du capital social

Le capital social est fixé à la somme de 200 563 €.

Il est divisé en 10 028 159 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,02 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Tableau d'évolution du capital social :

|   | Nombre<br>d'actions | €                 |
|---|---------------------|-------------------|
| <b>Situation au 1er janvier 2013</b>              | <b>314 733</b>      | <b>110 156,55</b> |
| Exercice BSPCE                                    | 215                 | 75,25             |
| Exercice BSA                                      | 405                 | 141,75            |
| <b>Situation au 31 décembre 2013</b>              | <b>315 353</b>      | <b>110 374</b>    |
| Exercice BSPCE                                    | 24 906              | 498               |
| Exercice BSA                                      | 0                   |                   |
| Elévation de la valeur nominale de l'action       |                     | 47 303            |
| Division par 25 de la valeur nominale de l'action | 7 568 472           |                   |
| Conversion des OC                                 | 831 691             | 16 634            |
| Introduction en bourse                            | 1 287 737           | 25 755            |
| <b>Situation au 31 décembre 2014</b>              | <b>10 028 159</b>   | <b>200 563</b>    |

Au 31 décembre 2014 le nombre d'actions Viadeo S.A. auto-détenues s'élève à :

- 25 619 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 107 421 actions détenues suite à la dissolution de la société CBC.

Les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

### 1.8.2 – Principaux actionnaires

Le tableau ci-dessous donne la liste des actionnaires détenant plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société.

| Nom de l'actionnaire | Nombre d'actions détenues | Pourcentage de détention / Droits de vote |
|----------------------|---------------------------|---|
| Idinvest Partners    | 1 372 504                 | 13,7%                                     |
| AV3                  | 1 330 385                 | 13,3%                                     |
| CBC                  | 1 124 825                 | 11,2%                                     |
| Ventech Capital 3    | 1 114 595                 | 11,1%                                     |

Les titres de la société CBC étaient à l'actif de la société Viadeo S.A. en 2013, disponibles à la vente. En 2014, ils ont été annulés par les capitaux propres.

### 1.8.3 – Franchissements de seuils

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2014.

### 1.8.4 – Délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

|  | Durée de validité/<br>Expiration | Plafond  | Modalités de détermination du prix |
|--|----------------------------------|--|------------------------------------|
| Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription*  | 26 mois                          | 140.000 € (1)  | N/A                                |
| Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ainsi qu'avec la faculté d'instituer un droit de priorité   | 26 mois                          | 140.000 € (1)  | Se référer au (2)                  |
| Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs* | 26 mois                          | 140.000 € (1) dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois | Se référer au (3)                  |

|   | Durée de validité/<br>Expiration | Plafond  | Modalités de détermination du prix |
|---|----------------------------------|--|------------------------------------|
| Autorisation au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital et dans les limites prévues par l'assemblée générale*  | 26 mois                          | dans la limite de 10 % du capital social   | Se référer au (4)                  |
| Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations   | 26 mois                          | dans la limite de 15% de l'émission initiale (1) (5)   | Même prix que l'émission initiale  |
| Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société*   | 26 mois                          | 140.000 € (1)  |                                    |
| Délégation de pouvoir consentie au conseil en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange*   | 26 mois                          | 140.000 €, dans la limite de 10% du capital social tel qu'existant à la date de l'opération considérée (1) |                                    |
| Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres, par émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par emploi conjoint de ces deux procédés*   | 26 mois                          | 400.000 €  |                                    |
| Autorisation consentie au conseil en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions  | 38 mois                          | 1.000.000 actions (6)  | Se référer au (7)                  |
| Autorisation consentie au conseil en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre   | 38 mois                          | 1.000.000 actions et dans la limite de 10 % du capital social (6)  |                                    |
| Délégation de compétence à consentir au conseil à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et dirigeants de la Société  | 18 mois                          | 1.000.000 actions (6)  | Se référer au (8)                  |
| Délégation de compétence à consentir au conseil à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil de surveillance | 18 mois                          | 1.000.000 actions (6)  | Se référer au (9)                  |

|   | Durée de validité/<br>Expiration | Plafond   | Modalités de détermination du prix                      |
|---|----------------------------------|---|---|
| viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales  |                                  |   |   |
| Autorisation consentie au conseil en vue de l'achat par la Société de ses propres actions*  | 18 mois                          | 10% du capital social                                   | 10% du capital social                                   |
| Autorisation consentie au conseil en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions* | 18 mois                          | 10% du montant du capital social par période de 24 mois | 10% du montant du capital social par période de 24 mois |

\* Sous la condition suspensive non-rétroactive de la réalisation de l'introduction.

- (1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 140.000 €.
- (2) Le prix d'émission sera déterminé comme suit :
  - au titre de l'augmentation de capital à réaliser à l'occasion de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, le prix de souscription d'une action nouvelle résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordre » ;
  - postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée de la décote autorisée par la législation (soit, actuellement, 5%) et corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus.
- (3) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée de la décote autorisée par la législation (soit, actuellement, 5%) et corrigée en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital

sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus.

- (4) Dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'opération) par période de 12 mois, le Conseil d'administration pourra à dérogation aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital émises, selon les modalités suivantes :
- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 15 %, étant rappelé qu'il ne pourra en tout état de cause être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société à la date d'émission des actions concernées ;
  - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini au paragraphe ci-dessus.
- (5) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par la réglementation en vigueur.
- (6) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital est fixé à 1.000.000 actions.
- (7) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le Conseil d'administration au jour où l'option est consentie selon les modalités suivantes :
- (i) aussi longtemps les actions ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs en Suisse, ou sur le Nasdaq National Market ou le New York Stock Exchange aux Etats-Unis, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce et devra être au moins égal au prix par action retenu lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du Conseil dûment motivée ;
  - (ii) pour le cas où les actions de la Société seraient admises aux négociations sur un marché réglementé de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs en Suisse, ou sur le Nasdaq National Market ou le New York Stock Exchange aux Etats-Unis, le conseil pourra déterminer le prix d'achat ou de souscription par action par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché réglementé le jour précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les Options. Cependant, le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options ;

étant précisé que lorsqu'une option permet à son bénéficiaire d'acheter des actions ayant préalablement été achetées par la Société, son prix d'exercice, sans préjudice des clauses qui précèdent et conformément aux dispositions légales applicables, ne pourra, en outre, pas être

inférieur à 80 % du prix moyen payé par la Société pour l'ensemble des actions qu'elle aura préalablement achetées.

(8) Le prix de souscription d'une action sur exercice d'un BSPCE sera déterminé par le conseil à la date d'attribution des BSPCE ainsi qu'il suit :

(i) aussi longtemps que les actions de la Société ne seront pas admises sur un quelconque marché ou bourse de valeurs, chaque BSPCE permettra la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,02 euro à un prix d'exercice déterminé par le conseil à la date d'attribution des BSPCE ainsi qu'il suit :

- si une augmentation de capital était réalisée, pendant la période de validité de la présente autorisation, par émission d'actions ordinaires, le prix d'exercice sera, pendant une durée de six mois à compter de la date de réalisation de la dite augmentation de capital, au moins égal au prix de souscription d'une action ordinaire de la Société dans le cadre de la dite augmentation de capital ;
- en l'absence d'émission d'actions ordinaires dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE, mais pour le cas où une augmentation de capital serait réalisée moins de six mois avant l'attribution des BSPCE par voie d'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital, le conseil établira et arrêtera le prix d'exercice en tenant compte des droits conférés par les titres de capital ou valeurs mobilières ainsi émis comparés aux droits conférés par les actions ordinaires ;
- en l'absence de toute émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE, le prix d'exercice sera déterminé, mutatis mutandis, conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce en tenant compte du prix par action retenu lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du Conseil dûment motivée ;

étant précisé que, pour déterminer le prix d'exercice, le Conseil ne tiendra pas compte des augmentations de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions ou d'options de souscription d'actions comme de l'attribution d'actions gratuites ;

(ii) dès lors que les actions de la Société seront admises aux négociations sur un marché ou une bourse de valeurs, le prix d'exercice, qui sera déterminé par le Conseil au moment de l'attribution des BSPCE, devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution dudit BSPCE par le Conseil.

(9) Le prix d'exercice de BSA sera déterminé par le Conseil à la date d'attribution des BSA ainsi qu'il suit :

(i) qu'aussi longtemps que les actions de la Société ne seront pas admises sur un quelconque marché ou bourse de valeurs, chaque BSA permettra la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,02 euro à un prix d'exercice déterminé par le Conseil à la date d'attribution des BSA ainsi qu'il suit :



- (a) si une augmentation de capital était réalisée, pendant la période de validité de la présente autorisation, par émission d'actions ordinaires, le Prix d'Exercice sera, pendant une durée de six mois à compter de la date de réalisation de la dite augmentation de capital, au moins égal au prix de souscription d'une action ordinaire de la Société dans le cadre de la dite augmentation de capital ;
- (b) en l'absence d'émission d'actions ordinaires dans les six mois précédant l'attribution des BSA, mais pour le cas où une augmentation de capital serait réalisée moins de six mois avant l'attribution des BSA par voie d'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital, le Conseil établira et arrêtera le prix d'exercice en tenant compte des droits conférés par les titres de capital ou valeurs mobilières ainsi émis comparés aux droits conférés par les actions ordinaires ;
- (c) en l'absence de toute émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital dans les six mois précédant l'attribution des BSA, le prix d'exercice sera déterminé, mutatis mutandis, conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce en tenant compte du prix par action retenu lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du Conseil dûment motivée ;

étant précisé que, pour déterminer le prix d'exercice, le Conseil d'administration ne tiendra pas compte des augmentations de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions ou d'options de souscription d'actions comme de l'attribution d'actions gratuites,

- (ii) qu'aussi longtemps que les actions de la Société seront admises aux négociations sur un marché ou une bourse de valeurs, prix d'exercice, qui sera déterminé par le Conseil au moment de l'attribution des BSA, devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution dudit BSA par le Conseil.

### 1.8.5 - Actionnariat Salarié

Pour les besoins du présent paragraphe, le terme « groupe » s'entend de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2014, le personnel du groupe ne détenait aucune action Viadeo S.A. dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprise visés à l'article L.225-102 du Code de commerce.

### 1.8.6 – Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres Viadeo S.A.

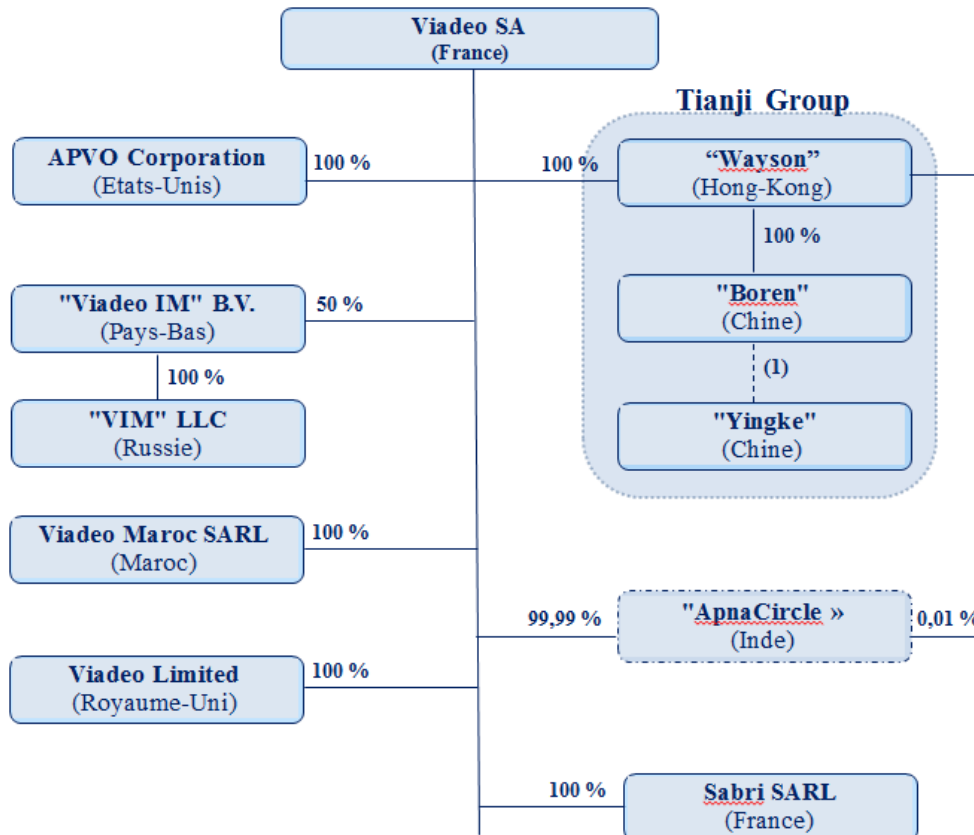
A compter de la date d'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, aucune opération d'achat ou de vente de titres Viadeo S.A. n'a été réalisée par un mandataire social, un dirigeant, un haut responsable ou par une personne à laquelle ils sont étroitement liés.

### **1.8.7 – Éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique (article L.225-100-3 du Code de commerce)**

- 1) - Les informations relatives à la structure et à la répartition du capital, et aux droits de vote sont indiquées ci-dessus au paragraphe 1.8.1 du présent Rapport.
- 2) – Il n’existe pas de restriction statutaire à l’exercice des droits de vote et aux transferts d’actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l’article L.233-11 du Code de commerce qui soient susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique.
- 3) – Les principaux actionnaires identifiés de la Société figurent au paragraphe 1.8.2 du présent Rapport.
- 4) – La société n’a pas connaissance d’accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d’actions et à l’exercice des droits de vote.
- 5) – Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d’administration ainsi qu’à la modification des statuts ne sont pas susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique.

## 1.9 - Filiales et Participations

Le groupe est constitué de la société Viadeo S.A. qui détient les sociétés suivantes :



**Viadeo S.A.** : créée en décembre 2005 sous la dénomination VIADUC, société tête de groupe et siège social du groupe, Viadeo S.A. est le centre décisionnaire et support du groupe. La Société héberge également une partie des équipes de développement de la plateforme Viadeo. Dans ce cadre, elle assure la facturation des revenus issus des solutions recrutement et de formation ainsi que des services de marketing et de publicité pour l'ensemble des filiales de commercialisation du groupe (hors Chine) sur la base d'un droit d'exploitation que lui a consenti sa filiale de droit américain, APVO Corporation.

**APVO Corporation** (« APVO ») : créée en 2010, cette filiale installée à San Francisco abrite l'intégralité des actifs technologiques du groupe concernant la plateforme Viadeo (hors Chine), dont le site Web et la base de membres. A ce titre, cette entité assure la facturation des revenus d'abonnement premium (souscriptions en ligne) et concède à la Société un droit d'exploitation pour les autres activités soit à ce jour, le « Recrutement et la Formation » et le « Marketing et la Publicité ».

**Groupe Tianji** : Le groupe chinois Tianji a été acquis par la Société en février 2008. Ce dernier dispose d'une plateforme dédiée et d'infrastructures propres (développements techniques et produit, marketing, commercial et fonctions supports) et est composé de trois sociétés :

- **Wayson Technology Development Limited ("Wayson")** est une société holding soumise au droit de Hong-Kong, constituée le 10 octobre 2007 et détenue à 100% par la Société.
- Wayson détient elle-même 100% du capital de **Tianji Boren Technology Development (Beijing) Co., Ltd. ("Boren")**, société de droit chinois, constituée le 18 décembre 2007.
- **Beijing Yingke Times Information Technology Co., Ltd. ("Yingke")**, ensemble avec Wayson et Boren, le "**Groupe Tianji**") est une société de droit chinois, constituée le 12 août 2004. Yingke détient le réseau social professionnel chinois Tianji.

**Apna Circle Infotech Private Limited (« ApnaCircle »)** : acquise fin 2009, Apnacircle développe un réseau social professionnel en Inde. Dans le cadre de la réévaluation stratégique des actifs du groupe, le Conseil d'administration de la Société en date du 18 juin 2013 a pris la décision de ne pas poursuivre les activités d'Apnacircle après le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Apna Circle est aujourd'hui en sommeil en vue de sa dissolution. Les membres, intégrés à la plateforme Viadeo sont désormais gérés depuis le siège.

**Viadeo Independent Media B.V. (« Viadeo IM »)** : cette société néerlandaise est une *joint-venture* créée avec le groupe de média russe Sanoma en octobre 2011 (la Société et Sanoma en étant actionnaires à hauteur respectivement de 50%). Viadeo IM a pour objet d'assurer la promotion commerciale de la plateforme Viadeo en Russie et dans les pays de langue russe par le biais de la sous filiale russe **Viadeo Independent Media LLC (« VIM »)**.

**Viadeo Maroc SARL (« Viadeo Maroc »)** : créée en août 2011, cette filiale a pour mission d'assurer le développement commercial de Viadeo sur la zone Afrique subsaharienne et Maghreb.

**Viadeo Limited** : créée en 2007, cette filiale de droit anglais a pour mission d'héberger le support *emerging markets* du groupe.

**Sabri SARL**: cette société abrite une activité de support dans la préparation de réceptions ponctuelles organisées par le groupe.

En outre, le groupe détient une participation non consolidée de 11 % dans la holding **ChinaBizNetwork Corp. (CBC)**, holding regroupant les actionnaires historiques du réseau professionnel chinois Tianji. L'actif de CBC est composé uniquement de titres de participations détenus dans la Société.

Le périmètre de consolidation du groupe est détaillé dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### ▪ Prises de participation et prises de contrôle

Aucune prise de participation ni de contrôle au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce n'a été réalisée au cours de l'année 2014 par la Société.

## 1.10 - Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

### 1.10.1 – Conventions approuvées au cours de l'exercice

- Contrat de garantie

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la société Viadeo S.A., un contrat de garantie a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et signée le même jour entre la société Viadeo S.A., Jefferies International Limited et Société Générale, en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés, Oddo & Cie, en qualité de co-chef de file, et certains actionnaires de la société Viadeo S.A. souhaitant céder des actions de la Société dans le cadre de l'offre.

**Administrateurs concernés :** Monsieur Thierry Lunati, Monsieur Dan Serfaty, la société Idinvest Partners, la société Ventech et la société Bpifrance Participations

### 1.10.2 – Conventions des exercices antérieurs ayant poursuivi leurs effets en 2014

- Convention avec la société Kadomi S.A.R.L.

Aux termes d'un contrat de prestation de services en date du 1er octobre 2006 et de deux avenants respectivement autorisés le 26 mai 2010 et le 26 mai 2014, la société Kadomi S.A.R.L. a facturé à notre société un montant de 164.500 € hors taxe pour ses interventions au titre de l'exercice 2014.

- Convention avec la société KDS S.A.R.L.

Aux termes d'un contrat d'assistance technique signé le 15 décembre 2005 et de deux avenants respectivement autorisés le 26 mai 2010 et le 26 mai 2014, la société KDS S.A.R.L. a facturé à notre société un montant de 164.500 € hors taxe pour ses interventions au titre de l'exercice 2014.

- Loan Agreement avec CBC

La société Viadeo a consenti à la société CBC en date du 27 octobre 2011 un prêt d'un montant de 75.150 USD moyennant un taux d'intérêt de 5% par an. Ce prêt sera à rembourser lors de la liquidation de la société CBC.

## 1.11 - Evénements postérieurs à la clôture

En Russie, suite à la décision de notre partenaire Sanoma de se retirer de la région, une modification de la composition du capital de notre filiale russe Viadeo Independent Media LLC (« VIM LLC ») devrait intervenir au cours du premier semestre 2015. Le groupe, qui entend poursuivre les développements en Russie, a signé en date du 3 avril 2015 un Share Purchase Agreement (SPA) portant sur les 50% de notre filiale Viadeo Independent Media BV (« VIM BV) précédemment détenus par Independent Media Holding BV, dans l'optique de les céder ensuite à un partenaire Russe afin de conserver un ancrage local jugé indispensable à la réussite des opérations dans cette région. Conformément au SPA, les conditions suspensives sont en cours de levée et cette opération sera finalisée courant mai 2015.

Conformément à la demande du Conseil d'administration de la société Viadeo S.A., la Société a mandaté la banque dépositaire BNY Mellon et le cabinet d'avocats Jones Day pour lancer un programme ADR (level 1) aux Etats-Unis. L'agrément de la SEC ayant été obtenu le 27 avril 2015, ledit programme est désormais effectif.

## 1.12 - Résultats financiers des cinq derniers exercices

| Nature des Indications / Périodes                               | 31/12/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2012 | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice   | 12 mois    | 12 mois    | 12 mois    | 12 mois    | 12 mois    |
| <b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>               |            |            |            |            |            |
| a) Capital social   | 200 563    | 110 374    | 110 157    | 91 990     | 88 814     |
| b) Nombre d'actions émises                                      | 10 028 158 | 315 353    | 314 733    | 262 828    | 253 755    |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions                 |            |            |            |            |            |
| <b>II - Résultat global des opérations effectives</b>           |            |            |            |            |            |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes                                | 22 984 631 | 28 310 122 | 23 268 804 | 20 943 430 | 16 424 088 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions            | -5 941 411 | -3 057 925 | -1 576 392 | -592 703   | 6 405 486  |
| c) Impôt sur les bénéfices                                      | -550 197   | -786 215   | -739 355   | -662 975   | -397 709   |
| d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions | -5 391 214 | -2 271 710 | -837 037   | 70 272     | 6 803 195  |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions            | -3 484 834 | -5 424 965 | -3 205 702 | 1 253 485  | 4 354 993  |
| f) Montants des bénéfices distribués                            | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| g) Participation des salariés                                   | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>  |            |            |            |            |            |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements              | n/a        | n/a        | n/a        | 0,27       | 27         |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions              | n/a        | n/a        | n/a        | 5          | 17         |
| c) Dividende versé à chaque action                              | n/a        | n/a        | n/a        | n/a        | n/a        |
| <b>IV - Personnel :</b>   |            |            |            |            |            |
| a) Nombre de salariés   | 188        | 222        | 199        | 184        | 113        |
| b) Montant de la masse salariale                                | 11 527 619 | 13 327 917 | 10 468 645 | 7 860 987  | 5 390 671  |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux    | 5 114 748  | 5 977 665  | 4 769 413  | 3 628 273  | 2 304 083  |

## PARTIE 2 – Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'exercice 2014 (En application de l'article L.225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1er août 2003, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, de la composition du Conseil et notamment l'application du principe de représentativité équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport fait également le point sur la mise en œuvre des recommandations relatives au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites rendu public en décembre 2009, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été (ci-après le « Code Middlenext »).

Le présent rapport, joint au rapport de gestion 2014, est établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce et a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration du 28 avril 2015 et peut être consulté sur le site internet de la Société, conformément aux articles L.225-37 du Code de commerce et 221-3 du Règlement général de l'AMF. Un rapport des commissaires aux comptes présente leurs observations sur les informations contenues dans ce rapport concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre du présent Rapport du Président, sauf mention contraire, le terme « Groupe » s'entend de la Société et de ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce.

### 2.1 - Gouvernance d'entreprise

Dans le cadre du processus d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris en 2014, la Société a entrepris une réflexion sur les modalités de sa gouvernance. Soucieux de se référer aux meilleures pratiques en la matière, le Conseil d'administration de la Société a considéré que le Code Middlenext apparaissait le mieux adapté à la taille et à la structure de la Société.

Le Conseil d'administration du 26 mai 2014 a donc approuvé le choix du Code Middlenext comme code de gouvernance de référence de la société, avec pour ambition, de se conformer progressivement à l'essentiel des dispositions dudit code.

Dans un souci de transparence et d'information du public et dans la perspective, notamment, de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.



Le tableau ci-dessous présente une synthèse des recommandations auxquelles la Société ne se conforme pas totalement ou partiellement, ainsi que les justifications apportées, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce :

| Recommandations du Code Middlednext                                  | Pratiques et justification de la société  |
|--|---|
| Cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social                  | Le Conseil d'administration a autorisé le cumul de contrats de travail dans les filiales de la Société avec un mandat social dans la Société pour Dan Serfaty, Président directeur général, et pour Thierry Lunati, Directeur général délégué.  |
| Présence de membres indépendants au sein du Conseil d'administration | La composition du Conseil d'administration ne respecte pas la recommandation Middlednext en la matière prévoyant la présence d'au moins deux membres indépendants lorsque le conseil est composé de plus de six membres. Compte tenu du nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration de la Société, ces comités devraient compter deux membres indépendants ce qui n'est pas le cas à ce jour. La Société entend faire ses meilleurs efforts afin de se mettre en conformité au cours du prochain exercice. |
| Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil                | Le Conseil d'administration de la Société n'a pas procédé à ce jour à l'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un Conseil du prochain exercice social, afin de positionner le calendrier à mettre en place, dans le cadre de cette évaluation, qui pourrait prendre la forme d'une auto-évaluation.   |

Conformément à l'engagement pris dans le Document de Base enregistré à l'AMF le 27 mai 2014 sous le numéro I 14- 037, la Société a rendu public le règlement intérieur dont son Conseil d'administration s'est doté le 26 mai 2014, en le publiant sur le site internet de la Société ([www.viadeo.com](http://www.viadeo.com)).

## 2.1.1 - Organes d'administration et de direction

### 2.1.1.1 – Direction de la société

- *Composition et fonctionnement*

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée, la Société a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration par l'assemblée Générale du 22 juin 2006.

Le Conseil d'administration réuni pour la première fois le 22 juin 2006 a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et Directeur général et a également nommé un Directeur général délégué.

Par décision, en date du 25 février 2014, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Dan Serfaty en qualité de Président-directeur général et Monsieur Thierry Lunati en qualité de Directeur général délégué de la Société.

Voici un extrait des dispositions statutaires de la Société relatives à la Direction générale de la Société (article 14 des statuts) :

La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur général ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le Directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau Directeur général serait nommé.

Lorsque le Directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées ci-dessus.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le ou les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un Directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si un Directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau Directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

- *Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux*

La Société applique l'ensemble des recommandations du Code Middledenext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et mandataires sociaux non dirigeants.

Les informations détaillées relatives à ces rémunérations et leur présentation figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Conseil d'administration a confirmé lors de sa réunion du 10 février 2015 que les administrateurs ont renoncé à l'attribution de jetons de présence relatifs à l'exercice 2014.

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

### **2.1.1.2 – Conseil d'administration**

#### *a - Composition*

Le Conseil d'administration de la Société est composé de 8 administrateurs et de 2 censeurs.

Des évolutions dans la composition du Conseil sont intervenues au cours de l'exercice 2014 :

- 1<sup>er</sup> juillet 2014 : démission de Monsieur Sébastien BRAULT de son mandat de censeur ;
- 25 juillet 2014 : nomination par l'administrateur A CAPITAL d'un nouveau représentant permanent en la personne d'André LÖSEKRUG ;
- 6 août 2014 : démission de Monsieur Derek LING de son mandat d'administrateur ;
- 27 août 2014 : démission de Monsieur William Henry JOHNSTON de son mandat d'administrateur.

▪ Liste des mandats exercés dans le Groupe

| Nom                                     | Mandat   | Fonctions opérationnelles et autres mandats exercés dans le Groupe     | Date de 1 <sup>er</sup> nomination et de dernier renouvellement   |
|---|--|--|---|
| Dan SERFATY                             | Président du Conseil d'administration et Directeur général | Président APVO<br><br>Administrateur Wayson Technology Development Ltd | 1 <sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur : assemblée générale du 22 juin 2006<br><br>Dernier renouvellement en qualité d'administrateur : assemblée générale du 28 février 2011<br><br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016<br><br>Nommé en qualité de Président directeur général : Conseil d'administration en date du 25 février 2014 pour la durée de son mandat d'administrateur |
| Thierry LUNATI                          | Administrateur et Directeur général délégué                | Directeur Technique  | 1 <sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur : assemblée générale du 22 juin 2006<br><br>Dernier renouvellement en qualité d'administrateur : assemblée générale du 28 février 2011<br><br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016<br>Nommé en qualité de Directeur général délégué : Conseil d'administration en date du 25 février 2014  |
| AV3<br>représentée par<br>Olivier LAZAR | Administrateur   | Néant  | 1 <sup>ère</sup> nomination : assemblée générale du 22 juin 2006<br><br>Dernier renouvellement : assemblée générale du 28 février 2011  |

|  |                |       |   |
|--|----------------|-------|---|
|  |                |       | Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016   |
| <b>Idinvest Partners<br/>(ex AGF Private Equity)</b><br>représentée par<br>Benoist GROSSMANN | Administrateur | Néant | 1ère nomination : assemblée générale du 22 juin 2006<br><br>Dernier renouvellement : assemblée générale du 28 février 2011<br><br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |
| <b>Ventech</b><br>représentée par<br>Alain CAFFI   | Administrateur | Néant | 1ère nomination : assemblée générale du 22 juin 2006<br><br>Dernier renouvellement : assemblée générale du 28 février 2011<br><br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |
| <b>China Biznetwork Corp</b><br>représentée par<br>William MELTON                            | Administrateur | Néant | 1ère nomination : assemblée générale du 2 septembre 2009<br><br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014   |
| <b>Bpifrance Participations<br/>(ex FSI)</b><br>représentée par<br>Jean D'ARTHUYS            | Administrateur | Néant | 1ère nomination : assemblée générale du 25 avril 2012<br><br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017  |
| <b>A CAPITAL Switch SARL</b><br>représentée par André<br>LÖSEKRUG                            | Administrateur | Néant | 1ère nomination : assemblée générale du 21 mai 2014<br><br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019  |

Deux censeurs, tous fondateurs d'entités rachetées par la Société et donc experts dans leur métier, assistent également au Conseil d'administration :

- Yogesh Bansal (co-fondateur d'ApnaCircle) ;
- Sabeer Bhatia (co-fondateur d'ApnaCircle).

Tous ont été nommés par l'assemblée générale du 28 février 2011 pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Président-Directeur général et le Directeur général délégué ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Les adresses professionnelles des autres administrateurs sont les suivantes :

- AV3 est domiciliée 30, rue de la Victoire, 75009 Paris ;
- Idinvest Partners est domiciliée 117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris ;
- Ventech est domiciliée 47, avenue de l'opéra, 75002 Paris ;
- China Biznetwork Corp est domiciliée 2086 Hunters Crest Way 22181 Vienna – va (Etats-Unis) ;
- BPI France est domiciliée 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex ;
- A Capital Switch SARL est domiciliée, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- .

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

▪ **Autres mandats en cours (à l'extérieur du Groupe)**

|   | Autres mandats en cours en dehors du Groupe   |   |
|---|---|---|
|   | Nature du Mandat  | Société   |
| Dan SERFATY   | Co-gérant<br>Administrateur   | KDS ASSOCIES SARL<br>CHINA BIZNETWORK CORP (CBC)  |
| Thierry LUNATI  | Gérant<br>Gérant  | FINANCIERE MARLU SC<br>KADOMI SARL  |
| AV3<br>(Olivier LAZAR)  | Directeur général<br>Gérant<br>Représentant Permanent Angyal au Conseil d'administration<br>Représentant Permanent Angyal au Conseil d'administration<br>Représentant Permanent au Conseil d'administration Amplegest | AMPLEGEST SA<br>SCI OK VEP<br>DIRECTANNONCES SA<br>PROMETIS SA<br>SICAV MARIGNAN  |
| Idinvest Partners<br>(ex AGF Private Equity)<br>(Benoist GROSSMANN) | Administrateur<br>Administrateur<br>Administrateur<br>Directeur Général<br>Administrateur<br>Président<br>Membre du Directoire  | WINAMAX<br>SIGFOX<br>KANTOX<br>Holding Entreprises & Patrimoine II 2010<br>Holding Entreprises & Patrimoine<br>Annapurna Capital<br>IDINVEST PARTNERS |

| Autres mandats en cours en dehors du Groupe              |  |   |
|--|--|---|
|  | Nature du Mandat   | Société   |
| Ventech<br>(Alain CAFFI)                                 | Représentant Permanent Ventech au Conseil d'administration<br>Représentant Permanent Ventech au Conseil de la gérance<br>Représentant Permanent Ventech au Conseil d'administration<br>Représentant Permanent Ventech au Conseil d'administration<br>Représentant Permanent Ventech au Conseil d'administration<br>Représentant Permanent Ventech au Conseil d'administration<br>Représentant Permanent Ventech au Conseil d'administration<br>Représentant Permanent Ventech au Conseil d'administration<br>Président du directoire<br>Censeur<br>Censeur<br>Gérant | AUGURE<br>BELIEVE<br>EYEKA<br>IN COM<br>WEBEDIA<br>CURSE<br>SOJEANS<br>SHOPMIUM<br>VENTECH<br>OKTOGO<br>PIXONIC<br>VENTECH CHINA SARL |
| China Biznetwork Corp<br>(William MELTON)                | Administrateur<br>Administrateur<br>Gérant   | E4E<br>TARANG TECHNOLOGY<br>GLOBAL INTERNET VENTURES LLC  |
| Bpifrance Participations<br>(ex FSI)<br>(Jean D'ARTHUYS) | Représentant Permanent Bpifrance Participations au conseil d'administration<br>Représentant Permanent Bpifrance Participations au conseil d'administration<br>Représentant Permanent Bpifrance Participations au conseil d'administration<br>Représentant Permanent Bpifrance Participations au conseil d'administration   | ST MICROELECTRONICS<br>TALEND<br>EUTELSAT<br>SARENZA  |



## ▪ Biographies des administrateurs et censeurs



Dan Serfaty est le co-fondateur et PDG de Viadeo. Il supervise l'ensemble des activités opérationnelles de Viadeo au niveau mondial. L'idée de Viadeo est née en 2000 lorsque Dan Serfaty s'associe avec deux amis (dont Thierry Lunati, co-fondateur de Viadeo) à Creadev, fonds de la famille Mulliez. Ils lancent un nouveau concept dans le monde du Private Equity : Agregator, première plateforme de mutualisation capitalistique pour entrepreneurs, prenant la forme d'un Club dont l'ensemble des membres sont tous associés capitalistiquement. Dans ce contexte, et fort du réseau relationnel de ses 400 membres, Viadeo voit le jour en 2004. Avant de fonder Viadeo, Dan Serfaty avait débuté son aventure entrepreneuriale en participant à la création et à la reprise de sociétés dans le tourisme ou encore, dans la distribution de produits textiles importés d'Asie. Dan Serfaty est diplômé de HEC.



Thierry Lunati est le co-fondateur de Viadeo avec Dan Serfaty. Il supervise la stratégie technologique de Viadeo. Les premières pierres de ce qui deviendra Viadeo ont été posées en 2000 lorsque Thierry et Dan ont lancé Agregator, première plateforme de mutualisation capitalistique pour entrepreneurs, prenant la forme d'un Club dont l'ensemble des membres sont tous associés capitalistiquement. Cette même année, Thierry a été également le co-fondateur de TBX Trade, une solution novatrice de trading en ligne. Thierry a participé à plusieurs créations d'entreprise, dont Forlog, une société de formation en informatique, et le moteur de recherche Lokace en 1993, une référence dans le secteur, vendu à Infosources moins de deux ans plus tard. En 1996, Thierry a été le co-fondateur du portail et webmail Caramail, racheté en 2000 par Lycos. Thierry Lunati est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et de HEC.



Olivier Lazar (représentant permanent AV3) : depuis juillet 2012, Olivier est directeur général d'Amplégest, société de gestion entrepreneuriale exerçant trois métiers : la gestion privée (conseil patrimonial, gestion sous mandat...) et la gestion d'actifs (gestion actions zone euro, Small et Midcaps et flexible top down), et le Family Office. Avant de rejoindre Amplégest, Olivier Lazar a occupé de 1995 à 2012 le poste de président du directoire d'Olympia Capital Gestion, société de gestion de fonds et de clientèle privée, et auparavant, pendant plus de 8 ans, la fonction de directeur du département Gestion de Fortunes au sein de la banque OBC. Durant sa carrière, Olivier a mené de nombreuses missions au sein des sociétés Banque Louis Dreyfus, World Promotions ou encore, OTTO Lazar SA



Benoist Grossmann a rejoint Idinvest Partners en 2002. Il a été nommé Membre du Directoire en 2003 et intervient principalement dans le secteur de l'internet. Avant d'intégrer Idinvest Partners, Benoist a exercé dans plusieurs fonds de capital-risque pendant plus de 10 ans. Il était auparavant un des partners de Viventures de 1998 à 2002 et investment manager à la Financière de Brienne. Préalablement, il a exercé plus de 10 ans dans l'industrie en tant que spécialiste des systèmes laser au sein d'EDF, de la NASA et de Thomson-CSF Optronique pour lequel il est inventeur de 5 brevets et auteur d'une vingtaine de publications.

Titulaire d'un doctorat de physique (Université de Paris VI) et d'un MBA de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Benoist siège actuellement aux conseils de Viadeo, Sigfox, Withings, Winamax et précédemment il siégeait aux conseils de Criteo, Dailymotion, Meetic.



En 1998, Alain Caffi a créé Ventech, société dédiée aux solutions informatiques pour les entreprises dont il est à présent Associé. Alain a 18 ans d'expérience dans un éventail de fonds d'investissement privés. Son expérience est particulièrement forte dans l'organisation des syndicats, la gouvernance d'entreprise, et la gestion de crise, ainsi que l'organisation des fusions et acquisitions et des introductions en bourse. En 1986, Alain s'est impliqué dans le lancement du fonds d'investissement NATIXIS, devenu un des principaux fonds privés français. Alain est actuellement membre des conseils d'administration de plusieurs entreprises internet, dont Viadeo.



William Melton est le co-fondateur de Global Internet Ventures, un fonds d'investissement spécialisé dans les nouvelles technologies. Entrepreneur reconnu pour l'intégration de la technologie dans le monde financier, il est fondateur de plusieurs entreprises parmi lesquelles Verifone en 1981 et CyberCash en 1994. Il a également fondé la Fondation Melton, une communauté internationale dédiée à intégrer de jeunes talents exceptionnels aux nouvelles technologies. William Melton est un investisseur actif et membre des conseils d'administration de plusieurs jeunes entreprises dans le secteur de l'informatique et des communications.



Jean d'Arthuys est depuis juin 2010 membre du Comité Exécutif du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), maintenant intégré à la BPI, en charge de l'investissement. Il participe pleinement à la mission du FSI, qui répond aux besoins en fonds propres des entreprises françaises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie et au service de l'intérêt collectif. Diplômé d'HEC, il a fait carrière dans le secteur des médias et du numérique, essentiellement au sein du Groupe M6 dont il devient membre du directoire en 1999 après avoir été chargé du développement du Groupe de 1996 à 1999. Il devient ensuite Président-Directeur Général des chaînes de télévision Paris Première et W9, respectivement en 2004 et 2005. Reconnu pour son expérience

des médias et du numérique, il a été administrateur de TPS, Sportfive et Newsweb. Il a également été Président-Directeur Général du club de football des Girondins de Bordeaux. De 2007 à 2010, il a été associé du fonds PAI Partners, en charge des secteurs médias, internet et télécoms.



André Loesekrug-Pietri est fondateur et directeur associé de A CAPITAL, fonds de private equity investissant dans des sociétés européennes pour accélérer leur croissance dans les pays émergents et notamment en Asie. Auparavant, André a cofondé CEL Partners, un fonds de croissance dédié à la Chine, a développé Jaccar Capital Fund (pour le Vietnam et la Chine) et débuté sa carrière chez Aérospatiale-Airbus à Toulouse. Il a la double nationalité française et allemande, est diplômé d'HEC, du programme international MBA de la Michigan Business School et du Global Leadership & Public Policy Program de la Harvard Kennedy School. Il est Conseiller du Commerce Extérieur de la France et a été nommé Young Global Leader par le Forum Economique Mondial (Davos).



Yogesh Bansal est le fondateur d'ApnaCircle, réseau social professionnel indien acquis par le groupe Viadeo et intégré à la plateforme Viadeo. Avant de créer ApnaCircle.com, Yogesh Bansal réalisait des études de marché sur les réseaux sociaux. Auparavant, dans sa carrière, Yogesh Bansal a travaillé au sein de McKesson Inc, une société de services de soins de santé novateurs. En tant que véritable entrepreneur, il est impliqué dans de nombreuses activités communautaires en Inde, et a été publié à plusieurs reprises. Yogesh Bansal est titulaire d'un MBA de l'Université de Caroline du Nord.



Le géant indien de l'internet Sabeer Bhatia est co-fondateur d'Hotmail en 1996 dont il fut le PDG jusqu'à l'acquisition de Hotmail par Microsoft en 1998. Il est devenu membre du Conseil d'Administration d'ApnaCircle en 2007. Suite à l'acquisition d'ApnaCircle par Viadeo en 2009, Sabeer a rejoint le comité de direction de Viadeo. La réussite de Saaber lui a valu de nombreux prix et récompenses, y compris une mention dans la liste de TIME Magazine des personnages à surveiller dans le business international en 2002.

*b - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social.

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation mais, de préférence, au siège social.

Les membres du Conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel cinq (5) jours au moins avant chaque réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil.

En outre, le Conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Une fois par an, le Conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur.

Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

Les membres du Conseil peuvent participer à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'arrêté des comptes annuels de l'exercice, y compris les comptes consolidés, et l'arrêté du rapport de gestion et du rapport de gestion du groupe, le cas échéant.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du Conseil par les moyens de visioconférence ou de télécommunication.

*c - Dispositions statutaires de la Société relatives au Conseil d'administration***▪ Composition du Conseil d'administration**

La société est administrée par un Conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le Conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

- **Réunion du Conseil d'administration**

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le Directeur général, le Directeur général délégué ou deux membres du Conseil d'administration peuvent également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

De plus, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé. Le Président ne peut refuser de déférer à cette demande.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les réunions du Conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du Conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du Conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration prévoit, notamment, que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L.232-1 et L.233-16 du Code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, par lettre, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout moyen de télétransmission, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

- **Pouvoirs du conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le Conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

- **Collège des censeurs**

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, nommer des censeurs. Le Conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de six années, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le Conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

*d - Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2014*

Un règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 mai 2014.

Ce règlement intérieur regroupe, notamment, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil d'administration de la Société. Chaque administrateur s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du Conseil. Il informe le Conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, il rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque administrateur est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Le Conseil d'administration dispose en la Société A CAPITAL Switch SARL, représentée par Monsieur André LÖSEKRUG, d'un administrateur indépendant au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext dans la mesure où la Société A CAPITAL A CAPITAL Switch SARL, représentée par Monsieur André LÖSEKRUG :

- n'est ni salariée ou mandataire social dirigeant de la Société, ni salarié ou mandataire social dirigeant de l'une de ses filiales et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- n'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lesquels la Société ou son groupe représenteraient une part significative de l'activité ;
- n'est pas actionnaire de référence de la Société ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- n'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Le nombre de réunions du Conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le Conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 12 fois et le taux de présence moyen des membres du Conseil s'est élevé à 70,7%.

Le Conseil d'administration comprend également deux censeurs, à savoir Monsieur Yogesh Bansal et Monsieur Sabeer Bhatia. Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration dans les mêmes conditions que les membres du Conseil. Ils bénéficient dans ce cadre d'un droit d'information préalable aux réunions du Conseil dans les mêmes conditions que les membres du Conseil d'administration. Ils assistent aux réunions du Conseil avec voix consultative seulement.

La Société entend faire ses meilleurs efforts pour se conformer dans les meilleurs délais à la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée au sein des conseils d'administration.



## 2.1.2 – Comités spécialisés

### 2.1.2.1 – Comité d'audit

La Société a mis en place, par décision du Conseil d'administration du 26 mai 2014, un comité d'audit pour une durée illimitée. Les membres du Comité d'audit, ont précisé les règles de fonctionnement de leur Comité dans un règlement intérieur approuvé le même jour.

Les principaux termes du règlement intérieur du Comité d'audit sont décrits ci-dessous.

#### ▪ Composition

Le Comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations. Les membres du Comité d'audit sont choisis parmi les membres du Conseil d'administration et, dans la mesure du possible, deux tiers d'entre eux sont des membres indépendants, dont au moins un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

A date, les membres du Comité d'audit sont :

- la société Bpifrance Participations, administrateur, représentée par Monsieur Jean d'Arthuys ;
- la société A Capital Switch SARL, administrateur, représentée par Monsieur André LÖSEKRUG, membre indépendant du Conseil ayant des compétences particulières en matière comptable et financière.

Il est précisé en tant que de besoin que les membres du Comité d'audit sont des membres du Conseil d'administration n'exerçant pas de fonctions de direction

#### ▪ Attributions

Le Comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;

- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ;
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

- **Fonctionnement**

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, avec les commissaires aux comptes si son Président l'estime utile, selon un calendrier fixé par son Président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son Président et adressé aux membres du Comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son Président, de deux de ses membres, ou du Président du Conseil d'administration de la Société.

Le Comité d'audit peut entendre tout membre du Conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le Président du Comité d'audit en informe au préalable le Conseil d'administration. En particulier, le Comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (Directeur administratif et financier et principaux responsables de la Direction financière).

Le Comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

- **Rapports et compte-rendu d'activité de l'exercice écoulé**

Le Président du Comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du Comité au Conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Comité d'audit de la Société s'est réuni 2 fois et le taux de présence moyen des membres du comité d'audit s'est élevé à 75 %.

### 2.1.2.2 - Comité des nominations et des rémunérations

- **Composition**

La Société a mis en place, par décision du Conseil d'administration du 26 mai 2014 un Comité des nominations et des rémunérations. Les membres de ce Comité ont précisé les règles de fonctionnement de leur Comité dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 26 mai 2014. Les principaux termes du règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations sont décrits ci-dessous.

Le Comité des nominations et des rémunérations est, si possible, composé d'au moins deux membres du Conseil d'administration désignés par ce dernier. Les membres indépendants représentent, dans la mesure du possible, la majorité de ses membres.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucun administrateur exerçant des fonctions de Direction au sein de la Société ne peut être membre du Comité des nominations et des rémunérations.

A la date du présent Rapport, les membres du Comité des nominations et des rémunérations sont :

- la société Iinvest Partners, administrateur, représentée par Monsieur Benoist Grossmann ;
- la société Ventech, administrateur, représentée par Monsieur Alain Caffi.

#### ▪ Attributions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé :

- en matière de nominations :
  - de présenter au Conseil d'administration des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
  - de proposer annuellement au Conseil d'administration la liste de ses membres pouvant être qualifiés de « membre indépendant » au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext ;
  - d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et d'assister le Conseil d'administration dans le choix et l'évaluation des dirigeants ;
  - de préparer la liste des personnes dont la désignation comme administrateur peut être recommandée ;
  - de préparer la liste des membres du Conseil d'administration dont la désignation comme membre d'un Comité peut être recommandée.
- en matière de rémunérations :
  - d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
  - d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature.
- de formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
  - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le Comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ;

- les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme.
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du Conseil d'administration,
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le Conseil d'administration en matière de rémunération.

De manière générale, le Comité des nominations et des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

#### ▪ **Modalités de fonctionnement**

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins quatre fois par an, selon un calendrier fixé par son Président, sur un ordre du jour arrêté par son Président et adressé aux membres du Comité des nominations et des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son Président, de deux de ses membres, ou du Conseil d'administration.

Tous les administrateurs non dirigeants qui ne sont pas membres du Comité des nominations et des rémunérations peuvent participer librement à ses réunions.

Le Président du Conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du Comité, peut être invité à participer aux réunions du Comité. Le Comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le Comité des nominations et des rémunérations peut demander au Président du Conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le Président du Comité des nominations et des rémunérations ou le Président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

#### ▪ **Rapports et compte-rendu d'activité de l'exercice écoulé**

Le Président du Comité des nominations et des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du Comité, au Conseil d'administration, permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Comité des nominations et des rémunérations de la Société s'est réuni 2 fois et le taux de présence moyen des membres du Comité des nominations et des rémunérations s'est élevé à 100 %.

### 2.1.3 – Autres éléments de gouvernance

Les dispositions relatives à la participation des actionnaires aux assemblées figurent au Titre IV des statuts disponibles au siège de la Société. Les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont détaillées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Par ailleurs et pour mémoire, lors de l'introduction en bourse de la Société les engagements suivants ont été consentis :

- **Engagement d'abstention**

Dans le cadre du Contrat de Garantie, la Société s'est engagée à ne pas procéder à l'émission, l'offre ou la cession, ni à consentir de promesse de cession, sous une forme directe ou indirecte (notamment sous forme d'opérations sur produits dérivés ayant des actions pour sous-jacents), d'actions ou de valeurs mobilières, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution de titres émis ou à émettre en représentation d'une quotité du capital de la Société, ni à formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe, à compter de la date de signature du Contrat de Garantie et jusqu'à l'expiration d'une période de 180 jours suivant la date du règlement-livraison des actions émises dans le cadre de l'Offre (soit jusqu'au 4 janvier 2015), sauf accord préalable écrit des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés notifié à la Société ; étant précisé que (i) les actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) toute opération effectuée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux règles de marché applicables, (iii) les titres susceptibles d'être émis, offerts ou cédés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans à venir, autorisés à la date des présentes ou qui seront autorisés par l'assemblée générale de la Société, et (iv) les titres de la Société émis dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition des titres ou des actifs d'une autre entité, à la condition que le bénéficiaire de ces titres accepte de reprendre cet engagement pour la durée restant à courir de cet engagement et à la condition que le nombre total de titres de la Société émis dans ce cadre n'excède pas 5 % du capital, sont exclus du champ de cet engagement d'abstention.

- **Engagement de conservation des fondateurs dirigeants**

Les deux fondateurs dirigeants de la Société titulaires d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise se sont engagés envers les Garants à ne pas, sans l'accord préalable des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, transférer, céder ou promettre de céder (i) 100% des actions qu'ils détiennent à la date de règlement-livraison de l'Offre ou qu'ils viendraient à détenir en cas de dissolution ou autre réorganisation de la société AV3, pendant les 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, (ii) 90% des actions qu'ils détiennent à la date de règlement-livraison de l'Offre, pendant les 180 jours calendaires suivant la période de 180 jours calendaires susvisée ; en ce compris, les actions auxquelles donnent le droit de souscrire les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise qu'ils détiennent ; étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) la cession des Actions Cédées, afin de financer le renforcement au capital de la Société des fondateurs dirigeants concernés, (b) toute opération

portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, et (c) toute opération portant sur des actions de la Société acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société.

Cet engagement a été souscrit par Messieurs Dan Serfaty et Thierry Lunati, Mme Karen Serfaty et leurs holdings patrimoniales respectives.

▪ **Engagement de conservation des principaux actionnaires financiers de la Société**

BPI France Participations, les fonds gérés par Idinvest Partners et le fonds géré par Ventech (détenant collectivement plus de 33,04% du capital avant l'opération) se sont chacun engagés envers les Garants à ne pas, sans l'accord préalable des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, transférer, céder ou promettre de céder (i) 100% des actions qu'ils détiennent à la date de règlement-livraison de l'Offre, pendant les 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, (ii) 66% des actions qu'ils détiennent à la date de règlement-livraison de l'Offre, pendant les 90 jours calendaires suivant la période de 180 jours calendaires susvisée, et (iii) 33% des actions qu'ils détiennent à la date de règlement-livraison de l'Offre, pendant les 90 jours calendaires suivant la période de 90 jours calendaires susvisée, ni conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe ; étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) la cession des Actions Cédées, (b) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (c) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société et (d) toute cession par (i) un fonds d'investissement à un autre fonds d'investissement géré par la même société de gestion ou (ii) par une personne morale à toute personne morale qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, contrôle ou est contrôlée par le cédant, ou est contrôlée, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, par une personne qui contrôle le cédant, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités.

▪ **Engagement de conservation des autres principaux actionnaires de la Société**

Les principaux actionnaires de la Société autres que les actionnaires fondateurs dirigeants et financiers mentionnés ci-dessus (détenant collectivement plus de 52,46% du capital avant l'opération) se sont chacun engagés envers les Garants à ne pas, sans l'accord préalable des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, transférer, céder ou promettre de céder 100% des actions qu'ils détiennent à la date de règlement-livraison de l'Offre, pendant les 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, ni conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe ; étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) la cession des Actions Cédées, (b) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (c) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société et (d) toute

cession par (i) un fonds d'investissement à un autre fonds d'investissement géré par la même société de gestion ou (ii) par une personne morale à toute personne morale qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, contrôle ou est contrôlée par le cédant, ou est contrôlée, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, par une personne qui contrôle le cédant, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités.

Le fonds géré par A Capital Management a par ailleurs souscrit un engagement similaire pour une durée de 540 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société.

La date de démarrage de l'ensemble des délais mentionnés au paragraphe 2.1.3 est le 4 juillet 2014, date de règlement-livraison de l'Offre.

## 2.2 – Contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif qui comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe pris dans son ensemble qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le contrôle interne a pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de chaque société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du groupe ;
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.
- 

Il existe toutefois des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place, décrites dans le présent Rapport, se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe Viadeo.

Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du groupe sont définies par la Direction générale.

Celles-ci s'inspirent notamment de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008 telle que modifiée le 22 juillet 2010 (« *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* »).

La Société dispose à ce jour de procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière.

Dans la perspective d'une augmentation soutenue de l'activité en raison de la croissance organique et de la croissance externe, la société va renforcer ses équipes financières et comptables tant en France qu'à l'étranger, dans le but :

- de contrôler la production des états financiers des filiales et du groupe ;
- de renforcer l'application des procédures financières et de contrôle interne au sein du groupe ;
- d'accélérer la production et l'analyse des principaux indicateurs de performances et de pilotage mis en place dans le cadre du reporting mensuel.

Au niveau du siège, les équipes assurent également une assistance et une supervision de la production des états financiers pour chacune des sociétés du groupe et chacune des activités.

Des audits financiers ponctuels de filiales sont réalisés en cours d'année afin également de fiabiliser les prévisions de gestion et la clôture annuelle. Cette fonction d'audit est actuellement assumée par le Directeur administratif et financier du groupe.

De même, la société fait appel à des expertises externes dès lors que certaines problématiques (comptables et fiscales par exemple) justifient une compétence particulière quant au calcul ou au choix d'une méthode la plus appropriée pour présenter l'information financière concernée.

La société produit en interne tous les comptes des sociétés françaises et étrangères. Cependant, les sociétés les plus significatives (France, Chine, Etats-Unis, Russie et Maroc) sont assistées par des experts locaux lorsque cela devient nécessaire.

La consolidation aux normes IFRS est réalisée en interne avec le support d'experts issus de cabinets renommés.

Les principales options de clôture des comptes sociaux (France et étranger) et consolidés sont évoquées et partagées avec les commissaires aux comptes en amont de la clôture annuelle.

### 2.2.1 – Dispositions générales

Le groupe dispose d'un ensemble de mesures destinées à maîtriser et réduire les risques qui pourraient entraver la réalisation des objectifs. Ces mesures prennent notamment la forme de procédures, instructions, moyens de supervision, autorisations, délégations de responsabilités.

Ce dispositif prend racine au sein du groupe et concerne l'ensemble de ses activités et processus. C'est en ce sens que le dispositif de contrôle interne consiste en un cadre intégré dont les principales informations sont reprises dans la base de connaissance « Confluence » utilisée par le groupe. Cette base est alimentée par l'ensemble des services du groupe (finance, ressources humaines, IT, produit et marketing).

Les métiers sont exercés par des équipes de travail proches de leurs clients pour leur apporter dans des



délais rapides des solutions adaptées. Afin de favoriser cette grande réactivité et de permettre à chaque responsable opérationnel de prendre les décisions nécessaires, une organisation décentralisée est en place au sein du groupe.

Le tableau ci-dessous résume les principaux rôles qui sont attendus pour chacune des catégories d'acteurs.

| Acteurs                                      | Rôles attendus en matière de contrôle interne  |
|--|--|
| <b>Direction</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initie et insuffle le dispositif de contrôle interne en communiquant clairement sur ce dernier.</li> <li>- Est responsable de son déploiement au sein du groupe et de son correct fonctionnement.</li> <li>- S'assure de l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec la stratégie du groupe et ses risques.</li> </ul>  |
| <b>Management opérationnel</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Est responsable de son déploiement au sein de son périmètre <i>et de son correct fonctionnement.</i></li> <li>- <i>Veille à l'alignement du dispositif de contrôle interne sur la structure, la stratégie ou la tactique et l'organisation de son périmètre.</i></li> </ul>   |
| <b>Personnel opérationnel et fonctionnel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participe activement à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne.</li> <li>- Réalise les activités et opérations dans le respect du dispositif de contrôle interne défini.</li> <li>- Informe le Management sur les dysfonctionnements et contribue à la recherche de mesures correctrices.</li> </ul>   |
| <b>Comité d'Audit</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne cohérent et compatible avec la stratégie du groupe et ses risques.</li> <li>- Approuve le plan d'audit interne, est informé régulièrement des conclusions d'audit et des recommandations mises en œuvre.</li> <li>- Veille au fonctionnement efficace du processus de gestion des risques relatifs à l'élaboration de l'information financière.</li> </ul> |

Ce dispositif est complété par l'intervention d'acteurs externes dont les commissaires aux comptes. Ces derniers ne sont pas, dans le cadre de leur mission légale, partie prenante des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Ils en prennent connaissance, et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

Ils effectuent chaque année un contrôle du groupe dans le cadre de leur mission légale de certification des comptes consolidés et d'audit des comptes individuels des sociétés du groupe. En effet, conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de Viadeo est effectuée par deux commissaires aux comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et de certaines procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière. Les commissaires aux comptes présentent leurs observations sur le rapport du Président, sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

### 2.2.3 – Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne chez Viadeo est un dispositif qui vise à assurer au sein du groupe de manière raisonnable :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la Direction générale du groupe ;
- la sauvegarde des actifs du groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du groupe ;
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

### 2.2.4 – Composantes du dispositif de contrôle interne

#### 2.2.4.1 – Procédures

##### ▪ Budget et Contrôle de Gestion

Une note de cadrage définissant les objectifs généraux du budget est établie par la Direction du groupe en septembre de chaque année au titre de l'exercice N+1.

Les différentes unités opérationnelles du groupe élaborent et présentent à la Direction leur stratégie ainsi que le budget annuel, sur le dernier trimestre. Le budget est ensuite présenté et approuvé par le Conseil d'administration.

Un budget actualisé est établi dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre de chaque exercice.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, un point de situation est organisé sur les bases précédemment définies.

L'analyse mensuelle des différents éléments clés du reporting permet à la Direction financière du groupe d'analyser les écarts entre la réalisation et les prévisions, de détecter ainsi d'éventuelles erreurs significatives par croisement et analyse de divers indicateurs clés de performance.

##### ▪ Consolidation

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon des normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité de la Direction financière du groupe.

Les points particulièrement significatifs font l'objet de travaux centralisés ; c'est ainsi que le test régulier de la valeur des actifs détenus par la Société, les cessions et les acquisitions sont revus au niveau de la Direction financière du groupe.

- **Comptabilité**

La Direction financière du groupe assure la coordination des travaux de clôture comptable et diffuse lorsque cela est nécessaire des instructions à l'ensemble des filiales. En outre, elle rencontre régulièrement les commissaires aux comptes afin de présenter les opérations particulières et significatives de l'exercice et des options retenues dans le cadre des normes comptables en vigueur.

- **Financements et trésorerie**

Le groupe suit mensuellement la trésorerie avec chaque filiale, en France comme à l'étranger. Ces revues portent également sur les prévisions établies en matière de trésorerie et l'examen des principaux flux y afférents.

- **Investissements**

Une procédure d'autorisation d'investissement est appliquée à l'ensemble des filiales du groupe et porte sur toutes les catégories d'investissements.

- **Assurances**

Le recensement des risques assurables ainsi que la politique de couverture de ces risques sont pilotés par la Direction financière du Groupe.

- **Communication des résultats**

L'élaboration et la validation des communiqués de presse et les présentations aux investisseurs concernant la présentation des résultats du groupe sont régies par une procédure spécifique impliquant la Direction du groupe, la Direction financière, la Direction de la stratégie et les commissaires aux comptes.

#### **2.2.4.2 – Recensement, analyse et gestion des risques**

Le paragraphe 1.4 du rapport de gestion fait référence aux principaux risques auxquels le groupe est exposé.

### 2.2.4.3 – Plan d'action 2015

La Société souhaite poursuivre la mise en place des mesures visant à développer un système d'identification et d'évaluation des risques ainsi que des procédures de contrôle associées.

Dans ce cadre, lors de sa réunion du 27 août 2014, le Comité d'audit a notamment décidé la mise en place d'un plan de reprise sur sinistre qui permettrait de relancer les fonctions support centrales du groupe Viadeo en minimisant l'impact d'un éventuel sinistre sur l'activité du groupe.

Le Comité d'audit a établi que dans le cadre de ce plan, les fonctions support qui devront bénéficier prioritairement d'une restauration incluent les départements finance, ressources humaines ainsi que le backoffice commercial. Dans un second temps, ce plan devra prévoir la restauration des infrastructures IT dédiées aux autres services de la société.

Ce plan s'articulera autour des sujets suivants :

- définition de la stratégie de reprise sur sinistre, des actions prioritaires à mettre en œuvre ;
- le périmètre des ressources critiques au fonctionnement de la société qui doivent être disponibles ou recouvrées en cas de sinistre (moyens de communication, locaux, moyens de paiement) ;
- les personnes strictement nécessaires à la réalisation du plan de reprise sur sinistre ;
- le calendrier de reprise sur sinistre des différents services afin de minimiser l'impact sur l'activité de la société.

Le comité d'audit a souhaité être en mesure de présenter au Conseil d'administration un plan de reprise sur sinistre au cours de l'exercice 2015.

## Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Viadeo S.A. au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Viadeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration , établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris la Défense, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

**KPMG Audit IS**

Vincent Frambourt

Jean-Pierre Valensi

## PARTIE 3 - RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

### Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales (Annexe à la partie 1 relative au Rapport de gestion du Conseil d'administration)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » et son décret d'application publié le 24 avril 2012 ont notamment modifié l'article L.225-102-1 du Code de commerce définissant les mentions obligatoires devant figurer dans le rapport annuel de gestion et introduit l'obligation de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales y figurant par un organisme tiers indépendant.

En application des décisions du Comité français d'accréditation (COFRAC), visant à interdire l'intervention d'un collège de Commissaires aux comptes pour la conduite de la mission d'organisme tiers indépendant, seul le cabinet Grant Thornton a été mandaté par la société pour procéder à la vérification de ces informations.

Compte tenu de la récente introduction de la Société en bourse, l'exercice 2014 est le premier exercice pour lequel le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales est établi.

Le groupe a mobilisé des ressources internes afin de collecter les données permettant de donner une vision aussi complète et cohérente que possible des informations requises et des actions entreprises, compte tenu de sa taille moyenne et de son organisation. Les dispositions de la loi Grenelle II prévoient que, si certaines informations ne peuvent être données ou ne paraissent pas pertinentes, le rapport peut le mentionner en indiquant les préconisations du référentiel retenu et les modalités de consultation.

Le présent rapport a été examiné par le Comité d'audit du 24 avril 2015, préalablement au Conseil d'administration, qui l'a approuvé.

### 3.1 - Note méthodologique RH et Environnement

#### *Outils utilisés / Process de remontée des données*

Les effectifs sont suivis via CEGID Business pour la France et SIRH pour les Etats-Unis.

Les heures de formation et les indicateurs environnementaux sont suivis via des fichiers excel.

#### *Périmètre temporel*

Les informations publiées ci-dessous correspondent à une année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014).

### *Périmètre de publication du Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales (Rapport « RSE »)*

Sauf mention contraire, les informations publiées ci-après correspondent aux entités basées en France, dans le reste de l'Europe, aux Etats-Unis et au Maroc. Les données relatives à Tianji Group (Chine) sont en cours de fiabilisation et n'ont de ce fait pas été intégrés au présent rapport, à l'exception de l'effectif total. La méthodologie appliquée pour la collecte des informations reprise dans ce rapport est précisée ci-dessous.

Les 4 salariés de SABRI S.A.R.L. sont exclus du reporting RH. Le bureau de Lyon, composé de deux salariés, n'est pas pris en compte dans les données environnementales publiées.

### *Définitions des données publiées*

Sauf indication contraire dans le rapport, les éléments du rapport RSE prennent en compte :

- Effectifs : Sont inclus dans le périmètre de la publication les contrats à durée indéterminée (CDI), les contrats à durée déterminée (CDD) ainsi que les contrats en alternance. Les personnes en congés maternité ou en absence longue durée sont également incluses dans les effectifs. En revanche les stagiaires et mandataires sont exclus du reporting.  
Les effectifs et leur ventilation sont présentés au 31 décembre 2014.
- Embauches et sorties : Les données publiées couvrent l'ensemble des entrées et des départs en 2014. Un passage de CDD à CDI n'est pas comptabilisé comme une entrée en CDI, contrairement un passage de contrat professionnel en CDI.
- Le taux d'absentéisme est obtenu en divisant le nombre total d'heures d'absence de la période de référence par le nombre d'heures théoriques de travail. Ce taux ne prend en compte que les absences pour cause de maladie et/ou suite à un accident. Les congés maternité, paternité et parentaux sont exclus du calcul du taux d'absentéisme.
- Accident : uniquement basé sur les trajets domicile-travail. A signaler aucun accident du travail en 2014 ni d'accident lié à des déplacements professionnels.
- Jours d'absence pour cause de maladie ou à la suite d'un accident : ils sont comptabilisés en jours ouvrés.
- Formations : même scope retenu que pour les effectifs. Les formations sont réalisées en mode présentiel, qu'elles soient délivrées en interne ou par des organismes externes. L'ensemble des heures publiées sont imputées au budget de formation.
- Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux déplacements : le périmètre publié correspond à l'ensemble du périmètre de reporting RSE (France, reste de l'Europe, Etats-Unis, Maroc).
- Consommations d'énergie et émissions de GES liées à l'énergie : le périmètre publié correspond aux bâtiments situés en France, aux Etats-Unis, au Maroc, ainsi que les data centers présents aux Etats-Unis. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux du Bilan Carbone de l'Ademe v7.1.



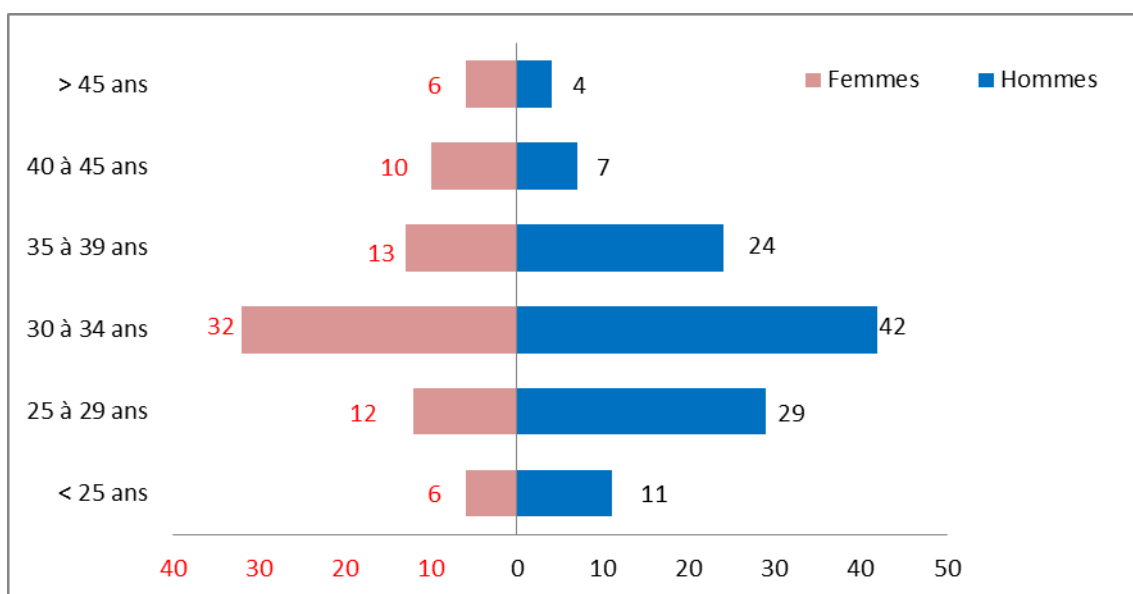
## 3.2 - Information sociale

### A) L'emploi

a- Effectif total par type d'emploi au 31/12/14

| 31 décembre 2014     | France     | Etats-Unis | Chine     | Afrique  | Other Europe |
|----------------------|------------|------------|-----------|----------|--------------|
| CDI                  | 170        | 11         | 89        | 3        | 1            |
| CDD                  | 2          | 0          | 0         | 0        | 0            |
| Nombre d'alternants  | 9          | 0          | 0         | 0        | 0            |
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>181</b> | <b>11</b>  | <b>89</b> | <b>3</b> | <b>1</b>     |

Au 31 décembre 2014, l'âge moyen d'un salarié est de 33 ans. (total du périmètre hors Chine)



b- Effectif total et répartition des salariés par sexe

| 31 décembre 2014     | France     | Etats-Unis | Chine     | Afrique  | Other Europe |
|----------------------|------------|------------|-----------|----------|--------------|
| TOTAL Hommes         | 106        | 9          | ND        | 1        | 1            |
| TOTAL Femmes         | 75         | 2          | ND        | 2        | 0            |
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>181</b> | <b>11</b>  | <b>ND</b> | <b>3</b> | <b>1</b>     |

Depuis plus de deux ans, la représentativité des femmes au sein du groupe Viadeo tend à augmenter. Le Comité de direction compte 3 femmes en 2014.

## c- Embauches et licenciements

| 2014           | France | Etats-Unis | Chine | Afrique | Other Europe |
|----------------|--------|------------|-------|---------|--------------|
| Nombre entrées | 55     | 4          | ND    | 1       | 0            |
| Nombre sorties | 91     | 7          | ND    | 2       | 2            |

Le nombre de licenciements s'établit à 25 au titre de l'exercice 2014 dont 21 en France, 2 aux Etats-Unis et 2 en Europe.

Conformément à son plan de développement, Viadeo a axé l'essentiel de ses recrutements en 2014 sur les départements techniques et commerciaux.

Les mouvements de personnel enregistrés sur cette même période sont la conséquence de la fin de la mutation technologique débutée en 2013 (migration vers une nouvelle plateforme et changements des méthodologies de travail).

## d- Rémunérations et évolution

Un nouveau système de rémunération variable a été mis en place au début de l'année 2014 pour l'ensemble de la population concernée représentant 56% de l'effectif.

L'objectif étant d'harmoniser le système inter et intra services, d'intéresser les collaborateurs aux résultats de l'entreprise ainsi qu'aux objectifs collectifs.

**Modalités de prise en compte des éléments variables de rémunération**

La partie variable de la rémunération est divisée en 3 parties :

- Objectifs corporate ;
- Savoir-être ;
- Objectifs individuels qualitatifs et quantitatifs.

Au cours de l'exercice 2014, une nouvelle structure de rémunération variable a également été déployée pour la population commerciale.

Parallèlement à ce process, le groupe a mis en place des grilles de rémunération selon l'expertise et l'expérience, par direction, afin d'harmoniser la politique de rémunération.

Les augmentations de salaire sont individuelles et mises en œuvre de façon homogène, tant par catégorie (Cadre, ETAM) qu'entre hommes et femmes.

L'objectif du groupe pour 2015 est d'étendre la mise en place des éléments variables de rémunération à l'ensemble des collaborateurs.

Ces évolutions en matière de politique de rémunération tiennent compte des études réalisées par le groupe (benchmark) et s'inscrivent dans une logique de rétentions des talents.

### **Organisation du temps de travail**

En août 2014, Viadeo a signé un nouvel accord sur la durée du temps de travail, conformément aux évolutions de la convention collective.

- ETAM et Cadres non autonomes : semaine de travail de 37 heures plus 10 jours de journées de récupération « RTT » en moyenne ;
- Cadres autonomes : forfait jours de 218 jours travaillés à l'année.

Un accord concernant les astreintes est également en vigueur au sein du groupe depuis juillet 2013. Cet accord détermine les heures et les modalités compensatrices des périodes d'astreinte, pour les populations techniques en France et aux Etats-Unis.

### B) Absentéisme

#### **Absences**

En 2014, le taux d'absence en France s'est élevé à 5,5% en 2014, se décomposant de la façon suivante :

- 2,60% maladie / accident de trajet (taux d'absentéisme) ;
- 2,90% maternité / paternité.

En termes de jours d'absences, cela se traduit par un cumul de 1.907 jours non travaillés, tout motif confondu.

Aux Etats-Unis, la notion d'arrêt maladie est différente, chaque collaborateur acquiert des jours nommé « Sick Days » à hauteur de 9 jours par an. Les collaborateurs peuvent utiliser ces jours en cas de maladie les concernant ou concernant leurs enfants. Aucun justificatif n'est alors à présenter.

Durant l'année 2014, 44 jours de « Sick Days » ont été posés, soit en moyenne 4 jours par collaborateur.

Concernant le Maroc et le reste de l'Europe aucune maladie n'a été enregistrée en 2014.

### C) Dialogue social soutenu et accords d'entreprise

Viadeo veille à entretenir un dialogue proactif et constructif notamment envers ses collaborateurs.

Conformément à la législation, des élections professionnelles ont lieu en France tous les 4 ans. Les dernières élections ont eu lieu le 7 janvier 2014 et ont conduit à la mise en place d'un comité d'entreprise constitué de 8 salariés cadres et de 2 salariés non cadres.

Réuni ordinairement une fois par mois, le comité d'entreprise est informé et consulté sur les questions stratégiques et organisationnelles ayant un impact sur les salariés du groupe. Ainsi en 2014, grâce à un dialogue social de qualité, l'accord collectif sur la durée et l'aménagement du temps de travail a été signé. Il est prévu de signer un accord sur le télétravail en 2015, ainsi que de prolonger le plan égalité Homme/Femme.

Les élections du 7 janvier 2014 ont aussi permis la mise en place d'une délégation du personnel composé de 2 cadres. Une réunion mensuelle a lieu afin d'aborder les cas individuels.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (« CHSCT »), composé d'un membre, se réunit chaque trimestre. Il est partie prenante à la construction et à l'animation de la politique du groupe en matière de sécurité au travail.

Afin d'évaluer les performances et de fixer les objectifs de chacun des collaborateurs, en conformité avec la stratégie d'entreprise, des entretiens individuels semestriels sont mis en place au sein du groupe.

Enfin, des évènements réguliers et /ou informels sont régulièrement organisés pour la cohésion et le bien-être des équipes, notamment au cours de :

- All Hands : réunion rassemblant l'ensemble des collaborateurs disponibles une fois tous les 15 jours. Ces réunions traitent de l'actualité opérationnelle du groupe Viadeo aussi bien en termes de produit, de marketing que d'évolution technologique.
- Quarterly Meetings : les Quarterly Meetings sont des réunions trimestrielles au cours desquelles la Direction de Viadeo s'adresse à tous ses salariés afin de communiquer sur les résultats et la stratégie du groupe. Ces réunions sont souvent accompagnées d'une soirée à thème ou d'une journée de team building afin de favoriser la cohésion entre les équipes et de célébrer les succès.
- Journée d'Intégration : les journées d'intégration sont organisées une fois par mois. Elles réunissent en moyenne une quinzaine de nouveaux salariés issus de tous les départements de Viadeo autour d'un atelier culinaire puis d'une série de présentations faites par les membres du Comité exécutif de Viadeo. Elles ont pour objectif d'améliorer la compréhension de la stratégie du groupe, de ses métiers et du rôle de chaque département dans la structure.

A ce jour, les accords en vigueur au sein de Viadeo sont :

- accord collectif sur la durée et l'aménagement du temps de travail ;
- accord relatif aux astreintes ;
- plan d'action sur l'égalité professionnelle Hommes/Femmes.

Viadeo négocie actuellement un accord concernant le contrat de génération, et devrait signer un accord sur le télétravail en 2015.

#### D) La sécurité au travail, une priorité

En collaboration avec l'inspection du travail, la médecine du travail et le CHSCT, le groupe Viadeo a mis en place un plan d'action destiné à sensibiliser les collaborateurs autour du sujet essentiel de la sécurité.

Pour ce faire, une évaluation personnalisée des risques propres à Viadeo a été réalisée, ces risques sont répertoriés dans le « DUERP » (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Ce document donne lieu à un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en collaboration avec le CHSCT.

Viadeo s'assure que les locaux sont aménagés afin de garantir la sécurité et l'hygiène indispensables à tout salarié notamment en termes de :

- Nettoyage des locaux / sanitaires ;
- Désencombrement des parties communes, portes et escaliers de secours... ;
- Vérification et entretien régulier des installations techniques et électriques ;
- Aération / assainissement des locaux ;
- Eclairage ;
- Chauffage / climatisation ;
- Aménagement des postes de travail (ordinateurs, bureaux, chaises, casques ...) ;
- Signalisation (plan du bâtiment, sortie de secours, escaliers de secours...) ;
- Matériels de secours (boite à pharmacie...) ;
- Secouristes (formation, nombre suffisant par étage).

Conformément aux obligations en matière de sécurité en France, la société a effectué deux exercices incendie au cours de la période.

#### **Accident du travail**

Aucun accident du travail, ni maladies professionnelles n'ont ainsi été enregistrés au cours de l'année 2014 au sein du groupe.

#### E) Une politique de formation engagée pour renforcer la motivation et les compétences des collaborateurs

La formation est un enjeu majeur pour Viadeo. Evoluant dans un secteur particulièrement innovant, le groupe souhaite donner à chacun de ses collaborateurs les moyens nécessaires pour qu'ils puissent progresser au sein du groupe, accroître leurs compétences et leurs savoir-faire.

En 2014, les coûts pédagogiques représentent 115.295 euros des dépenses de formation, soit 1,05% de la masse salariale brute.

Les efforts de formation ont été répartis de la façon suivante :

- Développement personnel : 5% ;
- Langue : 6% ;
- Management : 34% ;
- Métier : 51% ;
- Sécurité : 4%.

L'ensemble des catégories socio-professionnelles du groupe a eu accès à la formation en 2014 :

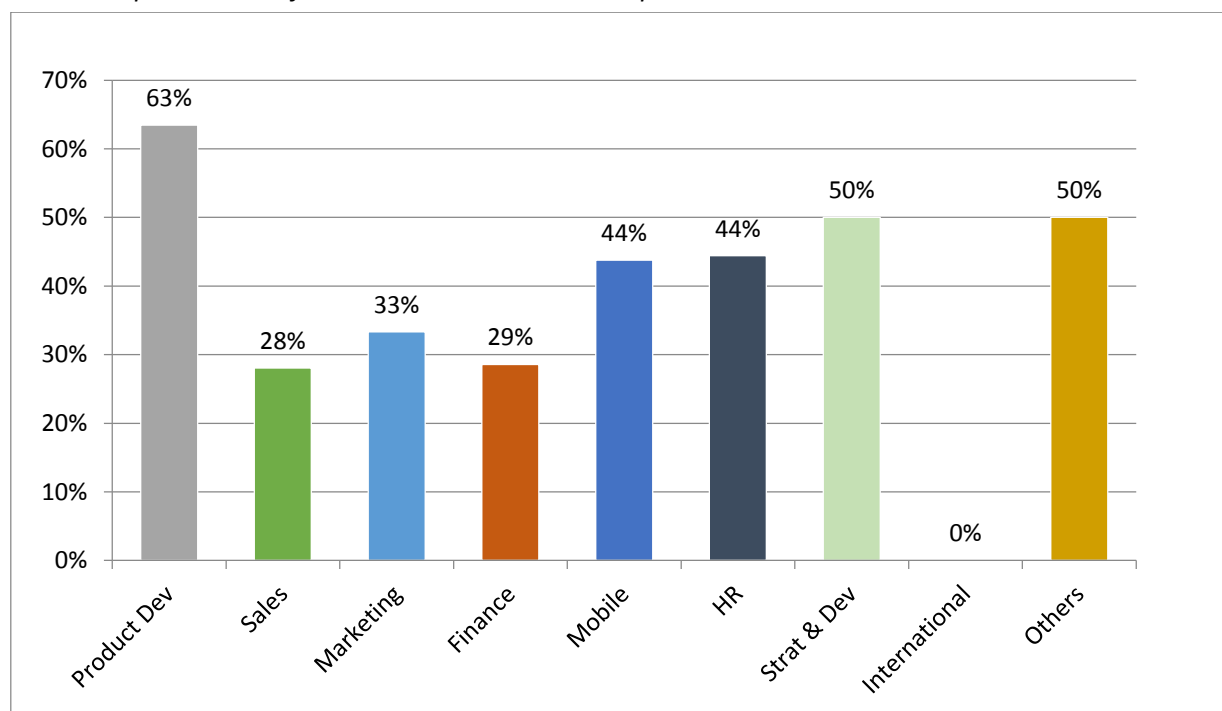
- 72 personnes formées, soit 40 % de l'effectif moyen ;
- 26 femmes (soit 36% des salariés formés) ;
- 46 hommes (soit 64% des salariés formés).

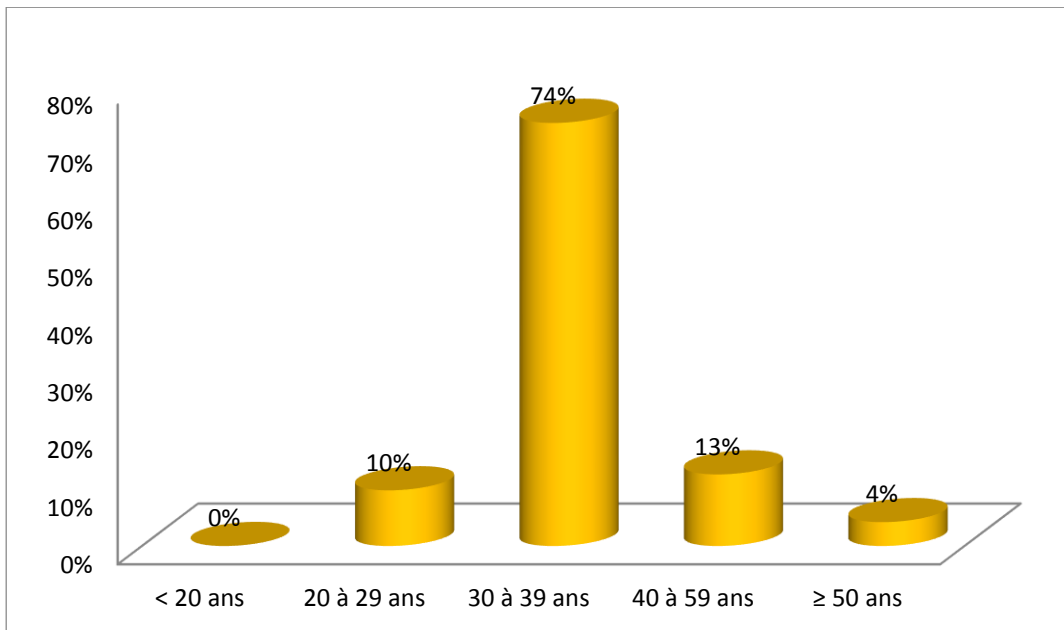
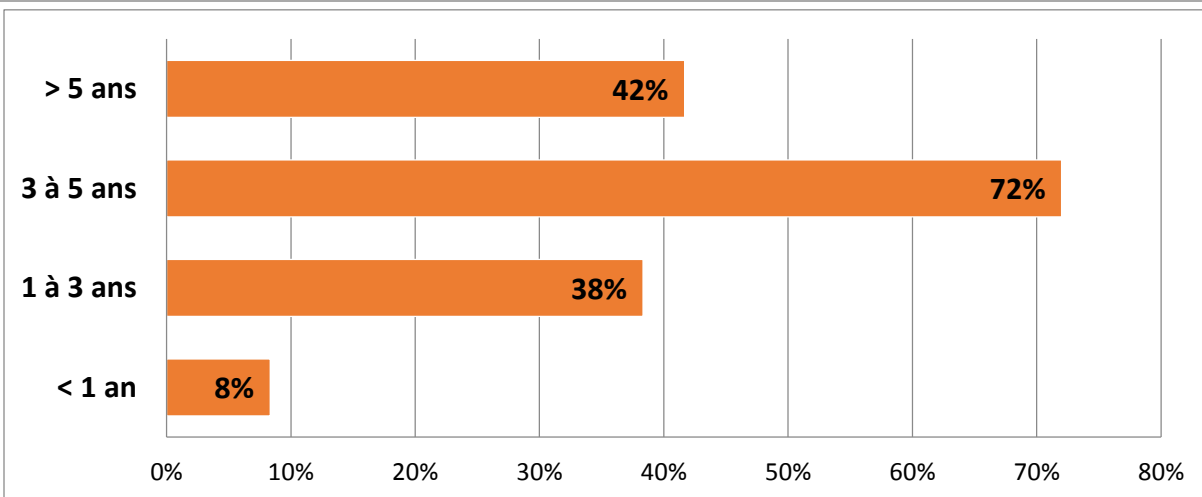
Seuls les salariés français ont été formés cette année, car aucune demande n'a été effectuée par les salariés de San Francisco et de Casablanca.

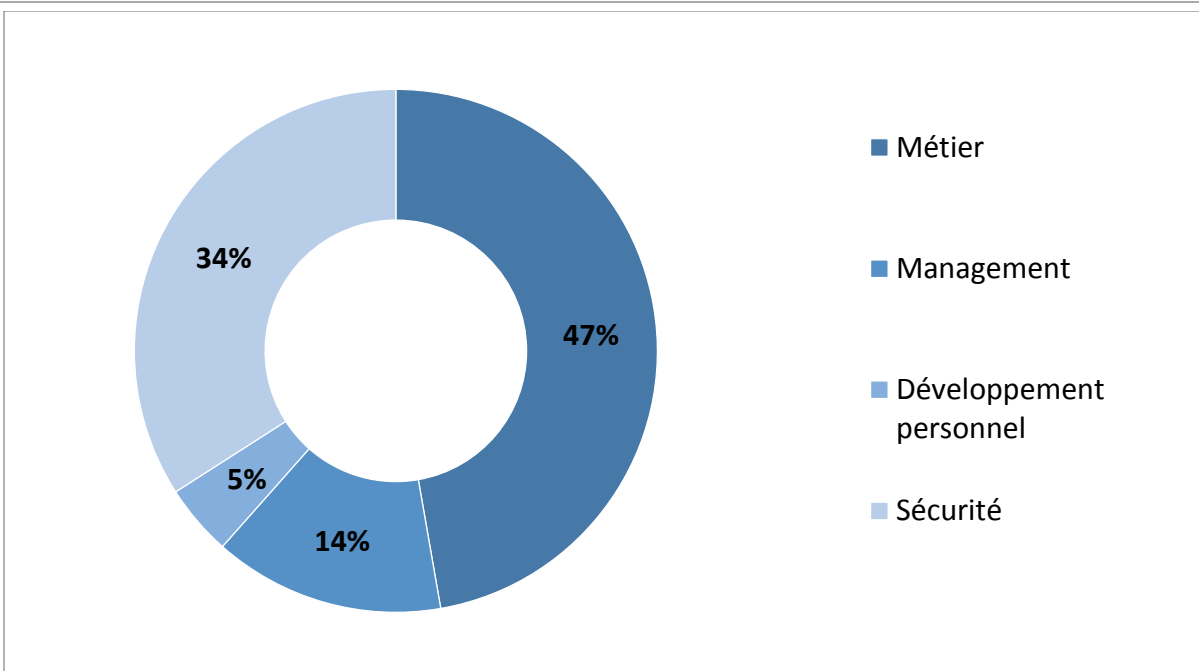
#### Accès à la formation par catégorie

|       | Nombre<br>Stagiaires | % Effectif<br>Moyen |
|-------|----------------------|---------------------|
| ETAM  | 3                    | 25,00%              |
| CADRE | 69                   | 40,35%              |
|       | <b>72</b>            | <b>40%</b>          |

#### Répartition des formations réalisées en 2014 par domaine

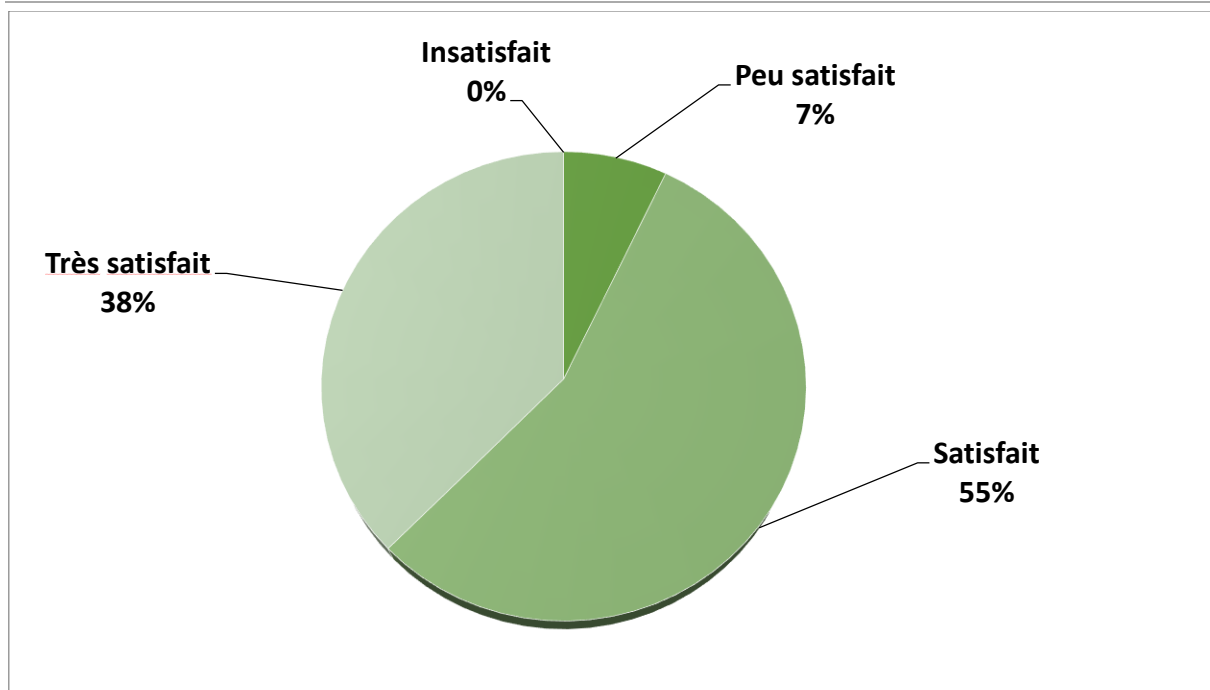


*Nombre de personnes formées par rapport à l'effectif total par tranche d'âge en 2014**Nombre de personnes formées par ancienneté en 2014*

*Répartition des formations réalisées en 2014 par domaine**Répartition des heures de formations réalisées en 2014 par domaine*

| Répartition par heure   | Nombre d'heures |
|-------------------------|-----------------|
| Management              | 1 092h          |
| Métier                  | 777h            |
| Langues                 | 189h            |
| Développement personnel | 45h             |
| Sécurité                | 31h             |
| Total                   | 2404h           |



*Evaluation des formations par les collaborateurs formés*

Lorsque les collaborateurs sont peu satisfaits (7% des cas), les raisons invoquées sont souvent liées à la durée du stage (trop longue) ou bien son aspect trop théorique.

**Orientations stratégiques pour 2015**

- poursuite de la politique de montée en compétence des managers (16 personnes formées en 2013/2014 et 5 nouveaux inscrits en 2015 à date) ;
- mise en place de formations pour les salariés bénéficiant d'une mobilité fonctionnelle ou géographique en vue de les accompagner dans leur prise de fonction ;
- maintien des efforts sur la formation des collaborateurs à la pratique de l'anglais ;
- identification et mise en place d'actions de formations individuelles pour les salariés (développement du personnel et formations « métiers ») afin de favoriser l'adaptation à leur poste de travail et le développement de leurs compétences ;
- remise à niveau en matière de sécurité incendie pour les salariés déjà formés (formations sécurité).

F) Egalité de traitement

a- Egalité Hommes/Femmes

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes représente un enjeu fort pour Viadeo.

A titre d'exemple, le management de Viadeo veille à cette représentativité :

- 3 femmes et 7 hommes au sein du Comité exécutif, aussi appelé Comité de Direction ; 5 femmes et 9 hommes au sein du « top management ».

Au total, 29 des 68 managers du groupe Viadeo sont des femmes.

Le groupe a également mis en place en 2012 un plan d'action sur l'égalité professionnelle Hommes/Femmes.

L'objectif est d'agir sur plusieurs axes :

- les rémunérations ;
- l'articulation de la vie privée et de la vie professionnelle.

b- Facilité d'accès au travail pour les personnes handicapées

Le groupe compte actuellement un collaborateur reconnu travailleur handicapé. Viadeo développe une collaboration avec l'Atelier d'Ezanville, une entreprise adaptée, depuis maintenant 2 ans. Cette collaboration sera amenée à évoluer chaque année.

Afin d'encourager l'accès à l'emploi des travailleurs en situation de handicap au sein du groupe Viadeo, un partenariat avec CAP EMPLOI est envisagé au cours de l'année 2015.

Cet organisme va nous aider à identifier les postes accessibles aux travailleurs en situation de handicap et à définir un processus de recrutement adapté.

c- Lutte contre les discriminations

S'agissant de la lutte contre les discriminations, Viadeo suit les réglementations et les conventions en vigueur et est déterminée à offrir à l'ensemble de ses collaborateurs des chances égales de reconnaissance, d'évolution de carrière, quelles que soient leur origine, leur sexe, leur croyance et ne tolère aucune forme de discrimination.

Le groupe s'interdit également toute forme de discrimination à l'embauche. Le choix du collaborateur s'effectue uniquement en fonction de ses études, du parcours professionnel et de la qualité des entretiens réalisés.

Viadeo compte actuellement 10 nationalités au sein du groupe.

Le groupe Viadeo a signé un partenariat avec Passeport Avenir, dont la mission est de lutter contre les inégalités sociales : [www.passeport-avenir.com](http://www.passeport-avenir.com).

Leur mission est d'accompagner les jeunes issus de milieux populaires dans leurs études supérieures, jusqu'à l'obtention de leur diplôme de grande école ou d'université, par le biais d'un tutorat professionnel, afin de combattre les inégalités sociales qui les frappent, en mobilisant les employeurs et les établissements d'enseignement supérieur. Ce partenariat va se poursuivre et s'intensifier au cours des années futures.

#### G) Promotion et respect des conventions de l'OIT relatives

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Viadeo suit les réglementations en vigueur dans chaque pays d'implantation.

Au Maroc, les contrats de travail sont suivis en France, permettant de s'assurer de la bonne conformité avec les conventions de l'OIT. Pour la Chine, Viadeo conduit actuellement une réflexion sur le sujet, en collaboration avec les équipes chinoises.

### 3.3 - Information environnementale

#### A) Politique générale en matière environnementale

- a. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La société ne possède pas de certification et n'a pas mis en place de démarches d'évaluation.

- b. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Viadeo a mis en place au début de l'année 2014, la dématérialisation des bulletins de paie pour ses salariés en France générant ainsi des économies de papier pour l'impression et la mise sous plis. Cette pratique tend également à réduire les GES liés au transport de ces plis.

Ce système était déjà actif pour les salariés aux Etats-Unis.

L'effort de dématérialisation, initié par les Ressources Humaines, a suscité un intérêt auprès d'autres services du groupe qui envisagent de faire de même pour certains de leurs documents.

c. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Thématique non pertinente au regard de l'activité de Viadeo.

- d. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Aucune provision ou garantie n'a été enregistrée en 2014.

B) Pollution et gestion des déchets

- a- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Thématique non pertinente au regard de l'activité de Viadeo.

- b- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

S'agissant de la gestion du parc d'équipements électriques et électroniques, le groupe propose systématiquement à la vente l'équipement informatique devenu obsolète, à ses salariés.

Actuellement, le département informatique interne recherche un prestataire qui traiterait de manière éco responsable la destruction du matériel ne pouvant être réutilisé à titre personnel par les collaborateurs.

Les déchets des data centers sont les équipements obsolètes dont Viadeo souhaite se débarrasser dans le cadre de sa migration vers AWS. Pour l'heure, ces équipements sont stockés dans les data centers. Le groupe étudie actuellement la possibilité de céder ces équipements à un broker de matériels informatiques, qui pourra décider de les reconditionner ou de les recycler.

- c- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Thématique non pertinente au regard de l'activité de Viadeo.

### C) Utilisation durable des ressources

#### a- Consommation et approvisionnement de l'eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau de Viadeo provient de deux sources : l'eau utilisée au sein des différents locaux par les collaborateurs, ainsi que l'eau de refroidissement pour les Data centers.

Des fontaines à eau sont également disponibles sur les sites de Paris et Lyon. La consommation en 2014 a été de 15.365 litres. Des systèmes de fontaines à eau sont prévus d'être installés à Casablanca et San Francisco.

#### b- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Sur l'année 2014, Viadeo a consommé en France 327 ramettes de papier. De par son activité, Viadeo travaille essentiellement avec des outils numériques.

#### c- Consommation d'énergie

Au cours de l'année 2014, Viadeo a consommé 397 MWh d'électricité à Paris, 3 MWh d'électricité à Casablanca et 60 MWh à San Francisco.

#### **La consommation d'énergie liée au Data Centers**

L'infrastructure Viadeo est actuellement hébergée dans le Data Center opéré par Hosting.com à San Francisco. Elle se compose de 325 serveurs et de quelques équipements réseaux, le tout occupant 15 baies de serveurs.

Les consommations d'énergie sont liées à ce mode d'infrastructure. Des études sont en cours pour faire évoluer l'infrastructure de Viadeo.

Par ailleurs, les data centers utilisés par Viadeo ont consommé en 2014 environ 450 MWh d'énergie.

#### d- Utilisation des sols

Thématique non pertinente au regard de l'activité de Viadeo.

#### D) Changements climatiques

##### a- Rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)

Afin de réduire les émissions de GES liées aux déplacements professionnels, le groupe privilégie :

- les conférences téléphoniques entre les différents sites nationaux et internationaux du groupe ;
- une politique de déplacement des commerciaux basée sur une utilisation au maximum des transports en commun. Les voitures de fonction sont réservées exclusivement aux commerciaux en région.

Bilan des émissions de GES des déplacements en avion pour l'année 2014

| Pays    | Distance  | Carbon Dioxide Emissions (Kg) |
|---------|-----------|-------------------------------|
| Afrique | 161 712   | 19 192                        |
| France  | 643 639   | 85 959                        |
| Europe  | 8 474     | 983                           |
| SF      | 489 841   | 66 434                        |
| UK      | 385 299   | 49 326                        |
| Total   | 1 688 965 | 221 894                       |

En 2014, Viadeo a émis l'équivalent d'environ 306 tonnes de GES liées à la consommation d'énergie.

##### b- Changement climatique

Thématique non pertinente au regard de l'activité de Viadeo.

#### E) Protection de la biodiversité

Thématique non pertinente au regard de l'activité de Viadeo.

### 3.4- Information sociétale

#### A) Impact territorial, économique et social de l'activité

Viadeo regroupe 9 millions de professionnels en France et a pour mission de leur donner les clés pour développer leur employabilité, se rendre visible auprès des recruteurs et ainsi, saisir de nouvelles opportunités de carrière.

A travers différents outils, tels que la Page Entreprise ou encore Face-à-Face, Viadeo favorise les échanges entre ses membres, qu'ils soient candidats ou recruteurs.

Viadeo est un réseau social professionnel, représentatif du marché de l'emploi français. Il est de ce fait, présent sur l'ensemble du territoire et près de 60% des membres se trouvent en région. Grands groupes comme TPE/PME y sont présents et ont la possibilité d'attirer les futurs collaborateurs qui accompagneront la croissance de leur activité.

#### B) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

##### a- Dialogue avec les parties prenantes

Les parties prenantes considérées par Viadeo sont les clients, les fournisseurs, la société civile, les actionnaires, les salariés, l'administration et l'environnement naturel et sociétal.

Viadeo s'est fixé pour objectif d'assurer une communication vers les parties externes factuelle et sincère sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, mais également sur sa politique environnementale, sociale et sociétale.

Viadeo étant cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris depuis cet été, la société se plie aux critères de communications régulières envers les marchés financiers.

Enfin, l'ensemble de la communication financière est disponible et consultable sur le site internet : <http://corporate.viadeo.com/> ou l'on retrouve par ailleurs un espace dédié aux investisseurs.

##### b- Partenariats et associations

Viadeo a conclu un partenariat avec Passeport Avenir (cf. 3.2 – Information sociale - lutte contre les discriminations).

Viadeo a également conclu un partenariat avec ANIMAFAC, association nationale qui accompagne les étudiantes et les étudiants dans la réalisation de leurs projets associatifs, promeut l'engagement dans l'enseignement supérieur et permet la rencontre entre de nombreux acteurs du changement.

L'APEC, association française, privée et paritaire, financée par les cotisations des cadres et des entreprises, dont l'objectif est le service et le conseil aux entreprises et aux cadres sur les sujets touchant à l'emploi de ces derniers et aux jeunes issus de l'enseignement supérieur, a signé depuis 2010 un partenariat avec Viadeo.

C) Sous-traitance et fournisseurs

- a- Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

A ce jour la société ne prends pas en compte les critères sociaux ou environnementaux dans les contrats d'achat. Cette thématique fera cependant l'objet d'une étude de la part de la direction en charge des achats afin de mettre en place une politique, le cas échéant.

- b- Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance est non significative pour Viadeo.

D) Loyauté des pratiques

- a- Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe est respectueux des lois et veille à inscrire son action dans le respect de l'éthique des affaires et la plus grande intégrité. Viadeo n'a pas identifié de risque spécifique lié à la corruption. En 2014, une formation de sensibilisation à ces questions a été réalisée afin de permettre au groupe de rester attentif à ces problématiques. A titre d'exemple, le modèle de contrat de travail a été modifié, avec l'insertion d'une nouvelle clause spécifique.

- b- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les données à caractère personnel des Membres sont stockées par APVO sur ses serveurs, en vue de leur traitement dans le cadre de l'utilisation du Service.

APVO traite les données à caractère personnel des Membres qu'elle a collectées conformément au "Safe Harbor Provisions" proposées par la Federal Trade Commission et par l'Union Européenne, auxquelles elle a adhéré.

Toutes les données à caractère personnel transmises par le Membre dans le cadre de l'utilisation du Site et du Service sont recueillies légalement et loyalement. Elles ont pour finalité l'utilisation du Site et la fourniture du Service et peuvent être utilisées par APVO à cette fin.



En particulier, chaque Membre est informé de ce que les données le concernant peuvent être utilisées par APVO pour lui proposer d'entrer en contact avec d'autres Membres, sélectionnés en fonction desdites données ; ces données ne sont pas communiquées aux Membres en cause, indépendamment de celles accessibles via le profil public, et sont exclusivement utilisées à cette fin par APVO. Chaque Membre accepte cette utilisation de ses données.

Le Formulaire d'inscription présent sur le Site permet au Membre de s'inscrire au Site et au Service en communiquant à APVO certaines données à caractère personnel le concernant.

Le caractère obligatoire ou facultatif de la communication des données sollicitées est mentionné sur le Formulaire pour chaque champ de collecte. Dans le cas où la communication des données est obligatoire, l'absence de leur communication aura pour conséquence l'absence de traitement de la demande d'inscription du Membre.

APVO ne communique pas les données personnelles des Membres à des tiers, sous réserve de la communication des données présentes sur le profil public de chaque Membre, conformément au paramétrage déterminé par lui ainsi qu'à la finalité du Site et du Service, et des cas où la communication de telles données est imposée par la réglementation en vigueur, notamment à la requête de l'autorité judiciaire.

Les données à caractère personnel communiquées par le Membre seront détruites cinq ans après sa dernière connexion au Site ou à l'expiration du Contrat, à sa demande expresse.

Le Membre dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant traitées via le Site, ainsi que du droit de s'opposer à la communication de ces données à des tiers pour de justes motifs.

Le Membre peut exercer ces droits en écrivant à l'adresse électronique suivante [privacy\\_fr@viadeo.com](mailto:privacy_fr@viadeo.com).

Toutefois, cet accès peut lui être refusé dans les cas prévus par la loi.

En ce qui concerne les informations personnelles transférées depuis l'Espace économique européen, Viadeo s'est engagé à traiter ces données personnelles en respectant les principes de la sphère de sécurité « Safe Harbor Principles ».

L'attestation de conformité à ces principes est consultable sur <http://web.ita.doc.gov/safeharbor/shlist.nsf/webPages/safe+harbor+list>.

### **Les Informations collectées**

- Informations collectées lors de l'inscription

Afin d'accéder aux services, les membres doivent créer un compte APVO en fournissant des informations personnelles, telles que le nom, l'adresse email, le pays d'origine et un mot de passe. Le membre peut également fournir des informations complémentaires, telles que sa biographie, sa localisation géographique ou une photo. Ces informations sont affichées publiquement sur les supports.

- Adresse de protocole internet (IP)

Le site internet utilise des adresses de protocole internet (IP). Une adresse IP désigne un numéro assigné à un ordinateur par les fournisseurs d'accès à Internet permettant au membre d'accéder au réseau internet. En règle générale, une adresse IP change à chaque fois que le membre se connecte à Internet (il s'agit d'une adresse « dynamique »). Cependant si le membre dispose d'une connexion à large bande passante, il se peut que dans certains cas l'adresse IP collectée - voire un cookie utilisé - puisse comporter des informations susceptibles d'être identifiables. En effet, avec certaines connexions à large bande passante, l'adresse IP ne change pas (elle est alors « statique ») et est par conséquent susceptible d'être associée à l'ordinateur personnel du membre.

Viadeo utilise l'adresse IP afin de relever des informations générales d'utilisation et pour améliorer le site internet.

- Listes et autres informations publiques

Les services APVO ont pour objectif d'aider le membre à partager des informations professionnelles avec le reste du monde. La plupart des informations que le membre transmet sont des données qu'il souhaite rendre publiques par intermédiaire du site.

Dans la plupart des cas, l'activité du site nécessite de rendre publiques les informations que le membre communique, mais il est proposé, le cas échéant, de maintenir une certaine confidentialité par rapport à ces données. Les informations publiques sont diffusées de manière globale et instantanée. Ainsi, de nombreux moteurs de recherche peuvent accéder aux informations publiques qui sont immédiatement communiquées à un vaste éventail d'utilisateurs et de services. En conséquence, il est conseillé au membre de sélectionner avec soin les informations qu'il souhaite rendre publiques par l'intermédiaire d'APVO.

- Informations de session

Les serveurs enregistrent automatiquement les informations créées en utilisant les services du groupe (« informations de session »). Les informations de session peuvent inclure des données telles que le type et la version du navigateur, le système d'exploitation, l'adresse IP, le domaine de référence, les pages visitées et les termes recherchés. D'autres actions, telles qu'un clic sur une annonce publicitaire, peuvent également être incluses dans les informations de session.

- Cookies

Comme de nombreux autres sites internet, le groupe utilise des « cookies » pour proposer ses services lorsque le membre visite le site. Les « cookies » sont des petits fichiers alphanumériques transférés vers le disque dur de l'ordinateur. Ils permettent par exemple de reconnaître le membre sans qu'il ait besoin de saisir ses informations de connexion à chaque ouverture de session sur le site. Ils permettent également de collecter des informations sur l'utilisation du site internet afin d'observer comment les clients utilisent le site internet, de quelle manière ils interagissent avec les services proposés par le groupe et de comprendre comment fluidifier le trafic internet. La majeure partie des services proposés n'utilisent pas de cookies, tels que les recherches et consultation de listes ou de profils d'utilisateurs publics. Le membre peut choisir de désactiver l'utilisation des cookies en modifiant ses préférences dans son navigateur internet. Dans ce cas, certaines fonctionnalités d'APVO ne seront plus disponibles.

## Partage et transfert d'informations

Viadeo utilise les informations personnelles afin de proposer plusieurs types de services. Viadeo ne divulgue et ne divulguera pas les informations personnelles à des tierces parties, sauf circonstances exceptionnelles décrites ci-dessous :

- Consentement : Viadeo est susceptible de partager ou de divulguer les informations personnelles avec l'autorisation, implicite ou explicite lorsque le membre accède par exemple à son compte via un client internet tiers.

- Fournisseurs d'accès à Internet : Viadeo fait appel à certaines tierces parties de confiance pour exécuter certaines opérations et fournir certaines prestations de services. Viadeo est susceptible de communiquer les informations personnelles à ces tierces parties, uniquement dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de ces opérations et à la fourniture de ses prestations de services et seulement en vertu des obligations incluant les protections prévues dans la présente politique de confidentialité.

- Obligations légales : Viadeo est susceptible de divulguer les informations, y compris l'adresse IP, afin de respecter toute loi, réglementation, ordonnance de tribunal ou autre demande légale visant à protéger les personnes et les biens, à résoudre des problèmes techniques ou à protéger les droits ou les biens d'APVO.

- Transferts d'activité : Viadeo est également susceptible de transmettre les informations personnelles à une tierce partie dans le cadre d'une vente ou d'un transfert d'activité de ce site internet à laquelle sont liées les informations. Dans une telle situation, Viadeo demanderait à tout bénéficiaire de cette vente ou de ce transfert d'accepter de traiter les informations personnelles conformément à la présente politique de confidentialité. Les garanties prévues dans la présente politique de confidentialité s'appliqueraient alors en intégralité à ce bénéficiaire.

- Information non privées ou non personnelles : Viadeo est susceptible de partager ou de divulguer les informations générales, non privées ou non personnelles, telles que le nombre d'utilisateurs ayant cliqué sur un lien spécifique.

## Protection des informations

Les sections de ce site internet qui collectent les informations utilisent le protocole de sécurisation des échanges sur Internet SSL. Néanmoins, pour profiter de ce dispositif, le navigateur du membre doit pouvoir supporter la protection par chiffrement (disponible avec les versions Internet Explorer 3.0 et supérieures).

## Politique envers les mineurs

Les services de Viadeo ne s'adressent pas aux mineurs (personnes de moins de 18 ans). Si Viadeo a connaissance d'informations personnelles communiquées par un mineur, les mesures nécessaires seront immédiatement prises afin de retirer ces informations et de fermer le compte.

## Sécurité des données

Viadeo prend toutes les mesures raisonnables afin de protéger les informations contre toute perte, utilisation à mauvais escient et contre tout accès, divulgation, modification ou destruction non autorisés. La société a mis en place des procédures physiques, électroniques et d'encadrement appropriées afin de protéger et de sécuriser les informations contre toute perte, utilisation à mauvais escient et contre tout

accès, divulgation, modification ou destruction non autorisés. La société ne peut pas garantir la sécurité des informations publiées sur, ou transmises via, Internet.

### **Intégrité des données**

Viadeo traite les informations personnelles de toute personne conformément aux objectifs pour lesquels elles ont été collectées ou pour lesquels leur traitement a été autorisé par cette personne. Afin de respecter ces objectifs, la société prendra, le cas échéant, toutes les mesures raisonnables afin de s'assurer que ces informations personnelles sont exactes, exhaustives, à jour et fiables par rapport à l'utilisation prévue.

### **Mise en application**

Viadeo utilise une méthode d'auto-évaluation afin de garantir le respect de la politique de confidentialité et vérifie régulièrement que la politique est exacte, exhaustive afin de couvrir toutes les informations concernées, largement diffusée, correctement mise en application, accessible et en conformité avec les principes de la sphère de sécurité « Safe Harbor Principles ». La société invite toute personne à signaler une éventuelle préoccupation en utilisant les coordonnées ci-dessous. Une enquête sera alors menée afin de tenter de résoudre toute plainte et tout litige concernant l'utilisation et la divulgation d'informations personnelles conformément à ces principes.

Viadeo répondra à toute réclamation écrite formelle envoyée à cette adresse en contactant l'utilisateur à l'origine de la réclamation. La société coopère avec les organismes de régulation, y compris les agences de protection des données locales afin de résoudre toute réclamation concernant le transfert de données personnelles qui ne peut pas être résolue directement entre Viadeo et la personne concernée.

### **Informations complémentaires**

Viadeo adhère aux principes de la sphère de sécurité « US Safe Harbor Privacy Principles » concernant la notification, le choix, le transfert ultérieur, la sécurité, l'intégrité des données, l'accès et la mise en application. Viadeo adhère également au programme de la sphère de sécurité du Département du Commerce des Etats-Unis U.S. « Department of Commerce's Safe Harbor Program ». Pour toute information complémentaire concernant la politique de confidentialité de la sphère de sécurité « Safe Harbor framework », veuillez consulter le site internet du Département du Commerce des Etats-Unis <http://export.gov/safeharbor/>.

#### **E) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Le groupe n'a pas mis en place d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme en 2014.

## Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Viadeo S.A. désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au protocole de reporting RSE utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes en avril 2015 pour une durée d'environ dix jours. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

---

<sup>1</sup> Portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre « Responsabilité sociale et environnementale » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 67% des effectifs et entre 6% et 47% des données quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

---

<sup>3</sup> Informations quantitatives : effectif total au 31.12 et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique ; embauches et licenciements ; dialogue social soutenu et accords d'entreprise ; nombre de salariés formés ; nombre total d'heures de formation ; consommation d'énergie ; rejets de Gaz à Effet de Serre  
Informations qualitatives relatives à la sécurité des données des consommateurs

<sup>4</sup> Pour les informations sociales : Viadeo S.A. et APVO Corporation  
Pour les informations environnementales : Viadeo S.A.

**Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 29 avril 2015

L'un des Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Vincent Frambourt

Associé



## PARTIE 4 – INFORMATION FINANCIERE

## 4.1 – Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2014

## I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

| ACTIF  | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 | Note<br>n° |
|--|---------------------|---------------------|------------|
| <b>Actifs non courants</b>                             | <b>24 878</b>       | <b>23 254</b>       |            |
| Goodwill   | 5 781               | 5 219               | 3          |
| Immobilisations incorporelles                          | 9 976               | 7 827               | 4          |
| Immobilisations corporelles                            | 831                 | 1 287               | 5          |
| Titres mis en équivalence                              | 165                 | 167                 | 6          |
| Autres actifs financiers non courants                  | 1 441               | 1 786               | 7          |
| Créance d'impôt - non courante                         | 1 565               | 1 631               | 7          |
| Actifs d'impôts différés                               | 5 120               | 5 338               | 22         |
| <b>Actifs courants</b>                                 | <b>31 518</b>       | <b>11 320</b>       |            |
| Créances clients et autres débiteurs                   | 6 276               | 6 191               | 8          |
| Autres créances et comptes de régularisation           | 762                 | 614                 | 8          |
| Créance d'impôt - courante                             | 60                  | 0                   |            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                | 24 421              | 4 516               | 9          |
| <b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b> | <b>-</b>            | <b>-</b>            |            |
| <b>TOTAL ACTIFS</b>                                    | <b>56 397</b>       | <b>34 575</b>       |            |

| <b>PASSIF</b>  | <b>31 décembre<br/>2014</b> | <b>31 décembre<br/>2013</b> | <b>Note<br/>n°</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b> | <b>32 010</b>               | <b>10 511</b>               | <b>11</b>          |
| Capital social   | 201                         | 110                         |                    |
| Primes   | 63 703                      | 44 153                      |                    |
| Réserves et report à nouveau   | (31 894)                    | (33 752)                    |                    |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                         | <b>-</b>                    | <b>-</b>                    |                    |
| <b>Passifs non courants</b>  | <b>1 888</b>                | <b>2 505</b>                |                    |
| Emprunts portant intérêts  | 858                         | 1 072                       | <b>12</b>          |
| Provisions   | 158                         | 329                         | <b>13</b>          |
| Passifs d'impôts différés  | 0                           | 311                         | <b>22</b>          |
| Autres passifs long terme  | 871                         | 792                         | <b>15</b>          |
| <b>Passifs courants</b>  | <b>22 500</b>               | <b>21 559</b>               |                    |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs                                 | 12 372                      | 10 219                      | <b>14</b>          |
| Emprunts portant intérêts  | 756                         | 2 473                       | <b>12</b>          |
| Provisions courantes   | 874                         | 675                         | <b>13</b>          |
| Dette d'impôt  | 1                           | 69                          |                    |
| Autres passifs courants  | 8 497                       | 8 124                       | <b>15</b>          |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>                                 | <b>56 397</b>               | <b>34 575</b>               |                    |

## II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| Etat consolidé du résultat net - En millier d'euros          | Notes       | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|-------------|---------------------|---------------------|
| Abonnements en ligne   |             | 13 497              | 15 793              |
| Services de Recrutement et de Formation                      |             | 8 635               | 8 142               |
| Services de Marketing et de Publicité                        |             | 5 373               | 4 695               |
| Autres produits  |             | 499                 | 2 105               |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>                     | <b>2.21</b> | <b>28 004</b>       | <b>30 734</b>       |
| Charges de personnel   | 16          | (17 735)            | (22 880)            |
| Charges externes de marketing                                |             | (5 254)             | (5 242)             |
| Autres charges externes                                      | 17          | (8 457)             | (10 851)            |
| Autres charges et produits opérationnels courants            | 18          | 196                 | 421                 |
| <b>Excédent brut des opérations</b>                          |             | <b>(3 247)</b>      | <b>(7 818)</b>      |
| Paiements fondés sur des actions réservées au personnel      | 11          | (1 270)             | (972)               |
| Dépréciations nettes de l'actif circulant                    |             | 5                   | 94                  |
| Dotations aux amortissements et provisions                   | 19          | (5 513)             | (5 283)             |
| <b>Résultat opérationnel Courant</b>                         |             | <b>(10 026)</b>     | <b>(13 978)</b>     |
| Autres charges opérationnelles                               |             | (53)                | (92)                |
| Autres produits opérationnels                                |             | -                   | -                   |
| <b>Résultat opérationnel Non Courant</b>                     | <b>20</b>   | <b>(53)</b>         | <b>(92)</b>         |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                 |             | <b>(10 078)</b>     | <b>(14 070)</b>     |
| Produits financiers  |             | 1 193               | 198                 |
| Charges financières  |             | (3 437)             | (434)               |
| <b>Résultat financier</b>                                    | <b>21</b>   | <b>(2 245)</b>      | <b>(236)</b>        |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence |             | (357)               | (354)               |
| Autres produits et charges                                   |             | -                   | -                   |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                  |             | <b>(12 680)</b>     | <b>(14 660)</b>     |
| Charge d'impôt sur le résultat                               | 22          | (776)               | 1 539               |
| <b>Résultat des activités poursuivies pour l'exercice</b>    |             | <b>(13 456)</b>     | <b>(13 121)</b>     |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                                |             | <b>(13 456)</b>     | <b>(13 121)</b>     |
| <b>Attribuable aux</b>                                       |             |                     |                     |
| Propriétaires de la Société                                  |             | (13 456)            | (13 121)            |
| Participations ne donnant pas le contrôle                    |             | -                   | -                   |
| Résultat de base par action (€/action)                       | 25          | (1,50)              | (1,66)              |
| Résultat dilué par action (€/action)                         | 25          | (1,50)              | (1,66)              |

### III. Etat du résultat global consolidé

| État consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global - En<br>milliers d'euros | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>   | <b>(13 456)</b>     | <b>(13 121)</b>     |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>   |                     |                     |
| <b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>                        | <b>(7)</b>          | <b>17</b>           |
| <i>Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies</i>                     | <i>(10)</i>         | <i>17</i>           |
| <i>Impôt sur le résultat relatif aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement</i>      | <i>3</i>            | <i>0</i>            |
| <b>Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net :</b>                      | <b>1 955</b>        | <b>(466)</b>        |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>   | <i>440</i>          |                     |
| <i>Écarts de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger</i>                  | <i>1 516</i>        | <i>(466)</i>        |
| <i>Impôt sur le résultat relatif aux éléments qui pourront être reclassés ultérieurement</i>      | <i>-</i>            | <i>-</i>            |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE</b>  | <b>(11 508)</b>     | <b>(13 569)</b>     |

## IV. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

| En milliers d'euros   | Note | Capital social | Primes        | Réserves et résultat consolidé | Actions d'autocontrôle | Ecart de conversion | Capitaux propres - part du groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|------|----------------|---------------|--------------------------------|------------------------|---------------------|-----------------------------------|---|----------------------------|
| <b>Situation au 01 janvier 2013</b>                                   |      | <b>110</b>     | <b>44 112</b> | <b>(21 490)</b>                |                        | <b>375</b>          | <b>23 108</b>                     | <b>-</b>                                  | <b>23 108</b>              |
| <b>Résultat de la période</b>   |      | <b>-</b>       | <b>-</b>      | <b>(13 121)</b>                |                        | <b>-</b>            | <b>(13 121)</b>                   | <b>-</b>                                  | <b>(13 121)</b>            |
| <i>Variation des écarts de conversion, net d'impôt</i>                |      | <i>-</i>       | <i>(0)</i>    | <i>(0)</i>                     |                        | <i>(466)</i>        | <i>(466)</i>                      | <i>-</i>                                  | <i>(466)</i>               |
| <i>Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies</i> |      | <i>-</i>       | <i>-</i>      | <i>17</i>                      |                        | <i>-</i>            | <i>17</i>                         | <i>-</i>                                  | <i>17</i>                  |
| <b>Résultat Global</b>  |      | <b>-</b>       | <b>(0)</b>    | <b>(13 103)</b>                |                        | <b>(466)</b>        | <b>(13 569)</b>                   | <b>-</b>                                  | <b>(13 569)</b>            |
| Entrée de périmètre   |      | -              | -             | -                              |                        | -                   | -                                 | -   | -                          |
| Distribution effectuée par l'entreprise consolidante                  |      | -              | -             | -                              |                        | -                   | -                                 | -   | -                          |
| Augmentation capital  | 11   | 0              | 41            | 0                              |                        | -                   | 41                                | -   | 41                         |
| Paielements fondés sur des actions                                    | 11   | -              | -             | 972                            |                        | -                   | 972                               | -   | 972                        |
| Autres variations   |      | -              | -             | (41)                           |                        | 0                   | (41)                              | -   | (41)                       |
| <b>Total des transactions avec les propriétaires de la société</b>    |      | <b>0</b>       | <b>41</b>     | <b>931</b>                     |                        | <b>0</b>            | <b>973</b>                        | <b>-</b>                                  | <b>973</b>                 |
| <b>TOTAL AU 31 décembre 2013</b>                                      |      | <b>110</b>     | <b>44 153</b> | <b>(33 661)</b>                |                        | <b>(91)</b>         | <b>10 511</b>                     | <b>-</b>                                  | <b>10 511</b>              |
| <b>Résultat de la période</b>   |      | <b>-</b>       | <b>-</b>      | <b>(13 456)</b>                | <b>-</b>               | <b>-</b>            | <b>(13 456)</b>                   | <b>-</b>                                  | <b>(13 456)</b>            |
| <i>Variation des écarts de conversion, net d'impôt</i>                |      | <i>0</i>       | <i>-</i>      | <i>(0)</i>                     | <i>-</i>               | <i>1 516</i>        | <i>1 516</i>                      | <i>-</i>                                  | <i>1 516</i>               |
| <i>Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies</i> |      | <i>-</i>       | <i>-</i>      | <i>(7)</i>                     | <i>-</i>               | <i>-</i>            | <i>(7)</i>                        | <i>-</i>                                  | <i>(7)</i>                 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>                       |      | <i>-</i>       | <i>-</i>      | <i>440</i>                     | <i>-</i>               | <i>-</i>            | <i>440</i>                        | <i>-</i>                                  | <i>440</i>                 |
| <b>Résultat Global</b>  |      | <b>0</b>       | <b>-</b>      | <b>(13 023)</b>                | <b>-</b>               | <b>1 516</b>        | <b>(11 508)</b>                   | <b>-</b>                                  | <b>(11 508)</b>            |
| Entrée de périmètre   |      | -              | -             | -                              |                        | -                   | -                                 | -   | -                          |
| Distribution effectuée par l'entreprise consolidante                  |      | -              | -             | -                              |                        | -                   | -                                 | -   | -                          |
| Augmentation capital <sup>(1)</sup>                                   | 11   | 26             | 19 265        | (387)                          |                        | -                   | 18 904                            | -   | 18 904                     |
| Augmentation capital par conversion des OC                            | 11   | 64             | 286           | 13 399                         |                        | -                   | 13 748                            | -   | 13 748                     |
| Achat/vente d'actions d'auto-contrôle                                 |      | -              | -             | -                              | (223)                  | -                   | (223)                             | -   | (223)                      |
| Elimination des titres d'auto-contrôle portés par CBC                 |      | -              | -             | (685)                          | -                      | -                   | (685)                             | -   | (685)                      |
| Paielements fondés sur des actions                                    | 11   | -              | -             | 1 270                          |                        | -                   | 1 270                             | -   | 1 270                      |
| Autres variations   |      | 0              | -             | (8)                            |                        | (0)                 | (8)                               | -   | (8)                        |
| <b>Total des transactions avec les propriétaires de la société</b>    |      | <b>90</b>      | <b>19 550</b> | <b>13 588</b>                  | <b>(223)</b>           | <b>(0)</b>          | <b>33 006</b>                     | <b>-</b>                                  | <b>33 006</b>              |
| <b>TOTAL AU 31 décembre 2014</b>                                      |      | <b>201</b>     | <b>63 703</b> | <b>(33 096)</b>                | <b>(223)</b>           | <b>1 425</b>        | <b>32 010</b>                     | <b>-</b>                                  | <b>32 010</b>              |

(1) Intègre une augmentation de capital liée à l'introduction en bourse de Viadeo SA d'un montant de 22 020 K€ (26 K€ de capital et 21 994 k€ de prime d'émission). Conformément à IAS 32, les frais relatifs à l'introduction en bourse ont été imputés sur la prime d'émission et les réserves pour un montant de 3 319 K€.

## V. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

| En K€  | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2013 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat de la période   | (13 456)         | (13 121)         |
| Ajustements pour :   | -                | -                |
| Dotations aux amortissements et aux provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)                 | 5 044            | 5 034            |
| Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution  | 505              | 304              |
| Charges et produits calculés liés aux paiements fondés sur des actions   | 1 270            | 972              |
| Profits et pertes liés à l'actualisation   | 7                | 11               |
| Profits et pertes liés à la juste valeur   | 3 082            | -                |
| Quote-part dans le résultat net + dépréciations des participations dans les entreprises associées                  | 357              | 354              |
| Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie  | (0)              | (0)              |
| <b>Capacité d'autofinancement après produit financier net et impôt des activités poursuivies</b>                   | <b>(3 192)</b>   | <b>(6 446)</b>   |
| Coût de l'endettement financier net  | 140              | 39               |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés)   | 776              | (1 539)          |
| <b>Capacité d'autofinancement avant produit financier net et impôt des activités poursuivies</b>                   | <b>(2 276)</b>   | <b>(7 946)</b>   |
| Impôts versés  | (359)            | (244)            |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité   | 677              | (222)            |
| <b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies</b>                                   | <b>(1 959)</b>   | <b>(8 413)</b>   |
| Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités cédées ou en cours de cession                    | -                | -                |
| <b>I - FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE</b>  | <b>(1 959)</b>   | <b>(8 413)</b>   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles  | (212)            | (875)            |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles  | (4 894)          | (5 126)          |
| Acquisition d'actifs financiers  | (712)            | (751)            |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles   | 6                | 3                |
| Cession ou réduction d'actifs financiers   | 494              | 21               |
| Incidence des variations de périmètre  | (83)             | (11)             |
| <b>Variation nette de trésorerie d'investissement des activités poursuivies</b>                                    | <b>(5 401)</b>   | <b>(6 739)</b>   |
| Flux de trésorerie d'investissement nets provenant de / (utilisés par) les activités cédées ou en cours de cession | -                | -                |
| <b>II - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>   | <b>(5 401)</b>   | <b>(6 739)</b>   |
| Augmentation de capital  | 18 904           | 41               |
| Achat / Cession d'actions propres  | (223)            | -                |
| Distribution de dividendes   | -                | -                |
| Nouveaux emprunts (1)  | 11 101           | 2 132            |
| Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location-financement)  | (2 537)          | (574)            |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)                                       | (23)             | (39)             |
| <b>Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies</b>                                   | <b>27 222</b>    | <b>1 561</b>     |
| Flux de trésorerie de financement nets provenant de / (utilisés par) les activités cédées ou en cours de cession   | -                | -                |
| <b>III - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>  | <b>27 222</b>    | <b>1 561</b>     |
| <b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (I) + (II) + (III)</b>   | <b>19 863</b>    | <b>(13 590)</b>  |
| <b>Trésorerie en début de période (dont activités cédées ou en cours de cession)</b>                               | <b>4 512</b>     | <b>18 188</b>    |
| Incidence des variations de taux de change   | 43               | (86)             |
| Variation des activités poursuivies  | 19 863           | (13 590)         |
| Variation de la trésorerie provenant de / (utilisés par) les activités cédées ou en cours de cession               | -                | -                |
| <b>TRESORERIE EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>24 417</b>    | <b>4 512</b>     |
| Dont trésorerie provenant des activités poursuivies  | 24 417           | 4 512            |
| Dont trésorerie provenant des activités cédées ou en cours de cession  | -                | -                |

(1) Pour plus de détails, voir 12.1 « Emprunt obligataire » p.154

Détail de la trésorerie en fin d'exercice :

| <b>En milliers d'euros</b>              | <b>31 décembre 2014</b> | <b>31 décembre 2013</b> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Disponibilités                          | 5 421                   | 3 485                   |
| Valeur mobilière de placement           | 19 000                  | 1 031                   |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | (3)                     | (3)                     |
| <b>Total trésorerie nette</b>           | <b>24 417</b>           | <b>4 512</b>            |

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros.)

## Table des matières

|  |     |
|--|-----|
| I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....  | 97  |
| II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....  | 99  |
| III. Etat du résultat global consolidé.....  | 100 |
| IV. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....   | 101 |
| V. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE .....   | 102 |
| Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs .....                            | 107 |
| 1.1 Information relative à la Société et à son activité.....                                   | 107 |
| 1.2 Événements majeurs.....  | 107 |
| 1.3 Événements postérieurs à la clôture.....   | 109 |
| Note 2 : Méthode et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.. | 110 |
| 2.1 Principe d'établissement des comptes .....   | 110 |
| 2.2 Changements de méthode .....   | 112 |
| 2.3 Utilisation de jugements et d'estimations .....  | 116 |
| 2.4 Périmètre et méthodes de consolidation .....   | 116 |
| 2.5 Regroupement d'entreprises .....   | 117 |
| 2.6 Monnaie fonctionnelle de présentation .....  | 118 |
| 2.7 Monnaie étrangère .....  | 118 |
| 2.8 Distinction courant et non courant.....  | 118 |
| 2.9 Immobilisations incorporelles .....  | 119 |
| 2.10 Immobilisations corporelles.....  | 121 |
| 2.11 Actifs Financiers .....   | 122 |
| 2.12 Valeur recouvrable des actifs non courants.....   | 123 |
| 2.13 Trésorerie, Équivalents de trésorerie et Instruments financiers .....                     | 124 |
| 2.14 Juste valeur des instruments financiers.....  | 124 |
| 2.15 Subventions publiques .....   | 125 |
| 2.16 Créances .....  | 126 |
| 2.17 Capital.....  | 126 |



|  |     |
|--|-----|
| 2.18 Paiements en actions .....  | 126 |
| 2.19 Provisions .....  | 126 |
| 2.20 Engagements sociaux .....   | 127 |
| 2.21 Passifs financiers .....  | 128 |
| 2.22 Comptabilisation des produits des activités ordinaires .....                      | 128 |
| 2.23 Impôts sur les sociétés .....   | 129 |
| 2.24 Information sectorielle.....  | 130 |
| 2.25 Informations géographiques .....  | 135 |
| 2.26 Présentation du compte de résultat .....  | 136 |
| 2.27 Résultat par action .....   | 137 |
| Note 3 : Goodwill.....   | 137 |
| Note 4 : Autres immobilisations incorporelles.....                                     | 139 |
| Note 5 : Immobilisations corporelles .....   | 141 |
| Note 6 : Titres mis en équivalence .....   | 142 |
| 6.1 Coentreprise.....  | 142 |
| 6.2 Autres titres mis en équivalence.....  | 143 |
| Note 7 : Autres actifs financiers et autres actifs non courants .....                  | 144 |
| 7.1. Autres actifs financiers.....   | 144 |
| 7.2. Créance d'impôt non courante .....  | 146 |
| Note 8 : Créances clients et autres débiteurs .....                                    | 146 |
| 8.1 Créances clients et autres débiteurs.....  | 146 |
| 8.2 Transfert d'actifs financiers.....   | 147 |
| 8.3 Autres créances et comptes de régularisation.....                                  | 147 |
| Note 9 : Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants..... | 147 |
| 9.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....                                      | 147 |
| Note 10 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat.....                  | 148 |
| Note 11 : Capital.....   | 149 |
| 11.1 Capital émis .....  | 149 |
| 11.2 Bons et options de souscription d'actions .....                                   | 150 |
| Note 12 : Emprunts et dettes financières .....   | 153 |
| 12.1 Emprunt obligataire .....   | 154 |
| 12.2 Avances OSEO .....  | 156 |
| 12.3 Avances COFACE.....   | 156 |

|  |     |
|--|-----|
| Note 13 : Provisions.....  | 156 |
| 13.1 Engagements envers le Personnel .....   | 156 |
| 13.2 Provisions .....  | 157 |
| Note 14 : Fournisseurs et autres passifs courants .....                                | 158 |
| 14.1. Fournisseurs et autres créditeurs .....  | 158 |
| Note 15 : Autres passifs courants et non courants .....                                | 158 |
| Note 16 : Effectifs et charge de personnel.....  | 159 |
| Note 17 : Autres charges externes .....  | 159 |
| Note 18 : Autres produits et charges opérationnels courants.....                       | 160 |
| Note : 19 : Dotations aux amortissements et provisions .....                           | 160 |
| Note 20 : Résultat opérationnel non courant .....                                      | 160 |
| Note 21 : Résultat financier.....  | 161 |
| Note 22 : Impôts sur les sociétés .....  | 161 |
| Note 23: Engagements hors bilan .....  | 163 |
| 23.1 Obligation au titre de contrats de location simple .....                          | 163 |
| 23.2 Nantissements et autres sûretés réelles.....                                      | 163 |
| 23.3 Autres engagements hors bilan .....   | 164 |
| Note 24 : Relations avec les parties liées .....                                       | 164 |
| 24.1 Rémunérations des membres des organes de direction et principaux dirigeants ..... | 164 |
| 24.2 Transactions avec les parties liées .....   | 165 |
| Note 25 : Résultat par action.....   | 165 |
| Note 26 : Gestion des risques financiers.....  | 166 |
| Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes .....                                | 170 |
| Note 28 : Périmètre du Groupe consolidé .....  | 170 |

## Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Le groupe Viadeo possède et gère des réseaux sociaux professionnels comprenant plus de 55 millions de membres dans le monde entier.

Fondé en 2004 par Dan Serfaty et Thierry Lunati, le groupe s'articule aujourd'hui autour de deux marques : Viadeo, la marque internationale, et Tianji en Chine.

Son activité consiste à fournir des outils et des réseaux sociaux à des professionnels afin de leur permettre d'améliorer leurs perspectives de carrière, de rechercher des opportunités d'affaires, de trouver de nouveaux contacts et de créer des identités en ligne efficaces. L'activité du Groupe génère 3 sources de revenus : les abonnements Premium vendus aux professionnels (« online subscriptions » ou « OS »), les revenus liés à la commercialisation auprès d'une clientèle d'entreprises d'outils et de services de recrutement (« Hiring Solutions »), et enfin, la commercialisation auprès d'une clientèle d'entreprises d'espaces publicitaires et de services marketing (« Marketing Solutions »).

### 1.2 Événements majeurs

- Janvier 2014 : émission d'un emprunt obligataire convertible pour une valeur faciale 5 M€ souscrit par certains des actionnaires de la Société, à savoir les deux fondateurs (MM. Thierry Lunati et Dan Serfaty), Ventech, Idinvest Partners, Bpifrance Participations, Angyal, TMM Consulting, Global Internet Ventures LLC et Financière WM. Ces obligations pourront être converties en actions à la date de première cotation des actions de la société VIADEO.
- Février 2014 : émission d'un emprunt obligataire convertible pour 0.5 M€ au profit d'un investisseur personne physique. Ces obligations pourront être converties en actions à la date de première cotation des actions de la société VIADEO.
- Février 2014 : nomination de Dan Serfaty au poste de Président Directeur Général de Viadeo SA et de Thierry Lunati au poste de Directeur Général Délégué de Viadeo SA.
- Mai 2014 : émission d'un emprunt obligataire convertible pour 5 M€ au profit d'un nouvel investisseur : A CAPITAL. Ces obligations pourront être converties en actions à la date de première cotation des actions de la société VIADEO.
- Mai 2014 : nomination de A CAPITAL SWITCH en tant que membre du Conseil d'administration de Viadeo S.A.
- Mai 2014 : Viadeo enregistre son document de base dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext compartiment B à Paris.

- Juin 2014 : délivrance par l'AMF d'un visa sur la note d'opération relative à l'introduction en bourse.
- Juillet 2014 : La société a procédé à l'émission de 1 287 737 actions nouvelles dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) dont le règlement livraison est intervenu le 4 juillet 2014. Les actions de la société ont été admises à la négociation sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0010325241 et le code mnémonique VIAD le 7 juillet 2014. Le prix de l'Offre à prix ouvert et du Placement global était fixé à 17,10 € par action (soit 0,02€ de nominal et 17,08€ de prime d'émission par action).
- Juillet 2014 : immédiatement avant la première cotation des actions de la Société (soit le 4 juillet 2014), les obligations convertibles d'un montant de 10,7 M€ (nominal et intérêts courus) ont été converties en 831 691 actions nouvelles (sur la base du Prix d'offre minoré d'une décote de 25%) venant renforcer d'autant les capitaux propres de la Société. Cette conversion portait sur 105 500 obligations émises converties en 831 691 actions nouvelles au prix d'émission de 12,83€ l'une (soit 0,02€ de nominal et 12,81€ de prime d'émission par action) Les deux dernières opérations susvisées, à savoir la conversion des obligations convertibles et l'introduction en bourse, ont donné lieu à des augmentations de capital d'un montant total de 42 389 € de nominal et de 32 648 510 € de la prime d'émission
- Juillet 2014 : un contrat de liquidité a été mis en œuvre avec la société Invest Securities. Ce contrat a pris effet à compter du 24 juillet 2014 pour une période de 12 mois. Il vise l'animation du titre Viadeo, conformément à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité s'établissaient à 300 000 euros (trois cent mille euros) en espèces.

Au 31/12/2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 25 619 actions Viadeo
- 77 030,52 €

- Septembre et décembre 2014 : deux avenants relatifs au contrat de bail du 14 mars 2013 ont été signés avec la société la Mondiale afin de permettre à la société de restituer de manière anticipée les locaux vides inoccupés situés aux 3ème et 4ème étages du 65 rue de la Victoire 75009 Paris.
- Août 2014 : Monsieur Derek et Monsieur William Johnston ont présenté leur démission de leur fonction d'administrateur, respectivement en date du 6 août 2014 du 27 août 2014.
- Décembre 2014 : la dissolution de la société Social BV a été finalisée au 31 décembre 2014

- Par ailleurs, ont été constatés en 2014, les exercices de 7.428 BCE02, 13.140 BCE03 et 4.338 BCE04. Ceux-ci ont donné lieu à une augmentation de 498,12 € du nominal et de 202.615,91€ de la prime d'émission.

### 1.3 Événements postérieurs à la clôture

- En Russie, suite à la décision de notre partenaire Sanoma de se retirer de la région, une modification de la composition du capital de notre filiale russe Viadeo Independent Media LLC (« VIM LLC ») devrait intervenir au cours du premier semestre 2015. Le groupe, qui entend poursuivre les développements en Russie, a signé en date du 3 avril 2015 un Share Purchase Agreement (SPA) portant sur les 50% de notre filiale Viadeo Independent Media BV (« VIM BV ») précédemment détenus par Independent Media Holding BV, dans l'optique de les céder ensuite à un partenaire Russe afin de conserver un ancrage local jugé indispensable à la réussite des opérations dans cette région. Conformément au SPA, les conditions suspensives sont en cours de levée et cette opération sera finalisée courant mai 2015.
- Conformément à la demande du conseil d'administration de la société Viadeo SA, la Société a mandaté la banque dépositaire BNY Mellon et le cabinet d'avocats Jones Day pour lancer un programme ADR (level 1) aux Etats-Unis. L'agrément de la SEC ayant été obtenu le 27 avril 2015, ledit programme effectif est désormais effectif.

## Note 2 : Méthode et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

#### Déclaration de conformité

La société Viadeo S.A. a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2015, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne <sup>(1)</sup> intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

<sup>(1)</sup> ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm))

Les principes et méthodes comptables et options retenues par le groupe sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

#### Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui

entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur d'utilité dans IAS 36.

## Normes et interprétations appliquées

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2014 qui n'avaient pas été appliquées de façon anticipées par le groupe :

- Amendement à IAS 32 « Instruments Financiers : Présentation » adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012. Il vise à clarifier les conditions d'application des critères de compensation d'actifs et passifs financiers énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32, en précisant la notion de droit actuel juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ainsi que les circonstances dans lesquelles certains règlements bruts pourraient être équivalents à des règlements nets. Cette norme n'a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2014 ;
- Amendements à IAS 36 « Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » publiés par l'IASB le 29 mai 2013 et adoptée par l'Union Européenne le 19 décembre 2013. Cette norme n'a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2014 ;
- Amendements à IAS 39 et IFRS 9 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » publiés par l'IASB le 27 juin 2013 et adoptée par l'Union Européenne le 19 décembre 2013. Cette norme n'a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2014 ;
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012. Cette norme a été appliquée dans les comptes au 31 décembre 2014 ;
- IFRS 11 « Partenariats » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012. Cette norme introduit une distinction entre les activités conjointes et les coentreprises et prévoit pour ces dernières une seule méthode de comptabilisation, la mise en équivalence en supprimant l'option pour l'intégration proportionnelle. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 11 "Etats financiers consolidés" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014. Cette norme a été appliquée dans les comptes au 31 décembre 2014 ainsi que dans les périodes comparatives. Les impacts liés à ce changement de méthodes sont présentés en note 2.2.
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 12 est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014. Cette norme n'a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2014 ;
- Amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 « Etats financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : dispositions transitoires » publiée par l'IASB le 28 juin 2012 et adoptée par l'Union Européenne le 4 avril 2013. Cette norme n'a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2014 ;

- Entités d'investissement : amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Etats financiers consolidés, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, Etats financiers individuels » publiée par l'IASB le 31 octobre 2012 et adoptée par l'Union Européenne le 20 novembre 2013. Cette norme n'a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2014.

Aucune des normes, interprétations ou amendements suivants n'a été appliqué par anticipation. Le groupe continue de mener des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- L'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », publiée par l'IASB le 20 mai 2013 et adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014. Cette interprétation est d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 2.2 Changements de méthode

Les impacts identifiés résultent de la mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11 relatives aux états financiers consolidés et aux partenariats et plus particulièrement de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence des coentreprises détenues par le groupe, jusqu'à présent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

La seule coentreprise concernée par ce changement de méthode est le sous-groupe constitué des entités Viadeo Independant Media BV et Viadeo Independant Media LLC co-détenues par le groupe et un partenaire, qui sont comptabilisées à compter du 1er janvier 2014 selon la méthode de la mise en équivalence.

Les données comparatives correspondant à l'exercice 2013 ont été retraitées dans les états de synthèse mais également dans l'intégralité des notes annexes.



Les impacts sur l'état de situation financière consolidée au 31 décembre 2013 sont les suivants :

| ACTIF  | 31 décembre<br>2013 publié | Impact de<br>l'application<br>IFRS 10/11 | 31 décembre<br>2013 retraité |
|--|----------------------------|--|------------------------------|
| <b>Actifs non courants</b>                   | <b>23 210</b>              | <b>44</b>                                | <b>23 254</b>                |
| Goodwill                                     | 5 219                      | -  | 5 219                        |
| Immobilisations incorporelles                | 7 827                      | (0)                                      | 7 827                        |
| Immobilisations corporelles                  | 1 287                      | -  | 1 287                        |
| Titres mis en équivalence                    | -                          | 167                                      | 167                          |
| Autres actifs financiers non courants        | 1 786                      | -  | 1 786                        |
| Créance d'impôt - non courante               | 1 631                      | -  | 1 631                        |
| Actifs d'impôts différés                     | 5 460                      | (123)                                    | 5 338                        |
|  |                            | -  |                              |
| <b>Actifs courants</b>                       | <b>11 435</b>              | <b>(114)</b>                             | <b>11 320</b>                |
| Créances clients et autres débiteurs         | 6 223                      | (33)                                     | 6 191                        |
| Autres créances et comptes de régularisation | 614                        | (0)                                      | 614                          |
| Créance d'impôt - courante                   | 0                          | -  | 0                            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie      | 4 597                      | (82)                                     | 4 516                        |
| <b>TOTAL ACTIFS</b>                          | <b>34 645</b>              | <b>(70)</b>                              | <b>34 575</b>                |

La trésorerie d'ouverture de l'état des flux de trésorerie est impactée de - 82 K€ suite à la mise en équivalence des entités de Viadeo Independant Media BV et Viadeo Independant Media LLC.

| PASSIF   | 31 décembre<br>2013 publié | Impact de<br>l'application<br>IFRS 10/11 | 31 décembre<br>2013 retraité |
|--|----------------------------|--|------------------------------|
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b> | <b>10 511</b>              | <b>-</b>                                 | <b>10 511</b>                |
| Capital social   | 110                        | -  | 110                          |
| Primes   | 44 153                     | -  | 44 153                       |
| Réserves et report à nouveau   | (33 752)                   | -  | (33 752)                     |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                         | <b>-</b>                   | <b>-</b>                                 | <b>-</b>                     |
| <b>Passifs non courants</b>  | <b>2 506</b>               | <b>(1)</b>                               | <b>2 505</b>                 |
| Emprunts portant intérêts  | 1 072                      | -  | 1 072                        |
| Provisions   | 330                        | (1)                                      | 329                          |
| Passifs d'impôts différés  | 312                        | (0)                                      | 311                          |
| Autres passifs long terme  | 792                        | -  | 792                          |
| <b>Passifs courants</b>  | <b>21 628</b>              | <b>(69)</b>                              | <b>21 559</b>                |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs                                 | 10 282                     | (64)                                     | 10 219                       |
| Emprunts portant intérêts  | 2 473                      | -  | 2 473                        |
| Provisions courantes   | 675                        | -  | 675                          |
| Dettes d'impôt   | 69                         | (1)                                      | 69                           |
| Autres passifs courants  | 8 129                      | (5)                                      | 8 124                        |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>                                 | <b>34 645</b>              | <b>(70)</b>                              | <b>34 575</b>                |

Les données relatives au bilan d'ouverture indiquées dans les notes annexes prennent en compte les effets de la mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11.

| Etat consolidé du résultat net - En millier d'euros          | 31 décembre 2013 publié | Reclassement au sein des catégories de services | Impact de l'application IFRS 10/11 | 31 décembre 2013 retraité |
|--|-------------------------|---|------------------------------------|---------------------------|
| Abonnements en ligne   | 15 793                  |   | -                                  | 15 793                    |
| Services de Recrutement et de Formation                      | 8 812                   | (670)   | 0                                  | 8 142                     |
| Services de Marketing et de Publicité                        | 4 958                   |   | (263)                              | 4 695                     |
| Autres produits  | 1 355                   | 670   | 80                                 | 2 105                     |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>                     | <b>30 917</b>           | <b>-</b>  | <b>(183)</b>                       | <b>30 734</b>             |
| Charges de personnel   | (23 174)                |   | 294                                | (22 880)                  |
| Charges externes de marketing                                | (5 413)                 |   | 171                                | (5 242)                   |
| Autres charges externes                                      | (11 009)                |   | 158                                | (10 851)                  |
| Autres charges et produits opérationnels courants            | 418                     |   | 3                                  | 421                       |
| <b>Excédent brut des opérations</b>                          | <b>(8 261)</b>          | <b>-</b>  | <b>443</b>                         | <b>(7 818)</b>            |
| Paiements fondés sur des actions réservées au personnel      | (972)                   |   | -                                  | (972)                     |
| Dépréciations nettes de l'actif circulant                    | 93                      |   | 2                                  | 94                        |
| Dotation aux amortissements et provisions                    | (5 284)                 |   | 1                                  | (5 283)                   |
| <b>Résultat opérationnel Courant</b>                         | <b>(14 424)</b>         | <b>-</b>  | <b>446</b>                         | <b>(13 978)</b>           |
| Autres charges opérationnelles                               | (92)                    |   | -                                  | (92)                      |
| Autres produits opérationnels                                | -                       |   | -                                  | -                         |
| <b>Résultat opérationnel Non Courant</b>                     | <b>(92)</b>             | <b>-</b>  | <b>-</b>                           | <b>(92)</b>               |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                 | <b>(14 516)</b>         |   | <b>446</b>                         | <b>(14 070)</b>           |
| Produits financiers  | 210                     |   | (11)                               | 198                       |
| Charges financières  | (439)                   |   | 5                                  | (434)                     |
| <b>Résultat financier</b>                                    | <b>(229)</b>            |   | <b>(7)</b>                         | <b>(236)</b>              |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | -                       |   | (354)                              | (354)                     |
| Autres produits et charges                                   | -                       |   | -                                  | -                         |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                  | <b>(14 745)</b>         |   | <b>85</b>                          | <b>(14 660)</b>           |
| Charge d'impôt sur le résultat                               | 1 624                   |   | (85)                               | 1 539                     |
| <b>Résultat des activités poursuivies pour l'exercice</b>    | <b>(13 121)</b>         |   | <b>(0)</b>                         | <b>(13 121)</b>           |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                                | <b>(13 121)</b>         |   | <b>(0)</b>                         | <b>(13 121)</b>           |

Les impacts des changements de méthode sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2013 comprennent :

- L'application des normes IFRS 10 et IFRS11 ;
- Un reclassement au sein des catégories de revenus dont l'objectif est d'isoler une opération non récurrente d'un montant de 670 K€ antérieurement comptabilisée en « Services de recrutement et de Formation » en « Autres Produits ».

| En millier d'euros   | 31 décembre<br>2013<br>publié | Impact de<br>l'application<br>IFRS 10/11 | 31 décembre<br>2013<br>retraité |
|--|-------------------------------|--|---------------------------------|
| Résultat de la période   | (13 121)                      | -  | (13 121)                        |
| Ajustements pour :   |                               |  |                                 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)                 | 5 035                         | (1)                                      | 5 034                           |
| Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution  | 304                           | -  | 304                             |
| Charges et produits calculés liés aux paiements fondés sur des actions   | 972                           | -  | 972                             |
| Profits et pertes liés à l'actualisation   | 11                            | -  | 11                              |
| Profits et pertes liés à la juste valeur   | -                             | -  | -                               |
| Quote-part dans le résultat net + dépréciations des participations dans les entreprises associées                  | -                             | 354                                      | 354                             |
| Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie  | (0)                           | 0  | (0)                             |
| <b>Capacité d'autofinancement après produit financier net et impôt des activités poursuivies</b>                   | <b>(6 798)</b>                | <b>353</b>                               | <b>(6 446)</b>                  |
| Coût de l'endettement financier net  | 38                            | 0  | 39                              |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés)   | (1 624)                       | 85                                       | (1 539)                         |
| <b>Capacité d'autofinancement avant produit financier net et impôt des activités poursuivies</b>                   | <b>(8 384)</b>                | <b>439</b>                               | <b>(7 946)</b>                  |
| Impôts versés  | (244)                         | -  | (244)                           |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité   | (188)                         | (35)                                     | (222)                           |
| <b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies</b>                                   | <b>(8 817)</b>                | <b>404</b>                               | <b>(8 413)</b>                  |
| Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités cédées ou en cours de cession                    |                               | -  |                                 |
| <b>I - FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE</b>  | <b>(8 817)</b>                | <b>404</b>                               | <b>(8 413)</b>                  |
| Acquisition d'immobilisations corporelles  | (875)                         | -  | (875)                           |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles  | (5 126)                       | 0  | (5 126)                         |
| Acquisition d'actifs financiers  | (337)                         | (414)                                    | (751)                           |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles   | 3                             | -  | 3                               |
| Cession ou réduction d'actifs financiers   | 21                            | (0)                                      | 21                              |
| Incidence des variations de périmètre  | (11)                          | -  | (11)                            |
| <b>Variation nette de trésorerie d'investissement des activités poursuivies</b>                                    | <b>(6 325)</b>                | <b>(413)</b>                             | <b>(6 739)</b>                  |
| Flux de trésorerie d'investissement nets provenant de / (utilisés par) les activités cédées ou en cours de cession |                               | -  |                                 |
| <b>II - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>   | <b>(6 325)</b>                | <b>(413)</b>                             | <b>(6 739)</b>                  |
| Augmentation de capital  | 41                            | -  | 41                              |
| Achat / Cession d'actions propres  |                               | -  |                                 |
| Distribution de dividendes   |                               | -  |                                 |
| Nouveaux emprunts  | 2 132                         | -  | 2 132                           |
| Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location-financement)  | (574)                         | -  | (574)                           |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)                                       | (39)                          | -  | (39)                            |
| <b>Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies</b>                                   | <b>1 561</b>                  | <b>(0)</b>                               | <b>1 561</b>                    |
| Flux de trésorerie de financement nets provenant de / (utilisés par) les activités cédées ou en cours de cession   |                               | -  |                                 |
| <b>III - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>  | <b>1 561</b>                  | <b>(0)</b>                               | <b>1 561</b>                    |
| <b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (I) + (II) + (III)</b>   | <b>(13 581)</b>               | <b>(9)</b>                               | <b>(13 590)</b>                 |
| <b>Trésorerie en début de période (dont activités cédées ou en cours de cession)</b>                               | <b>18 268</b>                 | <b>(80)</b>                              | <b>18 188</b>                   |
| Incidence des variations de taux de change   | (94)                          | 8  | (86)                            |
| Variation des activités poursuivies  | (13 581)                      | (9)                                      | (13 590)                        |
| Variation de la trésorerie provenant de / (utilisés par) les activités cédées ou en cours de cession               |                               | -  |                                 |
| <b>TRESORERIE EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>4 593</b>                  | <b>(82)</b>                              | <b>4 512</b>                    |
| Dont trésorerie provenant des activités poursuivies  | 4 593                         | (82)                                     | 4 512                           |
| Dont trésorerie provenant des activités cédées ou en cours de cession  |                               |  |                                 |

## 2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- Le caractère immobilisable et la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles relatives aux projets de recherche et développement capitalisés ;
- Les rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres : hypothèses retenues pour la valorisation de ces instruments et de la charge correspondante mises à jour annuellement ;
- Goodwill : les hypothèses mises à jour annuellement dans le cadre des tests de perte de valeur, relatives notamment à la détermination des unités génératrices de trésorerie (UGT), des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation ;
- Les impôts différés, notamment les impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables ;
- L'évaluation des provisions.

## 2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

### Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle sont consolidées. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

### Participation dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les

décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats et les actifs et passifs des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. La prise en compte des éléments constituant le patrimoine et le résultat des coentreprises est effectuée au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs.

### **Transactions éliminées dans les états financiers consolidés**

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques avec les coentreprises intégrées proportionnellement sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intégration de la coentreprise.

## **2.5 Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si, après réappréciation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle doivent être évalués à leur juste valeur ou, s'il y a lieu, selon les dispositions d'une autre IFRS.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

Le prix d'acquisition et son affectation doivent être finalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son montant d'origine, diminué le cas échéant du cumul des pertes de valeur enregistrées.

## 2.6 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

## 2.7 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

## 2.8 Distinction courant et non courant

Le groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

## 2.9 Immobilisations incorporelles

### Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition de l'entreprise (voir note 2.4 ci-dessus), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

La valeur recouvrable est déterminée selon la méthodologie suivante : cinq années de prévisions de flux de trésorerie ont été incluses dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie avant la prise en compte d'une valeur terminale.

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

À la cession d'une unité génératrice de trésorerie, le goodwill qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

### Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation. Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

### Immobilisations incorporelles générées en interne – frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Elles concernent principalement les frais de développement en interne des plates-formes de réseaux professionnels (sites internet) et les logiciels.

Le groupe Viadeo distingue principalement deux plates-formes de réseaux professionnels :

- La plateforme « Tianji » accessible en Chine exclusivement,
- La plateforme « Viadeo » accessible partout sauf en Chine. Cette dernière est particulièrement utilisée en Europe (y compris en Russie) et en Afrique.

Ces deux plates-formes sont distinctes sur le plan technique (localisation des moyens techniques et humains) et économique avec des niveaux de maturité différents notamment sur la Chine (plateforme TIANJI) pour laquelle le groupe considère que les critères d'activation des frais de développement du site internet n'étaient pas vérifiés jusqu'au 31 décembre 2012. Au cours de l'exercice 2014, les conditions d'activation des coûts des développements liés à la plateforme TIANJI ont pu être vérifiées, notamment celles relatives aux avantages économiques futurs. Le groupe a ainsi procédé à l'activation de 1 314 K€ sur l'exercice 2013 et 1 336 K€ sur l'exercice 2014.



## Durée et charge d'amortissement

Les amortissements sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

|                                      | Méthode  | Durée     |
|--------------------------------------|----------|-----------|
| Plates-formes développées en interne | Linéaire | 3 ans     |
| Logiciels acquis                     | Linéaire | 1 à 5 ans |

### 2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

|                                      | Méthode  | Durée |
|--------------------------------------|----------|-------|
| Installations générales, agencements | Linéaire | 5 ans |
| Matériel de transport                | Linéaire | 5 ans |
| Matériel de bureau et informatique   | Linéaire | 3 ans |
| Mobilier                             | Linéaire | 5 ans |

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

### Les actifs détenus en vertu de contrat de location-financement

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs du groupe, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant à payer au bailleur est inscrit à l'état consolidé de la situation financière comme dette découlant d'un contrat de location-financement.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif.

Les charges financières sont comptabilisées directement en résultat net.

Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus. Cependant, lorsqu'il n'y a pas de certitude raisonnable que le droit de propriété sera obtenu à la fin du contrat, les actifs doivent être amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité.

## 2.11 Actifs Financiers

Les actifs financiers du groupe sont classés selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur,
- les placements détenus jusqu'à leur échéance,
- les prêts et créances,

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

### **Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat**

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont encourus.

### **Les placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme a) des prêts et des créances, b) des placements détenus jusqu'à leur échéance, ou c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultat est comptabilisée en autres éléments du résultat global à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les instruments d'emprunts, des écarts de change.

Les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, sont évalués au coût diminué des pertes de valeur identifiées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

## Prêts et créances

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

## Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

## Décomptabilisation des actifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou s'il transfère à une autre partie l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer. Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

### 2.12 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur à l'exception des actifs portés par la société Apnacircle Infotech qui ont été dépréciés au cours de l'exercice 2014 pour un montant de 53 k€.

### 2.13 Trésorerie, Équivalents de trésorerie et Instruments financiers

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement (OPCVM). Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Les dépôts à terme sont des placements effectués pour une durée inférieure à 3 mois avec un taux d'intérêt connu et fixé pour la durée totale prévue au contrat. La Société a la possibilité de sortir avant le terme, avec un capital garanti mais un taux d'intérêt plus faible que celui prévu initialement. Aucune pénalité n'est due en cas de sortie anticipée.

Pour les besoins de présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

### 2.14 Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Le groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les seuls instruments comptabilisés en juste valeur par résultat détenus par le groupe sont les équivalents de trésorerie relevant de la catégorie de niveau 1.

## 2.15 Subventions publiques

### Subventions et avances conditionnées

Le groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IAS 39 au coût amorti, si l'impact du retraitement est significatif. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi.

Ces subventions sont enregistrées au niveau des autres produits opérationnels au compte de résultat.

Ces avances sont enregistrées en « Dettes financières non courantes » et en « Dettes financières courantes » selon leur échéance.

### Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte du résultat consolidé en subvention au niveau des « Autres charges et produits opérationnels courants ».

## 2.16 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les actifs d'impôts exigibles comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistrée à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées. Les actifs d'impôts exigibles intègrent également la valeur nominale du crédit d'impôt compétitivité emploi.

## 2.17 Capital

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

## 2.18 Paiements en actions

Depuis sa création, le groupe a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « Bons de souscription d'actions » et « Bons de Souscription de Part de Créateur d'Entreprise » attribués à des salariés, dirigeants, et membres du Conseil d'Administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options.

La détermination de la juste valeur des options intègre les conditions d'acquisition des droits comme décrit en Note 11.2. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 11.2.

L'avantage valorisé selon IFRS 2 équivaut à une rémunération des bénéficiaires : il est comptabilisé en « Paiements fondés sur des actions réservées au personnel » au niveau résultat opérationnel courant, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

## 2.19 Provisions

Des provisions sont comptabilisées si le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction

des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable et si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu.

### **Restructurations**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a mis au point un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qui mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

### **2.20 Engagements sociaux**

Les salariés français du Groupe bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisées en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements du Groupe pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

L'engagement relatif aux salariés des filiales étrangères est non matériel compte tenu des dispositions légales et réglementaires locales.

## 2.21 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les « autres passifs financiers ».

### **Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

### **Autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts et les dettes fournisseurs et autres créditeurs) sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

### **Décomptabilisation des passifs financiers**

Le groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

## 2.22 Comptabilisation des produits des activités ordinaires

L'activité du Groupe génère 3 sources de revenus : les abonnements Premium vendus aux professionnels (« Online Subscriptions » ou « OS »), les revenus liés à la commercialisation auprès d'une clientèle d'entreprises d'outils et de services de recrutement (« Hiring Solutions »), et enfin, la commercialisation auprès d'une clientèle d'entreprises d'espaces publicitaires et de services marketing (« Marketing Solutions »).

Ces revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les revenus « Online Subscriptions » constituent une prestation continue dans le temps. Les revenus sont reconnus *pro rata temporis* sur une base journalière. A la clôture, la quote-part d'abonnement donnant accès aux sites Internet sur la période suivante est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les revenus issus des campagnes d'affichage de bannières publicitaires sur les sites du Groupe « Marketing Solutions » sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement des dites campagnes.

Les annonces d'emploi génèrent des revenus lors de leur mise à disposition, tandis que les solutions de recrutement et de formations sont reconnues au prorata de leur durée d'utilisation.



L'application de ces principes entraîne la comptabilisation de factures à établir et de produits constatés d'avance lorsque la facturation est décalée par rapport à la période de la réalisation des prestations.

Dans le cadre de son activité, le groupe Viadeo est amené à réaliser des échanges de services (Troc de services publicitaires) avec ses partenaires. Conformément à SIC 31, les produits d'une opération de troc impliquant de la publicité sont reconnus par le groupe à la juste valeur des services de publicité qu'il offre dans une opération de troc, par référence à des opérations autres que de troc qui :

- impliquent une publicité semblable à la publicité de l'opération de troc
- se produisent fréquemment
- représentent un montant et un nombre prépondérant de transactions comparées à toutes les transactions d'offre de publicité semblable à la publicité de l'opération de troc
- impliquent une contrepartie en trésorerie et/ou une autre forme de contrepartie dont la juste valeur peut être évaluée de façon fiable
- n'impliquent pas la même contrepartie que l'opération de troc

Les autres produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

## 2.23 Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

### Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. L'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés, dans chaque pays, à la fin de la période de présentation de l'information financière.

En France, la loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend deux contributions distinctes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe a considéré que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat tel qu'énoncé par IAS 12, Impôts sur le résultat. Ainsi, depuis le 01 janvier 2012 (date de transition), la charge relative à la CVAE est présentée dans le compte de résultat sur la ligne « Impôts sur le résultat ». Le CFE est comptabilisé au niveau du résultat opérationnel courant.

La 3ème loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) à compter du 1er janvier 2013. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations versées au personnel. Dans les comptes consolidés du Groupe, le CICE est présenté, selon IAS 19 en réduction des charges de personnel.

## Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable. En outre, des passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un délai de trois ans.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière sur la base d'un planning fiscal de 3 ans et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués, pays par pays, aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

L'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

### 2.24 Information sectorielle

Le groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne aux principaux décideurs opérationnels.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont il est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions

avec d'autres composantes du Groupe. La marge brute du secteur est régulièrement examinée par la Direction Générale afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

L'information communiquée au principal décideur opérationnel aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur est axée sur les types de biens ou de services fournis et, relativement aux activités liées aux plateformes VIADEO et TIANJI, l'information est ensuite analysée en fonction des différentes catégories de services (Abonnement, recrutement, publicité et formation).

En vertu d'IFRS 8, les secteurs du Groupe sont les suivants :

- Plateforme « VIADEO » : ce secteur comprend la base abonnés VIADEO, la plateforme technique VIADEO et un personnel dédié. Ce secteur comprend l'activité du Groupe en Europe, Etats-Unis, Afrique et en Russie.
- Plateforme « TIANJI » : ce secteur comprend la base abonnés TIANJI, la plateforme technique TIANJI et un personnel dédié. Ce secteur comprend l'activité du Groupe en Chine.

| Résultat sectoriel - En milliers d'euros                     | VIIDEO<br>2014 | TIANJI<br>2014 | transactions<br>intersectorielles | Résultat<br>consolidé |
|--|----------------|----------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Abonnements en ligne   | 13 497         | -              |                                   | 13 497                |
| Services de Recrutement et de Formation                      | 8 266          | 370            |                                   | 8 635                 |
| Services de Marketing et de Publicité                        | 4 626          | 747            |                                   | 5 373                 |
| Autres produits  | 499            | 452            | (452)                             | 499                   |
| <i>Dont Ventes intersectorielles</i>                         | 0              | 452            |                                   |                       |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>                     | <b>26 888</b>  | <b>1 568</b>   | <b>(452)</b>                      | <b>28 004</b>         |
| Charges de personnel   | (15 173)       | (2 562)        |                                   | (17 735)              |
| Charges externes de marketing                                | (3 065)        | (2 189)        | -                                 | (5 254)               |
| Autres charges externes                                      | (7 120)        | (1 849)        | 512                               | (8 457)               |
| Autres produits et charges opérationnels courants            | 312            | (56)           | (61)                              | 196                   |
| <b>Excédent brut des opérations</b>                          | <b>1 841</b>   | <b>(5 088)</b> | <b>(0)</b>                        | <b>(3 247)</b>        |
| Paiements fondés sur des actions réservées au personnel      |                |                | (1 270)                           |                       |
| Dépréciations nettes de l'actif circulant                    |                |                | 5                                 |                       |
| Dotations aux amortissements et provisions                   |                |                | (5 513)                           |                       |
| <b>Résultat opérationnel Courant</b>                         |                |                | <b>(10 026)</b>                   |                       |
| Autres charges opérationnelles                               |                |                | (53)                              |                       |
| Autres produits opérationnels                                |                |                | -                                 |                       |
| <b>Résultat opérationnel Non Courant</b>                     |                |                | <b>(53)</b>                       |                       |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                 |                |                | <b>(10 078)</b>                   |                       |
| Produits financiers  |                |                | 1 193                             |                       |
| Charges financières  |                |                | (3 437)                           |                       |
| <b>Résultat financier</b>                                    |                |                | <b>(2 245)</b>                    |                       |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence |                |                | (357)                             |                       |
| Autres produits et charges                                   |                |                | -                                 |                       |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                  |                |                | <b>(12 680)</b>                   |                       |
| Charge d'impôt sur le résultat                               |                |                | (776)                             |                       |
| <b>Résultat des activités poursuivies pour l'exercice</b>    |                |                | <b>(13 456)</b>                   |                       |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                                |                |                | <b>(13 456)</b>                   |                       |

| Résultat sectoriel - En milliers d'euros                     | VIADÉO<br>2013 | TIANJI<br>2013 | transactions<br>intersectorielles | Résultat<br>consolidé |
|--|----------------|----------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Abonnements en ligne   | 15 793         | -              | -                                 | 15 793                |
| Services de Recrutement et de Formation                      | 7 774          | 368            | 0                                 | 8 142                 |
| Services de Marketing et de Publicité                        | 4 222          | 473            | 0                                 | 4 695                 |
| Autres produits  | 2 105          | 361            | (362)                             | 2 105                 |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>                     | <b>29 893</b>  | <b>1 202</b>   | <b>(362)</b>                      | <b>30 734</b>         |
| Charges de personnel   | (19 435)       | (3 444)        |                                   | (22 880)              |
| Charges externes de marketing                                | (3 478)        | (1 764)        | -                                 | (5 242)               |
| Autres charges externes                                      | (9 414)        | (1 860)        | 423                               | (10 851)              |
| Autres produits et charges opérationnels courants            | 482            | -              | (61)                              | 421                   |
| <b>Excédent brut des opérations</b>                          | <b>(1 952)</b> | <b>(5 866)</b> | <b>0</b>                          | <b>(7 818)</b>        |
| Paiements fondés sur des actions réservées au personnel      |                |                | (972)                             |                       |
| Dépréciations nettes de l'actif circulant                    |                |                | 94                                |                       |
| Dotation aux amortissements et provisions                    |                |                | (5 283)                           |                       |
| <b>Résultat opérationnel Courant</b>                         |                |                | <b>(13 978)</b>                   |                       |
| Autres charges opérationnelles                               |                |                | (92)                              |                       |
| Autres produits opérationnels                                |                |                | -                                 |                       |
| <b>Résultat opérationnel Non Courant</b>                     |                |                | <b>(92)</b>                       |                       |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                 |                |                | <b>(14 070)</b>                   |                       |
| Produits financiers  |                |                | 198                               |                       |
| Charges financières  |                |                | (434)                             |                       |
| <b>Résultat financier</b>                                    |                |                | <b>(236)</b>                      |                       |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence |                |                | (354)                             |                       |
| Autres produits et charges                                   |                |                | -                                 |                       |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                  |                |                | <b>(14 660)</b>                   |                       |
| Charge d'impôt sur le résultat                               |                |                | 1 539                             |                       |
| <b>Résultat des activités poursuivies pour l'exercice</b>    |                |                | <b>(13 121)</b>                   |                       |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                                |                |                | <b>(13 121)</b>                   |                       |

En dehors des secteurs opérationnels présentés ci-dessus, il n'existe pas de sous-secteur opérationnel dans le groupe.

| Actifs sectoriels - En milliers d'euros      | 31/12/2014    |              |                      |                 |
|--|---------------|--------------|----------------------|-----------------|
|  | VIADAO        | TIANJI       | Actif intersectoriel | Actif consolidé |
| <b>Actifs non courants</b>                   | <b>19 833</b> | <b>5 046</b> | -                    | <b>24 878</b>   |
| Goodwill                                     | 3 247         | 2 534        |                      | 5 781           |
| Immobilisations incorporelles                | 7 869         | 2 107        |                      | 9 976           |
| Immobilisations corporelles                  | 610           | 221          |                      | 831             |
| Titres mis en équivalence                    | 165           | -            |                      | 165             |
| Autres actifs financiers non courants        | 1 257         | 184          |                      | 1 441           |
| Créance d'impôt - non courante               | 1 565         | -            |                      | 1 565           |
| Actifs d'impôts différés                     | 5 120         | -            |                      | 5 120           |
| <b>Actifs courants</b>                       | <b>29 997</b> | <b>1 729</b> | <b>(207)</b>         | <b>31 518</b>   |
| Créances clients et autres débiteurs         | 5 911         | 571          | (207)                | 6 276           |
| Autres créances et comptes de régularisation | 762           | -            |                      | 762             |
| Créance d'impôt - courante                   | 60            | -            |                      | 60              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie      | 23 264        | 1 157        |                      | 24 421          |
| <b>TOTAL ACTIFS</b>                          | <b>49 830</b> | <b>6 774</b> | <b>(207)</b>         | <b>56 397</b>   |

| Passifs sectoriels - En milliers d'euros | 31/12/2014    |            |                       |                  |
|--|---------------|------------|-----------------------|------------------|
|  | VIADAO        | TIANJI     | Passif intersectoriel | Passif consolidé |
| <b>Passifs non courants</b>              | <b>1 888</b>  | -          |                       | <b>1 888</b>     |
| Emprunts portant intérêts                | 858           | -          |                       | 858              |
| Autres provisions                        | 158           | -          |                       | 158              |
| Passifs d'impôts différés                | (0)           | -          |                       | (0)              |
| Autres passif long terme                 | 871           | -          |                       | 871              |
|  |               |            |                       | -                |
| <b>Passifs courants</b>                  | <b>21 830</b> | <b>876</b> | <b>(207)</b>          | <b>22 500</b>    |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 11 712        | 870        | (210)                 | 12 372           |
| Emprunts portant intérêts                | 756           | -          |                       | 756              |
| Autres provisions courantes              | 874           | -          |                       | 874              |
| Dettes d'impôt                           | 1             | -          |                       | 1                |
| Autres passifs courants                  | 8 488         | 6          | 3                     | 8 497            |
| <b>TOTAL PASSIFS</b>                     | <b>23 718</b> | <b>876</b> | <b>(207)</b>          | <b>24 387</b>    |

| Actifs sectoriels - En milliers d'euros      | 31/12/2013    |              |                      |                 |
|--|---------------|--------------|----------------------|-----------------|
|  | VIADÉO        | TIANJI       | Actif intersectoriel | Actif consolidé |
| <b>Actifs non courants</b>                   | <b>19 163</b> | <b>4 091</b> | -                    | <b>23 254</b>   |
| Goodwill                                     | 2 932         | 2 287        |                      | 5 219           |
| Immobilisations incorporelles                | 6 633         | 1 194        |                      | 7 827           |
| Immobilisations corporelles                  | 960           | 327          |                      | 1 287           |
| Titres mis en équivalence                    | 167           | -            |                      | 167             |
| Autres actifs financiers non courants        | 1 503         | 283          |                      | 1 786           |
| Créance d'impôt - non courante               | 1 631         | -            |                      | 1 631           |
| Actifs d'impôts différés                     | 5 338         | -            |                      | 5 338           |
| <b>Actifs courants</b>                       | <b>10 313</b> | <b>1 058</b> | <b>(51)</b>          | <b>11 320</b>   |
| Créances clients et autres débiteurs         | 6 012         | 230          | (51)                 | 6 191           |
| Autres créances et comptes de régularisation | 614           | 0            |                      | 614             |
| Créance d'impôt - courante                   | 0             | -            |                      | 0               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie      | 3 687         | 828          |                      | 4 516           |
| <b>TOTAL ACTIFS</b>                          | <b>29 477</b> | <b>5 149</b> | <b>(51)</b>          | <b>34 575</b>   |

| Passifs sectoriels - En milliers d'euros | 31/12/2013    |            |                       |                  |
|--|---------------|------------|-----------------------|------------------|
|  | VIADÉO        | TIANJI     | Passif intersectoriel | Passif consolidé |
| <b>Passifs non courants</b>              | <b>2 505</b>  | -          |                       | <b>2 505</b>     |
| Emprunts portant intérêts                | 1 072         | -          |                       | 1 072            |
| Autres provisions                        | 329           | -          |                       | 329              |
| Passifs d'impôts différés                | 311           | -          |                       | 311              |
| Autres passif long terme                 | 792           | -          |                       | 792              |
| <b>Passifs courants</b>                  | <b>20 743</b> | <b>868</b> | <b>(51)</b>           | <b>21 559</b>    |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 9 440         | 830        | (51)                  | 10 219           |
| Emprunts portant intérêts                | 2 473         | -          |                       | 2 473            |
| Autres provisions courantes              | 675           | -          |                       | 675              |
| Dettes d'impôt                           | 69            | -          |                       | 69               |
| Autres passifs courants                  | 8 086         | 38         | 0                     | 8 124            |
| <b>TOTAL PASSIFS</b>                     | <b>23 247</b> | <b>868</b> | <b>(51)</b>           | <b>24 064</b>    |

Tous les actifs sont affectés aux secteurs à présenter à l'exception des autres actifs financiers non courants (titres de participations).

## 2.25 Informations géographiques

Le groupe exerce ses activités principalement dans les régions géographiques suivantes : France (pays où est situé le siège social), Chine, Russie et Afrique.

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires poursuivies provenant de clients externes du Groupe selon leur localisation géographique, et des informations sur ses actifs non courants par région géographique pour les deux derniers exercices clos le 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 :

| En milliers d'euros | 31/12/2014    | 31/12/2013    |
|---------------------|---------------|---------------|
| France              | 26 723        | 29 459        |
| Chine               | 1 116         | 841           |
| Afrique             | 164           | 45            |
| Autres              |               | 390           |
| <b>Total</b>        | <b>28 004</b> | <b>30 734</b> |

(1) Suite à l'application d'IFRS 10/11 la coentreprise Viadeo Independent Media est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence et ne contribue donc plus aux produits des activités ordinaires.

Le groupe ne réalise pas plus de 10 % de son chiffre d'affaires avec un seul client.

Répartition des actifs non courants selon leur localisation géographique :

| Pays         | Actifs non courants - en milliers d'euros |               |
|--------------|---|---------------|
|              | 31/12/2014                                | 31/12/2013    |
| France       | 4 263                                     | 4 606         |
| Etats-unis   | 15 343                                    | 12 611        |
| Afrique      | 9   | 14            |
| Chine        | 5 046                                     | 4 091         |
| Russie       | 165                                       | 167           |
| Autres       | 53  | 1 765         |
| <b>Total</b> | <b>24 878</b>                             | <b>23 254</b> |

La zone géographique « Autres » comprend essentiellement des pays européens.

## 2.26 Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté par nature de charges et de produits.

La présentation du compte de résultat consolidé comprend les sous-totaux suivants :

- « Excédent brut des opérations », qui correspond à la ressource d'exploitation dégagée par les activités courantes de l'entreprise. Il s'agit du résultat opérationnel courant (défini ci-dessous) avant amortissements et provisions pour dépréciations d'actifs immobilisés, provisions pour dépréciations d'actifs circulants, provisions pour risques et charges d'exploitation et les éléments non monétaires, notamment les paiements en actions ;
- « Résultat opérationnel courant » qui correspond à la différence entre les charges et les produits avant impôt, à l'exception de ceux résultant des activités financières, des entreprises associées, des activités cédées ou en cours de cession. Cet indicateur, essentiel pour le groupe, permet de mesurer la performance de la société, avant incidence du « Résultat opérationnel non courant » ;
- « Résultat opérationnel non courant » cet indicateur comprend les produits et charges résultant d'un événement majeur intervenu pendant la période comptable et de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, et peu fréquents.



## 2.27 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

## Note 3 : Goodwill

| En milliers d'euros               | 1er janvier 2013 | Augment. | Diminut. | Reclassement | Ecarts de conversion | 31 décembre 2013 |
|-----------------------------------|------------------|----------|----------|--------------|----------------------|------------------|
| <b>Coût</b>                       |                  |          |          |              |                      |                  |
| VIADEO                            | 3 037            | 0        | 0        | 0            | (105)                | 2 932            |
| TIANJI                            | 2 323            | 0        | 0        | 0            | (36)                 | 2 287            |
| <b>Cumul des pertes de valeur</b> | 0                | 0        | 0        | 0            | 0                    | 0                |
| <b>Total</b>                      | <b>5 360</b>     | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b>     | <b>(141)</b>         | <b>5 219</b>     |

| En milliers d'euros               | 31 décembre 2013 | Augment. | Diminut. | Reclassement | Ecarts de conversion | 31 décembre 2014 |
|-----------------------------------|------------------|----------|----------|--------------|----------------------|------------------|
| <b>Coût</b>                       |                  |          |          |              |                      |                  |
| VIADEO                            | 2 932            | 0        | 0        | 0            | 316                  | 3 247            |
| TIANJI                            | 2 287            | 0        | 0        | 0            | 247                  | 2 534            |
| <b>Cumul des pertes de valeur</b> | 0                | 0        | 0        | 0            | 0                    | 0                |
| <b>Total</b>                      | <b>5 219</b>     | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b>     | <b>562</b>           | <b>5 781</b>     |

### Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2014 : 5 781 K€) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Cinq années de prévisions de flux de trésorerie ont été incluses dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie avant la prise en compte d'une valeur terminale.

Les principes appliqués par la société sont décrits en note 2.9.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, la définition d'une UGT suppose l'association des trois éléments suivants ; une plateforme technique, une base abonnés et un personnel dédié.

Ainsi, le goodwill a été attribué aux fins des tests de dépréciation aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- VIADEO
- TIANJI

Les taux d'actualisation retenus par la Société sont :

| Taux d'actualisation | 31/12/2013 | 31/12/2014 |
|----------------------|------------|------------|
| VIADEO               | 12,83%     | 11,43%     |
| TIANJI               | 14,50%     | 14,30%     |

| Paramètres UGT VIADEO | 31/12/2013 | 31/12/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Taux sans risque      | 2,33%      | 0,93%      |
| Prime de risque       | 7,00%      | 7,00%      |
| Beta                  | 1,5        | 1,5        |

| Paramètres UGT TIANJI | 31/12/2013 | 31/12/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Taux sans risque      | 3,60%      | 3,80%      |
| Prime de risque       | 10,90%     | 7,00%      |
| Beta                  | 1,0        | 1,5        |

Le taux de croissance à l'infini appliqué est de 1.5% pour l'UGT Viadeo et 5 % pour l'UGT Tianji.

Une hausse du taux d'actualisation de 1 point n'engendrerait pas de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par VIADEO ont été réalisées.

Des jugements ont également été apportés par le groupe pour tenir compte de facteurs de risques dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis au Groupe d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement du Groupe, son business model et sa structure de financement.

Les projections de flux de trésorerie sont élaborées sur la base d'une hypothèse de croissance moyenne sur la période du chiffre d'affaires sur 5 ans de 26,3% par an pour l'UGT VIADEO et de 86,2% par an pour l'UGT TIANJI, compte tenu du potentiel de croissance du marché chinois.

Au 31 décembre 2014, les analyses de sensibilité du plan d'affaires ne génèrent pas de risque de perte de valeur.

## Note 4 : Autres immobilisations incorporelles

Exercice clos au 31 décembre 2013

| En milliers d'euros                        | 1er janvier 2013 | Acquisitions / activations / dot. aux amort. | Reclassements / Mises en service | Cessions / mises au rebut | Variation périmètre | Ecarts de change | Autres   | 31 décembre 2013 |
|--|------------------|--|----------------------------------|---------------------------|---------------------|------------------|----------|------------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                      |                  |  |                                  |                           |                     |                  |          |                  |
| Logiciels                                  | 434              | 20   | 0                                | (373)                     | 0                   | (0)              | 0        | 80               |
| Plateformes de réseaux professionnels      | 10 033           | 1 973  | 1 899                            | (3 024)                   | 0                   | (562)            | 0        | 10 320           |
| Autres immobilisations incorporelles       | 6                | 0  | 1                                | (6)                       | 0                   | 0                | 0        | 0                |
| Immobilisations incorporelles en-cours     | 1 518            | 3 132  | (1 899)                          | 0                         | 0                   | (108)            | 0        | 2 643            |
| Avances et acomptes versés                 | 0                | 0  | 0                                | 0                         | 0                   | 0                | 0        | 0                |
| <b>Total</b>                               | <b>11 990</b>    | <b>5 126</b>                                 | <b>1</b>                         | <b>(3 404)</b>            | <b>0</b>            | <b>(670)</b>     | <b>0</b> | <b>13 043</b>    |
| <b>Amortissements et pertes de valeurs</b> |                  |  |                                  |                           |                     |                  |          |                  |
| Logiciels                                  | (324)            | (85)   | 0                                | 373                       | 0                   | 0                | 0        | (36)             |
| Plateformes de réseaux professionnels      | (4 521)          | (3 514)                                      | 0                                | 2 759                     | 0                   | 96               | 0        | (5 180)          |
| Autres immobilisations incorporelles       | (5)              | 0  | 0                                | 5                         | 0                   | 0                | 0        | 0                |
| Immobilisations incorporelles en-cours     | 0                | 0  | 0                                | 0                         | 0                   | 0                | 0        | 0                |
| Avances et acomptes versés                 | 0                | 0  | 0                                | 0                         | 0                   | 0                | 0        | 0                |
| <b>Total</b>                               | <b>(4 850)</b>   | <b>(3 600)</b>                               | <b>0</b>                         | <b>3 137</b>              | <b>0</b>            | <b>97</b>        | <b>0</b> | <b>(5 216)</b>   |
| <b>Valeurs nettes</b>                      |                  |  |                                  |                           |                     |                  |          |                  |
| Logiciels                                  | 109              | (65)   | 0                                | (0)                       | 0                   | (0)              | 0        | 44               |
| Plateformes de réseaux professionnels      | 5 513            | (1 541)                                      | 1 899                            | (265)                     | 0                   | (465)            | 0        | 5 140            |
| Autres immobilisations incorporelles       | 1                | 0  | 1                                | (1)                       | 0                   | 0                | 0        | 0                |
| Immobilisations incorporelles en-cours     | 1 518            | 3 132  | (1 899)                          | 0                         | 0                   | (108)            | 0        | 2 643            |
| Avances et acomptes versés                 | 0                | 0  | 0                                | 0                         | 0                   | 0                | 0        | 0                |
| <b>Total</b>                               | <b>7 140</b>     | <b>1 526</b>                                 | <b>1</b>                         | <b>(267)</b>              | <b>0</b>            | <b>(573)</b>     | <b>0</b> | <b>7 827</b>     |

Exercice clos au 31 décembre 2014

| En milliers d'euros                        | 31 décembre 2013 | Acquisitions / activations / dot. aux amort. | Reclassements / Mises en service | Cessions / mises au rebut | Variation périmètre | Ecarts de change | Autres     | 31 décembre 2014 |
|--|------------------|--|----------------------------------|---------------------------|---------------------|------------------|------------|------------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                      |                  |  |                                  |                           |                     |                  |            |                  |
| Logiciels                                  | 80               | 0  | 0                                | (29)                      | 0                   | 1                |            | 53               |
| Plateformes de réseaux professionnels      | 10 320           |  | 6 090                            | (490)                     | 0                   | 2 292            | (7)        | 18 204           |
| Autres immobilisations incorporelles       | 0                | 0  | 0                                | 0                         | 0                   | 0                |            | 0                |
| Immobilisations incorporelles en-cours     | 2 643            | 4 894  | (6 090)                          | (128)                     | 0                   | 209              |            | 1 529            |
| <b>Total</b>                               | <b>13 043</b>    | <b>4 894</b>                                 | <b>0</b>                         | <b>(647)</b>              | <b>0</b>            | <b>2 502</b>     | <b>(7)</b> | <b>19 785</b>    |
| <b>Amortissements et pertes de valeurs</b> |                  |  |                                  |                           |                     |                  |            |                  |
| Logiciels                                  | (36)             | (12)   | 0                                | 26                        | 0                   | (0)              | 0          | (23)             |
| Plateformes de réseaux professionnels      | (5 180)          | (4 283)                                      | 0                                | 203                       | 0                   | (527)            | 0          | (9 786)          |
| Autres immobilisations incorporelles       | 0                | 0  | 0                                | 0                         | 0                   | 0                | 0          | 0                |
| Immobilisations incorporelles en-cours     | 0                | 0  | 0                                | 0                         | 0                   | 0                | 0          | 0                |
| <b>Total</b>                               | <b>(5 216)</b>   | <b>(4 295)</b>                               | <b>0</b>                         | <b>228</b>                | <b>0</b>            | <b>(527)</b>     | <b>0</b>   | <b>(9 810)</b>   |
| <b>Valeurs nettes</b>                      |                  |  |                                  |                           |                     |                  |            |                  |
| Logiciels                                  | 44               | (12)   | 0                                | (3)                       | 0                   | 1                | 0          | 30               |
| Plateformes de réseaux professionnels      | 5 140            | (4 283)                                      | 6 090                            | (287)                     | 0                   | 1 765            | (7)        | 8 417            |
| Autres immobilisations incorporelles       | 0                | 0  | 0                                | 0                         | 0                   | 0                | 0          | 0                |
| Immobilisations incorporelles en-cours     | 2 643            | 4 894  | (6 090)                          | (128)                     | 0                   | 209              | 0          | 1 529            |
| <b>Total</b>                               | <b>7 827</b>     | <b>600</b>                                   | <b>0</b>                         | <b>(418)</b>              | <b>0</b>            | <b>1 975</b>     | <b>(7)</b> | <b>9 976</b>     |

Les immobilisations incorporelles en cours sont relatives aux frais de développement des plates-formes de réseaux professionnels qui n'ont pas été mises en service à la clôture de l'exercice. Le montant total des frais de développement des plates-formes activés au cours de l'exercice 2014 s'élève à 4 894 K€ et le montant total mis en service s'élève à 6 090 K€.

Au cours de l'exercice 2014, les conditions d'activation des coûts des développements ont pu être vérifiées, notamment celle relative aux avantages économiques futurs. Le groupe a ainsi procédé à l'activation de 3 558 K€ relatifs à la plateforme Viadeo et 1 336 K€ à celle de Tianji.

Au cours de la période 2014, le groupe a mis au rebut les coûts de développement de la plateforme correspondant à des applicatifs devenus obsolètes. Ces derniers étant partiellement amortis, la valeur nette comptable correspondante s'élevait à 415 K€.

Il n'y a pas eu de constatation d'indice de perte de valeur en application de la norme IAS 36. Ainsi, la société n'a pas procédé au test de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles amortissables. Pour la plateforme de réseaux professionnels, un indice de perte de valeur peut correspondre par exemple à une évolution de la technologie qui la rendrait obsolète, ou à la multiplication d'incidents techniques qui affecteraient sensiblement sa rentabilité.

## Note 5 : Immobilisations corporelles

Exercice clos au 31 décembre 2013

| En milliers d'euros                        | 1er janvier<br>2013 | Acquisitions<br>/ dot. aux<br>amort. | Cessions /<br>mises au<br>rebus | Variation<br>périmètre | Ecarts de<br>change | Transferts | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------|------------|---------------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                      |                     |                                      |                                 |                        |                     |            |                     |
| Matériel informatique                      | 2 169               | 514                                  | (199)                           | (6)                    | (83)                | 0          | 2 396               |
| Matériel de bureau                         | 166                 | 136                                  | (24)                            | (1)                    | (6)                 | (0)        | 271                 |
| Matériel de transport                      | 52                  | 0                                    | 0                               | 0                      | (4)                 | 0          | 48                  |
| Autres immobilisations corporelles         | 137                 | 225                                  | 0                               | 0                      | 0                   | 0          | 362                 |
| <b>Total</b>                               | <b>2 523</b>        | <b>875</b>                           | <b>(223)</b>                    | <b>(7)</b>             | <b>(93)</b>         | <b>0</b>   | <b>3 076</b>        |
| <b>Amortissements et pertes de valeurs</b> |                     |                                      |                                 |                        |                     |            |                     |
| Matériel informatique                      | (1 049)             | (674)                                | 167                             | 0                      | 53                  | (0)        | (1 504)             |
| Matériel de bureau                         | (61)                | (67)                                 | 20                              | 0                      | 3                   | 0          | (105)               |
| Matériel de transport                      | (38)                | (4)                                  | 0                               | 0                      | 3                   | 0          | (40)                |
| Autres immobilisations corporelles         | (46)                | (94)                                 | 0                               | 0                      | 0                   | 0          | (140)               |
| <b>Total</b>                               | <b>(1 195)</b>      | <b>(839)</b>                         | <b>188</b>                      | <b>0</b>               | <b>58</b>           | <b>0</b>   | <b>(1 789)</b>      |
| <b>Valeurs nettes</b>                      |                     |                                      |                                 |                        |                     |            |                     |
| Matériel informatique                      | 1 119               | (160)                                | (32)                            | (6)                    | (30)                | (0)        | 892                 |
| Matériel de bureau                         | 105                 | 69                                   | (3)                             | (1)                    | (4)                 | 0          | 166                 |
| Matériel de transport                      | 13                  | (4)                                  | 0                               | 0                      | (1)                 | 0          | 8                   |
| Autres immobilisations corporelles         | 91                  | 131                                  | 0                               | 0                      | 0                   | 0          | 222                 |
| <b>Total</b>                               | <b>1 328</b>        | <b>36</b>                            | <b>(35)</b>                     | <b>(7)</b>             | <b>(35)</b>         | <b>0</b>   | <b>1 287</b>        |

Exercice clos au 31 décembre 2014

| En milliers d'euros                        | 31 décembre 2013 | Acquisitions / dot. aux amort. | Cessions / mises au rebut | Variation périmètre | Ecart de change | Transferts | 31 décembre 2014 |
|--|------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------|-----------------|------------|------------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                      |                  |                                |                           |                     |                 |            |                  |
| Matériel informatique                      | 2 396            | 190                            | (96)                      | 0                   | 264             | 2          | 2 755            |
| Matériel de bureau                         | 271              | 18                             | (18)                      | 0                   | 24              | (7)        | 287              |
| Matériel de transport                      | 48               | 0                              | (24)                      | 0                   | 1               | 0          | 25               |
| Installations tech, mat. & outillage       | 0                | 0                              | 0                         | 0                   | 0               | 5          | 5                |
| Autres immobilisations corporelles         | 362              | 18                             | (48)                      | 0                   | 0               | 0          | 331              |
| <b>Total</b>                               | <b>3 076</b>     | <b>225</b>                     | <b>(186)</b>              | <b>0</b>            | <b>289</b>      | <b>0</b>   | <b>3 404</b>     |
| <b>Amortissements et pertes de valeurs</b> |                  |                                |                           |                     |                 |            |                  |
| Matériel informatique                      | (1 504)          | (568)                          | 73                        | 0                   | (204)           | (7)        | (2 209)          |
| Matériel de bureau                         | (105)            | (80)                           | 10                        | 0                   | (13)            | 9          | (180)            |
| Matériel de transport                      | (40)             | (1)                            | 16                        | 0                   | (1)             | 0          | (25)             |
| Installations tech, mat. & outillage       | 0                | 0                              | 0                         | 0                   | 0               | (2)        | (2)              |
| Autres immobilisations corporelles         | (140)            | (64)                           | 48                        | 0                   | 0               | 0          | (156)            |
| <b>Total</b>                               | <b>(1 789)</b>   | <b>(713)</b>                   | <b>147</b>                | <b>0</b>            | <b>(218)</b>    | <b>(0)</b> | <b>(2 573)</b>   |
| <b>Valeurs nettes</b>                      |                  |                                |                           |                     |                 |            |                  |
| Matériel informatique                      | 892              | (378)                          | (23)                      | 0                   | 60              | (5)        | 546              |
| Matériel de bureau                         | 166              | (63)                           | (9)                       | 0                   | 11              | 2          | 108              |
| Matériel de transport                      | 8                | (1)                            | (8)                       | 0                   | 0               | 0          | 0                |
| Installations tech, mat. & outillage       | 0                | 0                              | 0                         | 0                   | 0               | 3          | 3                |
| Autres immobilisations corporelles         | 222              | (47)                           | 0                         | 0                   | 0               | 0          | 175              |
| <b>Total</b>                               | <b>1 287</b>     | <b>(489)</b>                   | <b>(39)</b>               | <b>0</b>            | <b>71</b>       | <b>(0)</b> | <b>831</b>       |

Aucun indice de perte de valeur des immobilisations corporelles n'existe au 31 décembre 2014 ; aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

## Note 6 : Titres mis en équivalence

### 6.1 Coentreprise

Le tableau ci-dessous présente le détail sur la coentreprise du Groupe à la fin de la période de présentation de l'information financière :

| Dénomination de la coentreprise | Principale activité         | Lieu de constitution et établissement principal | Pourcentage de participation et des droits de vote détenus par le Groupe |            |
|---------------------------------|-----------------------------|---|--|------------|
|                                 |                             |   | 31/12/2014   | 31/12/2013 |
| Viadeo Independent Media BV     | Holding                     | Pays-bas  | 50%  | 50%        |
| Viadeo Independent Media LLC    | Réseau social professionnel | Russie  | 50%  | 50%        |

Les coentreprises susmentionnées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les présents états financiers consolidés.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'information financière à l'égard des coentreprises du Groupe. Ce sommaire représente les montants indiqués dans les états financiers des coentreprises préparés conformément aux IFRS :

| En milliers d'euros  | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Actifs non courants  | 274                 | 245                 |
| Actifs courants  | 175                 | 257                 |
| <b>TOTAL ACTIFS</b>  | <b>449</b>          | <b>502</b>          |
| <b>Capitaux propres</b>  | <b>330</b>          | <b>334</b>          |
| Passifs non courants   | 1                   | 2                   |
| Passifs courants   | 117                 | 167                 |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>                                 | <b>449</b>          | <b>502</b>          |
| % de détention   | 50%                 | 50%                 |
| <b>Quote-part des capitaux propres des sociétés mises en équivalence</b> | <b>165</b>          | <b>167</b>          |

| En milliers d'euros   | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits des activités ordinaires                                   | 348                 | 535                 |
| Résultat opérationnel   | (927)               | (893)               |
| Résultat avant impôt  | (878)               | (879)               |
| Résultat des activités poursuivies pour l'exercice                  | (713)               | (708)               |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                                       | <b>(713)</b>        | <b>(708)</b>        |
| % de détention  | 50%                 | 50%                 |
| <b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b> | <b>(357)</b>        | <b>(354)</b>        |

## 6.2 Autres titres mis en équivalence

La société ApnaCircle Infotech a cessé toute exploitation et a été mise en sommeil. A ce titre le groupe a décidé de présenter cette participation sur la ligne « Titres mis en équivalence ». Ce reclassement a été opéré au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Concomitamment à ce reclassement, ces titres ont été intégralement dépréciés pour un montant de 53k€, cette dépréciation a été comptabilisée en autres charges opérationnelles.

## Note 7 : Autres actifs financiers et autres actifs non courants

### 7.1. Autres actifs financiers

Exercice clos au 31 décembre 2013

|  | 1er janvier<br>2013 | Augment.   | Diminut.    | Dissolution<br>CBC | Variation<br>périmètre | Autres<br>variations | 31<br>décembre<br>2013 |
|--|---------------------|------------|-------------|--------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| <b>Valeurs brutes</b>  |                     |            |             |                    |                        |                      |                        |
| Participations disponibles à la<br>vente (AFS - non courant) | 246                 | 0          | 0           |                    | (5)                    | 0                    | 240                    |
| Créances rattachées à des<br>participations                  | 83                  | 9          | (1)         |                    | (7)                    | (29)                 | 55                     |
| Prêts, cautionnements et autres<br>créances - non courants   | 738                 | 329        | (19)        |                    | 0                      | (9)                  | 1 039                  |
| Titres immobilisés en JV par<br>résultat                     | 452                 | 0          | 0           |                    | 0                      | 0                    | 452                    |
| <b>Total</b>   | <b>1 519</b>        | <b>337</b> | <b>(21)</b> |                    | <b>(12)</b>            | <b>(37)</b>          | <b>1 786</b>           |
| <b>Dépréciation</b>  |                     |            |             |                    |                        |                      |                        |
|  | <b>0</b>            | <b>0</b>   | <b>0</b>    |                    | <b>0</b>               | <b>0</b>             | <b>0</b>               |
| Titres de participations                                     | 0                   | 0          | 0           |                    | 0                      | 0                    | 0                      |
| Créances rattachées à des participations                     | 0                   | 0          | 0           |                    | 0                      | 0                    | 0                      |
| Autres immobilisations financières                           | 0                   | 0          | 0           |                    | 0                      | 0                    | 0                      |
| <b>Total</b>   | <b>0</b>            | <b>0</b>   | <b>0</b>    |                    | <b>0</b>               | <b>0</b>             | <b>0</b>               |
| <b>Valeurs nettes</b>  |                     |            |             |                    |                        |                      |                        |
|  |                     |            |             |                    | 0                      | 0                    |                        |
| Titres de participations                                     | 246                 | 0          | 0           |                    | (5)                    | 0                    | 240                    |
| Créances rattachées à des participations                     | 83                  | 9          | (1)         |                    | (7)                    | (29)                 | 55                     |
| Autres immobilisations financières                           | 738                 | 329        | (19)        |                    | 0                      | (9)                  | 1 039                  |
| Titres immobilisés (HTM - non<br>courant)                    | 452                 | 0          | 0           |                    | 0                      | 0                    | 452                    |
| <b>Total</b>   | <b>1 519</b>        | <b>337</b> | <b>(21)</b> |                    | <b>(12)</b>            | <b>(37)</b>          | <b>1 786</b>           |



## Exercice clos au 31 décembre 2014

|   | 31<br>décembre<br>2013 | Augment.   | Diminut.     | Dissolution<br>CBC | Variation<br>périmètre | Autres<br>variations | 31<br>décembre<br>2014 |
|---|------------------------|------------|--------------|--------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                                     |                        |            |              |                    |                        |                      |                        |
| Participations disponibles à la vente (AFS - non courant) | 240                    | 440        | 0            | (685)              | 0                      | 5                    | (0)                    |
| Créances rattachées à des participations                  | 55                     | 18         | (6)          | 0                  | 0                      | 7                    | 73                     |
| Prêts, cautionnements et autres créances - non courants   | 1 039                  | 244        | (488)        | 0                  | 0                      | 121                  | 916                    |
| Titres immobilisés en JV par résultat                     | 452                    | 0          | 0            | 0                  | 0                      | 0                    | 452                    |
|   |                        |            |              |                    | 0                      | 0                    |                        |
| <b>Total</b>  | <b>1 786</b>           | <b>702</b> | <b>(494)</b> | <b>(685)</b>       | <b>0</b>               | <b>133</b>           | <b>1 441</b>           |
| <b>Dépréciation</b>                                       |                        |            |              |                    |                        |                      |                        |
| Titres de participations                                  | 0                      | (0)        | 0            | 0                  | 0                      | 0                    | 0                      |
| Créances rattachées à des participations                  | 0                      | 0          | 0            | 0                  | 0                      | 0                    | 0                      |
| Autres immobilisations financières                        | 0                      | 0          | 0            | 0                  | 0                      | 0                    | 0                      |
| <b>Total</b>  | <b>0</b>               | <b>(0)</b> | <b>0</b>     | <b>0</b>           | <b>0</b>               | <b>0</b>             | <b>0</b>               |
| <b>Valeurs nettes</b>                                     |                        |            |              |                    |                        |                      |                        |
| Titres de participations                                  | 240                    | 440        | 0            | (685)              |                        |                      | (0)                    |
| Créances rattachées à des participations                  | 55                     | 18         | (6)          | 0                  |                        |                      | 73                     |
| Autres immobilisations financières                        | 1 039                  | 244        | (488)        | 0                  |                        |                      | 916                    |
| Titres immobilisés (HTM - non courant)                    | 452                    | 0          | 0            | 0                  |                        |                      | 452                    |
| <b>Total</b>  | <b>1 786</b>           | <b>702</b> | <b>(494)</b> | <b>(685)</b>       | <b>0</b>               | <b>133</b>           | <b>1 441</b>           |

Le groupe détient 10 % du capital social de China Biznetwork Corp, laquelle détient 11 % des actions de VIADEO SA. Les titres China Biznetwork Corp sont présentés sur la ligne Participations disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2013 s'agissant d'un placement dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ils ont été évalués au coût.

Suite à l'introduction en bourse de la société VIADEO SA, ces titres sont désormais évalués à la juste valeur.

Fin 2014, les actionnaires de cette entité ont décidé de dissoudre cette société. Cette dissolution a pour conséquence un transfert des titres VIADEO (détenus par CBC) à VIADEO SA. Ces actions auto-détenues ont donc été éliminées en contrepartie des capitaux propres sur la base de leur valeur boursière au 31 décembre 2014.

Les titres immobilisés (452 K€) correspondent à des titres (valeurs mobilières) nanties en garantie de paiement des loyers relatifs au siège social du Groupe. Ce compte est bloqué durant la durée du bail commercial.

## 7.2. Créance d'impôt non courante

Les créances d'impôts non courantes correspondent pour la part du Crédit d'Impôt Recherche et du Crédit Impôt Compétitivité Emploi remboursable à plus d'un an.

Le solde non imputé constitue une créance sur l'Etat qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle la créance a été constatée.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise.

| Evolution du CICE / CIR              | CICE       | CIR          | Total        |
|--------------------------------------|------------|--------------|--------------|
| <b>Créance au 31 décembre 2012</b>   | <b>0</b>   | <b>1 398</b> | <b>1 398</b> |
| Remboursée ou imputée en 2013        | 0          | 663          | 663          |
| Reconnue au titre de l'exercice 2013 | 110        | 783          | 893          |
| <b>Créance au 31 décembre 2013</b>   | <b>110</b> | <b>1 518</b> | <b>1 628</b> |
| Remboursée ou imputée en 2014        | 0          | 735          | 735          |
| Reconnue au titre de l'exercice 2014 | 137        | 536          | 673          |
| <b>Créance au 31 décembre 2014</b>   | <b>246</b> | <b>1 319</b> | <b>1 565</b> |
| <i>dont courant</i>                  | <i>0</i>   |              | <i>0</i>     |
| <i>dont non courant</i>              | <i>246</i> | <i>1 319</i> | <i>1 565</i> |

## Note 8 : Créances clients et autres débiteurs

### 8.1 Créances clients et autres débiteurs

| En milliers d'euros               | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Créances clients                  | 5 112               | 5 778               |
| Créances fiscales (hors IS)       | 538                 | 223                 |
| Autres créances - courant         | 677                 | 233                 |
| <b>Total brut</b>                 | <b>6 328</b>        | <b>6 235</b>        |
| Dép. clients et comptes rattachés | (52)                | (44)                |
| <b>Total net</b>                  | <b>6 276</b>        | <b>6 191</b>        |

La dépréciation est déterminée sur la base d'une évaluation des risques réalisée par la Direction de chacune des filiales et revue au niveau du Groupe.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent des montants (voir ci-après pour une analyse de l'âge) qui sont échus à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquels le groupe n'a constaté aucune dépréciation significative pour créances douteuses étant donné que la qualité du crédit de ces débiteurs n'a pas subi de modification importante et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

## 8.2 Transfert d'actifs financiers

À la fin de la période de présentation de l'information financière, la valeur comptable des créances clients, qui ont été cédées mais non encore recouvrées, se chiffrait à 2 568 K€ (contre un montant de 2 720 K€ au 31/12/2013).

Les créances ayant fait l'objet d'une cession sans recours en vertu d'un contrat d'assurance client ont été décomptabilisées. Ce contrat prévoit que les flux de trésorerie ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances sont transférés au Factor.

Celles ayant fait l'objet d'une cession avec recours, ont donné lieu à la comptabilisation d'une dette de 482 k€ (2 000 k€ au 31 décembre 2013) en contrepartie de la trésorerie reçue.

## 8.3 Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation sont constitués des charges constatées d'avance courantes.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à la quote-part de loyers relative à l'exercice suivant.

## Note 9 : Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants

### 9.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros           | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2013 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Disponibilités                | 5 421            | 3 485            |
| Valeur mobilière de placement | 19 000           | 1 031            |
| <b>Total net</b>              | <b>24 421</b>    | <b>4 516</b>     |

La trésorerie est constituée des liquidités en compte bancaire et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, placement de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement et non risquées.

Aucune dépréciation des valeurs mobilières de placement n'a été constatée.

## Note 10 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

### Évaluations de la juste valeur non récurrente des actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

| Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2014<br>En milliers d'euros | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances | Juste valeur par résultat | Passifs financiers au coût amorti | Valeur au bilan | Juste valeur  |
|---|--|-------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------|---------------|
| Actifs financiers non courants  | (0)                                      | 989               | 452                       |                                   | 1 441           | 1 441         |
| Clients et autres débiteurs   |  | 6 276             |                           |                                   | 6 276           | 6 276         |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie                                  |  | 5 421             | 19 000                    |                                   | 24 421          | 24 421        |
| <b>Total actifs financiers</b>  | <b>(0)</b>                               | <b>12 685</b>     | <b>19 452</b>             | <b>0</b>                          | <b>32 137</b>   | <b>32 137</b> |
| Dettes financières non courantes  |  |                   |                           | 858                               | 858             | 858           |
| Dettes financières courantes  |  |                   |                           | 756                               | 756             | 756           |
| Dettes fournisseurs et autres crédateurs                                |  |                   |                           | 12 372                            | 12 372          | 12 372        |
| <b>Total passifs financiers</b>   | <b>0</b>                                 | <b>0</b>          | <b>0</b>                  | <b>13 986</b>                     | <b>13 986</b>   | <b>13 986</b> |

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres crédateurs et des emprunts à court terme est une estimation de leur juste valeur.

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent à un placement dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ils sont évalués au coût au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014. Aucune perte de valeur n'a été identifiée.

## Analyse des actifs et passifs financiers à la juste valeur

Actifs financiers à la juste valeur au bilan :

| 31 décembre 2014<br>En milliers d'euros   | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total  |
|---|----------|----------|----------|--------|
| <b>Titres immobilisés en JV par résultat</b><br>Titres immobilisés                                      | 452      |          |          | 452    |
| <b>Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur</b><br>Participation CBC           |          |          | 0        | 0      |
| <b>Actifs financiers à la JV par le biais du résultat net</b><br>Trésorerie et équivalent de trésorerie | 19 000   |          |          | 19 000 |

| 31 décembre 2013<br>En milliers d'euros   | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|---|----------|----------|----------|-------|
| <b>Titres immobilisés en JV par résultat</b><br>Titres immobilisés                                      | 452      |          |          | 452   |
| <b>Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur</b><br>Participation CBC           |          |          | 240      | 240   |
| <b>Actifs financiers à la JV par le biais du résultat net</b><br>Trésorerie et équivalent de trésorerie | 1 031    |          |          | 1 031 |

## Note 11 : Capital

### 11.1 Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 200 563 €.

Il est divisé en 10 028 159 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,02 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Tableau d'évolution du capital social :

|   | Nombre<br>d'actions | €                 |
|---|---------------------|-------------------|
| <b>Situation au 1er janvier 2013</b>              | <b>314 733</b>      | <b>110 156,55</b> |
| Exercice BSPCE                                    | 215                 | 75,25             |
| Exercice BSA                                      | 405                 | 141,75            |
| <b>Situation au 31 décembre 2013</b>              | <b>315 353</b>      | <b>110 374</b>    |
| Exercice BSPCE                                    | 24 906              | 498               |
| Exercice BSA                                      | 0                   |                   |
| Elévation de la valeur nominale de l'action       |                     | 47 303            |
| Division par 25 de la valeur nominale de l'action | 7 568 472           |                   |
| Conversion des OC                                 | 831 691             | 16 634            |
| Introduction en bourse                            | 1 287 737           | 25 755            |
| <b>Situation au 31 décembre 2014</b>              | <b>10 028 159</b>   | <b>200 563</b>    |

Au 31 décembre 2014 le nombre d'actions Viadeo auto-détenues s'élève à :

- 25 619 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité
- 107 421 actions détenues suite à la dissolution de la société CBC.

### Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

## 11.2 Bons et options de souscription d'actions

### Bons de souscriptions d'actions (BSA)

|  | <b>BSA Social</b> | <b>BSA 01</b> |
|--|-------------------|---------------|
| <b>Création</b>                                | 28/10/2011        | 30/06/2008    |
| <b>Date d'échéance</b>                         | -                 | 30/06/2013    |
| <b>Bons en circulation au 01 janvier 2013</b>  | <b>405</b>        | <b>200</b>    |
| Bons annulés ou rendus caduques                |                   | -200          |
| Bons exercés                                   | -405              |               |
| <b>Bons en circulation au 31 décembre 2013</b> | <b>0</b>          | <b>0</b>      |
| Bons annulés ou rendus caduques                |                   |               |
| Bons exercés                                   |                   |               |
| <b>Bons en circulation au 31 décembre 2014</b> | <b>0</b>          | <b>0</b>      |

## Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

Tableau synthétique des Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises attribuées au cours de la période et des périodes précédentes :

|                               | BCE 01   | BCE 02   | BCE 03   | BCE 04  | BCE 05  |
|-------------------------------|--|--|--|---|---|
| <b>Création</b>               | AGE<br>27/08/2007  | AGE<br>27/08/2007  | AGE<br>06/07/2009  | AGE<br>30/06/2010   | AGE<br>29/06/2012   |
| <b>échéance initiale</b>      | 31/08/2012   | 31/12/2012   | 31/12/2014   | 31/12/2017  | 10/09/2022<br>18/06/2023<br>17/12/2023  |
| <b>échéance modifiée</b>      | prorogation de l'échéance au 31/08/2017 en vertu de la décision de l'AGE du 29/06/2012 | prorogation de l'échéance au 31/12/2017 en vertu de la décision de l'AGE du 29/06/2012   | -  | -   | -   |
| <b>Quantité attribuée (1)</b> | 28 466   | 7 846  | 8 245  | 9 180   | 15 000  |
| <b>Quantité attribuée (2)</b> | 711 650  | 196 150  | 206 125  | 229 500   | 375 000   |
| <b>Caractéristiques (1)</b>   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 167,35 €                  | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 167,35 €  | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 209,19 €  | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 250,35 €   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 476,66 €   |
| <b>Caractéristiques (2)</b>   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 6,694 €                   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 6,694 €   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 8,368 €   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 10,014 €   | droit de souscrire à une action émise au prix de unitaire de 19,066 €   |
| <b>Conditions d'exercice</b>  | Présence en tant que salarié ou mandataire social                                      | Présence en tant que salarié ou mandataire social  | Présence en tant que salarié ou mandataire social  | Présence en tant que salarié ou mandataire social   | Présence en tant que salarié ou mandataire social   |
| <b>Durée d'acquisition</b>    | Immédiatement exerçable  | Les BCE 02 pourront être exercés par leurs titulaires (i) pour le tiers du nombre souscrit à partir de la date du 3ème anniversaire du contrat de travail du titulaire, pour un second tiers à partir de la date du 4ème anniversaire du contrat de travail du titulaire, pour le dernier tiers à compter de la date du 5ème anniversaire du contrat de travail du titulaire jusqu'au 31 décembre 2017 et (ii) s'ils sont salariés de la société au jour de l'exercice.. | Les BCE 03 pourront être exercés par leurs titulaires (i) pour le tiers du nombre souscrit à partir de la date du 3ème anniversaire du contrat de travail du titulaire, pour un second tiers à partir de la date du 4ème anniversaire du contrat de travail du titulaire, pour le dernier tiers à compter de la date du 5ème anniversaire du contrat de travail du titulaire jusqu'au 31 décembre 2014 et (ii) s'ils sont salariés de la société au jour de l'exercice | Les BCE 04 pourront être exercés par leurs titulaires (i) pour le tiers du nombre souscrit à partir de la date du 1er anniversaire du bulletin de souscription, pour un deuxième tiers à partir de la date du 2ème anniversaire du bulletin de souscription, pour le dernier tiers à compter de la date du 3ème anniversaire du bulletin de souscription jusqu'au 31 décembre 2017 et (ii) s'ils sont salariés de la société ou mandataire social au jour de l'exercice | Les BCE 05 pourront être exercés par le Bénéficiaire :<br>- à hauteur d'un tiers à partir du 1er anniversaire de l'Attribution<br>- à hauteur du second tiers à partir du 2ème anniversaire de l'Attribution,<br>- à hauteur du solde à partir du 3ème anniversaire de l'Attribution et (ii) s'ils sont salariés de la société ou mandataire social au jour de l'exercice |
| <b>Bénéficiaires</b>          | Management   | Management / Salariés  | Management / Salariés  | Management / Salariés   | Management / Salariés   |

(1) Les données chiffrées ne tiennent pas compte de la division de la valeur nominale des actions par 25, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2014.

(2) Les données chiffrées tiennent compte de la division de la valeur nominale des actions par 25, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2014.

| Série d'options | Nombre d'options attribuées (1) | Nombre d'options attribuées (2) | Date d'attribution                     | Date d'échéance | Prix d'exercice (1) | Prix d'exercice (2) | Juste valeur à la date d'attribution (1) | Charge de l'exercice 2012 en K€ | Charge de l'exercice 2013 en K€ | Charge de l'exercice 2014 en K€ |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|--|-----------------|---------------------|---------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| BCE 01 *        | 28 466                          | 711 650                         | 27/08/2007<br>06/12/2007               | 31/08/2017      | 167,35 €            | 6,694 €             | 245,01 €                                 | 482                             | -                               | -                               |
| BCE 02 *        | 7 846                           | 196 150                         | 04/02/2008<br>20/02/2008               | 31/12/2017      | 167,35 €            | 6,694 €             | 273,04 €                                 | 86                              | -                               | -                               |
| BCE 03          | 8 245                           | 206 125                         | 09/09/2009<br>10/03/2010<br>05/07/2011 | 31/12/2014      | 209,19 €            | 8,368 €             | 69,53 €                                  | 45                              | 8                               | 185                             |
| BCE 04          | 9 180                           | 229 500                         | 18/10/2011<br>14/12/2011<br>29/12/2011 | 31/12/2017      | 250,35 €            | 10,014 €            | 95,14 €                                  | 184                             | 71                              | 10                              |
| BCE 05          | 15 000                          | 375 000                         | 10/09/2012                             | 10/09/2022      | 476,66 €            | 19,066 €            | 209,83 €                                 | -                               | 893                             | 1 074                           |
| <b>Total</b>    | <b>68 737</b>                   | <b>1 718 425</b>                | -                                      | -               | -                   | -                   | -  | <b>798</b>                      | <b>972</b>                      | <b>1 270</b>                    |

\* Les dates de caducité des BCE 01 et BCE 02 ont été prorogées par l'AGE du 29/06/2012. La juste valeur des options indiquée dans le tableau ci-dessus, correspond à celle des options prorogées (à la date de modification des plans).

- (1) Les données chiffrées ne tiennent pas compte de la division de la valeur nominale des actions par 25, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2014.
- (2) Les données chiffrées tiennent compte de la division de la valeur nominale des actions par 25, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2014.

Le rallongement de la période d'exercice des plans BCE 01 et BCE 02 augmente leurs justes valeurs évaluées immédiatement avant et après la modification.

Conformément à la norme IFRS 2, le groupe a inclus la juste valeur marginale attribuée dans l'évaluation du montant comptabilisé pour services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués.

La juste valeur marginale attribuée est la différence entre la juste valeur de l'instrument de capitaux propres modifié et celle de l'instrument de capitaux propres original, toutes deux estimées à la date de la modification.

### Variation des options au cours de l'exercice 2014

|  | BCE 01         | BCE 02         | BCE 03         | BCE 04         | BCE 05         |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Bons en circulation au 01 janvier 2014</b>  | <b>711 650</b> | <b>102 000</b> | <b>155 625</b> | <b>125 500</b> | <b>375 000</b> |
| Bons attribués au cours de l'exercice          |                |                |                |                |                |
| Bons annulés ou rendus caduques                |                | -1 125         | -27 875        | -33 418        | -42 250        |
| Bons exercés                                   |                | -7 428         | -13 140        | -4 338         |                |
| <b>Bons en circulation au 31 décembre 2014</b> | <b>711 650</b> | <b>93 447</b>  | <b>114 610</b> | <b>87 744</b>  | <b>332 750</b> |



## Modalités d'évaluation

La juste valeur des bons de souscription a été valorisée sur le modèle de Black & Scholes. Lorsque c'était pertinent, la juste valeur des options a été ajustée pour tenir compte de la meilleure estimation de la direction à l'égard de l'incidence des restrictions en matière d'exercice et des comportements. La volatilité attendue repose sur la volatilité historique des prix des actions comparables.

| Données du modèle                        | BCE 01   | BCE 02   | BCE 03   | BCE 04   | BCE 05   |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Prix des actions à la date d'attribution | 476,66 € | 476,66 € | 209,19 € | 250,35 € | 476,66 € |
| Prix d'exercice                          | 167,35 € | 167,35 € | 209,19 € | 250,35 € | 476,66 € |
| Taux d'intérêt sans risque               | 1,34%    | 1,40%    | 2,94%    | 3,37%    | 2,72%    |
| Hypothèse de taux de turnover            | 20%      | 20%      | 20%      | 20%      | 20%      |
| Volatilité                               | 39,72%   | 39,72%   | 39,72%   | 39,72%   | 39,72%   |
| Décote de non liquidité                  | 15%      | 15%      | 15%      | 15%      | 15%      |

Aucun versement de dividende futur n'a été pris en compte lors de la valorisation de la juste valeur des bons de souscription.

## Note 12 : Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont constituées comme suit :

Exercice clos au 31 décembre 2013

| En milliers d'euros                                   | 1er janvier 2013 | Souscription | Remboursement | Transferts   | Actualisation de la dette | Ecarts de change | 31 décembre 2013 |
|---|------------------|--------------|---------------|--------------|---------------------------|------------------|------------------|
| Emprunts obligataires convertibles - composante dette | 0                | -            | -             | -            | -                         | -                | 0                |
| Emprunts auprès établis. de crédit                    | 614              | 0            | (224)         | (139)        | -                         | (4)              | 247              |
| Avance Coface   | 585              | 132          | -             | -            | -                         | -                | 718              |
| Avance Oseo   | 221              | -            | -             | (125)        | 11                        | -                | 108              |
| Autres emprunts et dettes assimilées                  | 1                | -            | -             | -            | -                         | -                | 1                |
| <b>NON COURANT</b>                                    | <b>1 421</b>     | <b>132</b>   | <b>(224)</b>  | <b>(264)</b> | <b>11</b>                 | <b>(4)</b>       | <b>1 072</b>     |
| Dette Factor  | -                | 2 000        | -             | -            | -                         | -                | 2 000            |
| Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an      | 418              | -            | (192)         | 139          | -                         | (10)             | 355              |
| Avance Coface   | 12               | -            | (12)          | -            | -                         | -                | -                |
| Avance Oseo   | 129              | -            | (140)         | 125          | -                         | -                | 113              |
| Concours bancaires (trésorerie passive)               | 0                | -            | 3             | -            | -                         | (0)              | 3                |
| Concours bancaires (dettes)                           | -                | -            | -             | -            | -                         | -                | -                |
| Intérêts courus sur emprunts                          | -                | 1            | -             | -            | -                         | -                | 1                |
| <b>COURANT</b>  | <b>560</b>       | <b>2 000</b> | <b>(341)</b>  | <b>264</b>   | <b>-</b>                  | <b>(10)</b>      | <b>2 473</b>     |

Exercice clos au 31 décembre 2014

| En milliers d'euros                                   | 1er janvier 2014 | Souscription  | Remboursement  | Transferts      | Actualisation de la dette | Ecarts de change | 31 décembre 2014 |
|---|------------------|---------------|----------------|-----------------|---------------------------|------------------|------------------|
| Emprunts obligataires convertibles - composante dette | 0                | 10 550        | -              | (13 632)        | 3 082                     | -                | 0                |
| Emprunts auprès établis. de crédit                    | 247              | 16            | (217)          | -               | 7                         | 2                | 55               |
| Avance Coface   | 718              | 66            | -              | -               | -                         | -                | 784              |
| Avance Oseo   | 108              | -             | (108)          | -               | -                         | -                | 0                |
| Autres emprunts et dettes assimilées                  | 1                | -             | -              | -               | -                         | 19               | 20               |
| <b>NON COURANT</b>                                    | <b>1 072</b>     | <b>10 632</b> | <b>(325)</b>   | <b>(13 632)</b> | <b>3 089</b>              | <b>21</b>        | <b>858</b>       |
| Dette Factor  | 2 000            | 482           | (2 000)        | -               | -                         | -                | 482              |
| Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an      | 355              | -             | (209)          | -               | -                         | 14               | 160              |
| Avance Coface   | -                | -             | -              | -               | -                         | -                | -                |
| Avance Oseo   | 113              | -             | (3)            | -               | -                         | -                | 110              |
| Concours bancaires (trésorerie passive)               | 3                | -             | (1)            | -               | -                         | 0                | 3                |
| Intérêts courus non échus - passif                    | 0                | -             | 0              | -               | -                         | -                | 1                |
| Concours bancaires (dettes)                           | -                | -             | -              | -               | -                         | -                | -                |
| <b>COURANT</b>  | <b>2 473</b>     | <b>482</b>    | <b>(2 213)</b> | <b>-</b>        | <b>-</b>                  | <b>14</b>        | <b>756</b>       |

## 12.1 Emprunt obligataire

Le groupe Viadeo a procédé à l'émission de 3 emprunts obligataires convertibles en actions nouvelles au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014:

- OC n°1 : 27/01/2014, émission d'un montant nominal de 5 050 K€ ;
- OC n°2 : 26/02/2014 émission d'un montant nominal de 500 K€ ;
- OC n°3 : 23/05/2014 émission d'un montant nominal de 5 000 K€.

Les caractéristiques de ces emprunts obligataires sont les suivantes :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Maturité                    | 5 ans       |
| Type de remboursement       | In fine     |
| Taux de coupon              | 5%          |
| Taux d'intérêts capitalisés | 4%          |
| Prime de non conversion     | TRI de 15 % |

Les porteurs d'obligations avaient la possibilité de demander la conversion de leurs obligations en actions dans les cas suivants :

- Introduction en bourse du groupe VIADEO ;
- Emission de titres de capital ou de valeurs mobilières, par VIADEO SA, donnant accès au capital pour un montant total (prime d'émission incluse) d'au moins 10 millions d'euros à laquelle un ou plusieurs tiers non actionnaires participeraient ;
- Cession de plus de 50% du capital et des droits de vote de VIADEO SA à un tiers non actionnaire.

L'option de conversion est uniquement à l'initiative des porteurs d'obligations. Le nombre d'actions émises en cas d'introduction en bourse (scénario le plus probable) serait basé sur le prix de l'action retenu pour l'introduction après application d'une décote de 25 % en cas de survenance de l'évènement au cours de 2014 et 2015 puis 30 % au-delà.

Le nombre d'actions à émettre n'étant donc pas connu au moment de l'émission de ces emprunts, ceux-ci ont donc été qualifiés d'instruments financiers hybrides intégrant :

- Une composante dette,
- Un dérivé passif correspondant à l'option de conversion

Le groupe a décidé de comptabiliser l'intégralité des instruments hybrides à leur juste valeur par le compte de résultat ainsi la différence entre la trésorerie reçue et la juste valeur de ces instruments inscrite au passif du bilan a été comptabilisée sur la ligne « charges financières » du compte de résultat :

| En K€        | Prix d'émission | Juste valeur des OC | Charges constatées |
|--------------|-----------------|---------------------|--------------------|
| OC N°1       | 5 050           | 6 762               | 1 712              |
| OC N°2       | 500             | 669                 | 169                |
| OC N°3       | 5 000           | 6 201               | 1 201              |
| <b>Total</b> | <b>10 550</b>   | <b>13 632</b>       | <b>3 082</b>       |

Suite à l'introduction en bourse le 4 Juillet 2014, les porteurs ont convertis intégralement leurs obligations en actions VIADEO. Ainsi 831 691 actions nouvelles ont été créées par conversion de 105 500 obligations. Cette opération a généré une augmentation des capitaux propres consolidés d'un montant de 13 748 k€ (13 632 k€ d'emprunt obligataire et 116 k€ d'intérêt courus sur emprunt)

## 12.2 Avances OSEO

Le 26 juin 2009, VIADEO a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 490 K€ ne portant pas intérêt pour financer le développement de l'interface de VIADEO.

Le versement de l'aide a été échelonné entre 2009 et 2011. Elle est remboursable en seize échéances trimestrielles entre 2012 et 2015.

Au 31 décembre 2014, 380 K€ avaient été remboursés, dont 120 K€ au titre de 2012, 140 K€ au titre de 2013 et 120k€ au titre de 2014. Le solde, soit 110 K€, sera remboursé comme suit :

- 110 K€ en 2015, par le biais de quatre échéances trimestrielles de 27,5 K€.

## 12.3 Avances COFACE

VIADEO a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre de deux contrats dits « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques « AFRIQUE » et « INDE & MEXIQUE ». VIADEO bénéficie, pour chaque contrat, d'une période de couverture de 3 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 ans, pendant laquelle VIADEO rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que le groupe a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme non matérielle.

## Note 13 : Provisions

### 13.1 Engagements envers le Personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. L'engagement relatif aux salariés des filiales étrangères est non matériel compte tenu des dispositions légales et réglementaires locales.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

|                                    | 31-déc-14                          | 31-déc-13 |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------|
| Taux d'actualisation               | 1,49%                              | 3%        |
| Age de départs à la retraite       | 67 ans                             |           |
| Augmentation annuelle des salaires | 4%                                 |           |
| Table de mortalité                 | INSEE 2004-2006                    |           |
| Rotation du personnel              | 26% dégressif en fonction de l'âge |           |

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

| En milliers d'euros                 | Engagement<br>retraite | Variation                      |                   |                     |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------------|-------------------|---------------------|
|                                     |                        | Coût des<br>services<br>rendus | Coût<br>financier | Ecart<br>actuariels |
| <b>Solde au 31/12/2012</b>          | <b>88</b>              |                                |                   |                     |
| Impact résultat opérationnel        | 33                     | 30                             | 2                 |                     |
| Autres éléments sur résultat global | (17)                   | -                              | -                 | (17)                |
| <b>Solde au 31/12/2013</b>          | <b>103</b>             |                                |                   |                     |
| Impact résultat opérationnel        | 45                     | 41                             | 3                 |                     |
| Autres éléments sur résultat global | 10                     | -                              | -                 | 10                  |
| <b>Solde au 31/12/2014</b>          | <b>158</b>             |                                |                   |                     |

## 13.2 Provisions

Ci-après les tableaux de variation des provisions courantes et non courantes sur les deux périodes :

Exercice clos au 31 décembre 2014

| En milliers d'euros                               | 1er janvier<br>2014 | Dotations | Reprises*    | Sortie de<br>périmètre | Autres<br>éléments du<br>résultat global | Ecart de<br>conversion | 31 décembre<br>2014 |
|---|---------------------|-----------|--------------|------------------------|--|------------------------|---------------------|
| Provisions pour pensions et retraites             | 103                 | 45        | -            | -                      | 10                                       | -                      | 158                 |
| Provisions pour risques                           | 6                   | 13        | -            | (20)                   | -  | 1                      | -                   |
| Autres provisions pour charges - non courant      | -                   | -         | -            | -                      | -  | -                      | -                   |
| Provisions pour pertes sur contrats - non courant | 220                 | -         | (220)        | -                      | -  | -                      | -                   |
| Provisions pour restructurations - non courant    | -                   | -         | -            | -                      | -  | -                      | -                   |
| <b>Total provisions non courantes</b>             | <b>329</b>          | <b>57</b> | <b>(220)</b> | <b>(20)</b>            | <b>10</b>                                | <b>1</b>               | <b>158</b>          |

\* Dont reprise utilisée : 220 K€

| En milliers d'euros                           | 1er janvier<br>2014 | Dotations  | Reprises*    | Sortie de<br>périmètre | Autres<br>éléments du<br>résultat global | Ecart de<br>conversion | 31 décembre<br>2014 |
|---|---------------------|------------|--------------|------------------------|--|------------------------|---------------------|
| Provisions pour garanties - courant           | 0                   | 0          | 0            | 0                      | 0  | 0                      | 0                   |
| Provisions pour pertes sur contrats - courant | 176                 | -          | (176)        | -                      | -  | -                      | -                   |
| Provisions pour risques                       | 499                 | 600        | (225)        | -                      | -  | -                      | 874                 |
| Provisions pour restructurations - courant    | -                   | -          | -            | -                      | -  | -                      | -                   |
| <b>Total provisions courantes</b>             | <b>675</b>          | <b>600</b> | <b>(401)</b> | <b>-</b>               | <b>-</b>                                 | <b>-</b>               | <b>874</b>          |

\* Dont reprise utilisée : 269 K€

- Provisions pour risques :
  - Au 31/12/2014, la provision pour risques correspond essentiellement aux indemnités pour ruptures avec certains membres du personnel.

## Note 14 : Fournisseurs et autres passifs courants

### 14.1. Fournisseurs et autres créditeurs

Sur les fournisseurs et comptes rattachés aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à 1 an à la fin de chaque exercice en question.

| En milliers d'euros                            | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Dettes fournisseurs                            | 4 890               | 4 175               |
| Dettes sociales - courant                      | 3 301               | 2 901               |
| Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant     | 4 301               | 3 128               |
| Autres dettes - courant                        | (120)               | 14                  |
| <b>Total Fournisseurs et autres créditeurs</b> | <b>12 372</b>       | <b>10 219</b>       |

## Note 15 : Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

| En milliers d'euros                  | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Dettes s/ acquis. d'actifs - courant | -                   | -                   |
| Produits différés                    | 8 376               | 7 973               |
| Clients - Avances et acomptes reçus  | 120                 | 151                 |
| <b>Total autres passifs courants</b> | <b>8 497</b>        | <b>8 124</b>        |

Les autres passifs non courants s'analysent comme suit :

| En milliers d'euros                      | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Dettes s/ acquis. d'immo. - non courant  | -                   | -                   |
| Autres dettes - non courant              | -                   | -                   |
| Produits différés                        | 871                 | 792                 |
| <b>Total autres passifs non courants</b> | <b>871</b>          | <b>792</b>          |

Le groupe Viadeo est amené à enregistrer des produits différés en fonction des échéances de facturation afin de rattacher les revenus de ses activités ordinaires sur la période correspondant à leur durée d'utilisation.

## Note 16 : Effectifs et charge de personnel

La charge du personnel s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros                              | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Impôts et taxes sur rémunérations                | (264)               | (447)               |
| CET  | (5)                 | (34)                |
| Rémunérations du personnel                       | (11 700)            | (15 598)            |
| Charges de sécurité soc. et de prévoyance        | (5 822)             | (6 816)             |
| Autres charges de personnel (dont intéressement) | 56                  | 15                  |
| Participation des salariés                       | -                   | -                   |
| <b>Total</b>                                     | <b>(17 735)</b>     | <b>(22 880)</b>     |

L'effectif du Groupe, en fin de période, par fonction est présenté au tableau ci-dessous :

|                                     | 2014       | 2013       |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Encadrement et fonctions support    | 79         | 66         |
| Fonctions techniques                | 117        | 210        |
| Fonctions marketing et commerciales | 103        | 171        |
| <b>Total</b>                        | <b>299</b> | <b>447</b> |

## Note 17 : Autres charges externes

Les autres charges externes se détaillent de la manière suivante :

| En milliers d'euros                           | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|---|---------------------|---------------------|
| Rémun. d'intermédiaires & honoraires          | (1 699)             | (3 446)             |
| Locations et charges locatives                | (2 118)             | (2 574)             |
| Maintenance hébergement                       | (608)               | (646)               |
| Sous-traitance générale                       | (378)               | (381)               |
| Achats non stockés de matières et fournitures | (323)               | (482)               |
| Frais de déplacement - transport              | (804)               | (1 308)             |
| Frais de mission - réceptions                 | (463)               | (399)               |
| Frais postaux                                 | (517)               | (573)               |
| Services bancaires                            | (341)               | (216)               |
| Autres charges externes                       | (901)               | (497)               |
| Autres impôts et taxes                        | (65)                | (127)               |
| Divers  | (238)               | (203)               |
| <b>Total</b>                                  | <b>(8 457)</b>      | <b>(10 851)</b>     |

La ligne « Rémun. d'intermédiaires & honoraires » inclue une partie de la rémunération des mandataires sociaux dirigeants à travers des conventions de prestations de services.

## Note 18 : Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels courants s'analysent comme suit :

| En milliers d'euros  | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Subventions d'exploitation (CIR et CICE)                             | 551                 | 788                 |
| Plus ou moins value de cession d'éléments d'actifs et mises au rebut | (452)               | (297)               |
| Autres charges exceptionnelles                                       | (78)                | (5)                 |
| Divers   | 174                 | (65)                |
| <b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>             | <b>196</b>          | <b>421</b>          |

## Note : 19 : Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions s'analysent comme suit :

| En milliers d'euros                            | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles           | (4 295)             | (3 600)             |
| Dot./Amt. & dép. immo. corporelles             | (713)               | (799)               |
| Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir        | -                   | -                   |
| Dot. aux prov. d'exploitation                  | (615)               | (894)               |
| Dot./Prov. engagements de retraite             | (45)                | (33)                |
| Rep./provisions d'exploitation (non utilisées) | 154                 | 43                  |
| <b>Total</b>                                   | <b>(5 513)</b>      | <b>(5 283)</b>      |

## Note 20 : Résultat opérationnel non courant

Le résultat opérationnel non courant s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros                      | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Coûts fermeture des sites                | -                   | (92)                |
| Impairment                               | (53)                | -                   |
| <b>Résultat opérationnel Non Courant</b> | <b>(53)</b>         | <b>(92)</b>         |

La charge d'impairment correspond à la dépréciation des titres mis en équivalence ApnaCircle Infotech (cf. Note 6.2)



## Note 21 : Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros  | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie               | 95                  | 59                  |
| Gains de change  | 1 094               | 137                 |
| Prod. de cession & aut. prod/ équiv. de trésorerie             | -                   | -                   |
| Variation de juste valeur (produit)                            | -                   | -                   |
| Autres produits financiers                                     | 3                   | 2                   |
| <b>Produits financiers</b>                                     | <b>1 193</b>        | <b>198</b>          |
| Charges d'intérêts sur emprunt                                 | (140)               | (39)                |
| Pertes de change   | (209)               | (370)               |
| Variation de juste valeur (Emprunts Obligataires Convertibles) | (3 082)             | -                   |
| Autres charges financières                                     | 0                   | (14)                |
| Effet de désactualisation (Charge)                             | (7)                 | (11)                |
| <b>Charges financières</b>                                     | <b>(3 437)</b>      | <b>(434)</b>        |
| <b>Résultat financier</b>                                      | <b>(2 245)</b>      | <b>(236)</b>        |

La ligne « Variation de juste valeur » pour (3 082 K€) correspond à la variation de juste valeur sur le 1er semestre 2014 des options de conversion des emprunts obligataires (cf. Note 12.1 Emprunts obligataires). Cette charge est non récurrente.

## Note 22 : Impôts sur les sociétés

Selon la législation en vigueur, la Société dispose au 31 décembre 2014 de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 13 449 K€,
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 7 251 K US\$, soit 5 972 K€.
- Reportables sur 5 ans en République populaire de Chine pour un montant de 132 822 K CNY, soit 1 763 K€.

La valeur comptable des impôts différés actifs est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière sur la base d'un planning fiscal établi sur trois ans. Le groupe n'a pas reconnu d'impôts différés actif au titre de la France et de la Chine. Le groupe n'a reconnu que les déficits fiscaux reportables de la filiale APVO dont l'impact sur l'impôt différé actif s'élève à 2 559 K€. Cette activation est justifiée par les prévisions de bénéfices taxables générés lors des trois prochains exercices.

Les principaux éléments constituant la charge d'impôts et la réconciliation entre la charge d'impôt théorique calculée au taux d'impôt effectif en vigueur en France (33,33% en 2014 et en 2013) et la charge d'impôt réelle comptabilisée dans le compte de résultat consolidé sont présentés ci-dessous :

### Détail du produit (charge) d'impôt sur le résultat

| En milliers d'euros             | 31/12/2014   | 31/12/2013   |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Impôts différés                 | (535)        | 1 838        |
| Impôts exigibles                | (242)        | (299)        |
| <b>Impôts sur les bénéfices</b> | <b>(776)</b> | <b>1 539</b> |

### Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

| en milliers d'euros   | 31/12/2014      |
|---|-----------------|
| <b>Résultat avant impôt</b>   | <b>(12 680)</b> |
| Taux d'imposition normal applicable en France (%)   | 33,33%          |
| <b>(Charge) produit d'impôt théorique</b>   | <b>4 226</b>    |
| Incidence des :   |                 |
| Résultat des entreprises associées  | (71)            |
| Paielements sous forme d'actions  | (423)           |
| Autres différences permanentes  | 120             |
| CVAE  | (160)           |
| Différences de taux étrangers   | (812)           |
| Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles  | (3 974)         |
| Reconnaissance des déficits fiscaux reportables et des autres différences temporaires déductibles ou utilisation de déficits fiscaux et différences temporelles antérieurement non activées | 3               |
| Revenus non taxés (CICE, CIR)   | 224             |
| Ajustement charge d'impôt sur exercices antérieurs  | 22              |
| Autres  | 70              |
| <b>(Charge) produit d'impôt effectivement constaté</b>  | <b>(776)</b>    |
| <b>Taux d'impôt effectif (%)</b>  | <b>-6,12%</b>   |

### Nature des impôts différés

| Position bilantielle nette en milliers d'euros                        | 1er janvier 2014 | Résultat    | Impact capitaux propres | Autres   | Ecart de conversion | 31-déc.-14   |
|---|------------------|-------------|-------------------------|----------|---------------------|--------------|
| Déficits fiscaux reportables  | 5 900            | 806         |                         |          | 336                 | 7 042        |
| Différences temporelles sur Goodwill et immobilisations incorporelles | 1 743            | -347        |                         |          | 175                 | 1 572        |
| Engagements de retraite   | 34               | 15          | 3                       |          |                     | 53           |
| Autres différences temporelles  | 1 099            | 1 290       |                         |          | 133                 | 2 522        |
| Impôts différés actifs non reconnus                                   | -3 186           | -2 485      |                         |          |                     | -5 671       |
| <i>SS total Impôts différés actif</i>                                 | <u>5 591</u>     | <u>-722</u> | <u>3</u>                | <u>0</u> | <u>644</u>          | <u>5 517</u> |
| Amortissements à caractère fiscal                                     | -228             | -11         |                         |          |                     | -239         |
| Ecart d'évaluation  | -286             | 286         |                         |          |                     | 0            |
| Autres différences temporelles  | -50              | -88         | -4                      |          | -15                 | -158         |
| <i>SS total Impôts différés passif</i>                                | <u>-564</u>      | <u>187</u>  | <u>-4</u>               | <u>0</u> | <u>-15</u>          | <u>-396</u>  |
| Total Impôts différés nets au bilan                                   | 5 027            | -535        | -1                      | 0        | 629                 | 5 120        |
| Impôts différés à l'actif   | 5 337            |             |                         |          |                     | 5 120        |
| Impôt différés au passif  | 312              |             |                         |          |                     | 0            |

Les différences temporaires sur Goodwill et immobilisations incorporelles sont liées d'une part, aux valeurs fiscales des actifs incorporels issus de cessions en internes annulées en consolidation et d'autre part, au caractère fiscalement déductible du Goodwill d'APVO.

## Note 23: Engagements hors bilan

### 23.1 Obligation au titre de contrats de location simple

Pour son siège social en France, la société a signé un contrat de location de type 3/6/9. Ce bail immobilier est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour le siège social, le montant des loyers et charges futurs jusqu'au terme de la prochaine période triennale s'analyse comme suit au 31 décembre 2014 :

- à un an au plus : 954 K€
- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 954 K€.

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 963 K€.

Pour son activité en Chine (TIANJI), le groupe a signé deux baux immobiliers. Ces derniers sont consentis pour une durée de trois années entières et consécutives.

Pour le site chinois, le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2014 :

- à un an au plus : 375 K€

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au titre de ce contrat s'élève à 523 K€.

Pour son site aux Etats-Unis, le groupe a signé un bail immobilier. Ce dernier est consenti pour une durée de douze mois. Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2014 :

- à un an au plus : 80 K€
- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 130 K€

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au titre de ce contrat s'élève à 119 K€.

### 23.2 Nantissements et autres sûretés réelles

Le groupe Viadeo a nanti des valeurs mobilières de placement pour un montant de 452 K€ en garantie de la bonne exécution du bail pour les locaux du siège social du Groupe. Les valeurs mobilières de placement concernées sont présentées en actif financier non courant.

Le groupe Viadeo a nanti son fonds de commerce en garantie du remboursement d'un prêt bancaire qui figure au passif du bilan consolidé pour un montant de 150 K€. Au 31 décembre 2014, le groupe Viadeo respecte l'ensemble des covenants bancaires relatifs à cet emprunt.

### 23.3 Autres engagements hors bilan

La société a fait l'acquisition du logiciel « Pealk ». L'actif a été acquis pour la somme de 1 € assorti d'une clause de révision de prix basée sur un pourcentage des revenus générés par l'application jusqu'au 31 mars 2014.

Au 31 décembre 2013 et au 31 mars 2014, compte tenu du niveau de revenu généré par l'application, aucun complément de prix n'est constaté.

### Note 24 : Relations avec les parties liées

Les parties liées du groupe Viadeo correspondent :

- aux mandataires sociaux du groupe ;
- aux administrateurs du groupe ;
- aux sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

### 24.1 Rémunérations des membres des organes de direction et principaux dirigeants

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations sous forme d'avantages au personnel à court terme et de paiements fondés en actions.

Le montant des rémunérations fixes et variables allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de 2014 ainsi que les actions au titre de l'ensemble des plans existant au 31 décembre 2014 sont présentés ci-dessous :

| En milliers d'euro  | 2014         | 2013         |
|---|--------------|--------------|
| Rémunérations brutes et avantages en nature                   | 904          | 837          |
| Prestations   | 351          | 389          |
| Avantages postérieurs à l'emploi                              |              |              |
| Autres avantages à long terme                                 |              |              |
| Indemnités de départ à la retraite                            |              |              |
| Coût des plans d'option et assimilés                          | 404          | 303          |
| <b>Total des charges comptabilisées au compte de résultat</b> | <b>1 658</b> | <b>1 529</b> |

## 24.2 Transactions avec les parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales qui sont des parties liées à la Société ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre le groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

### Transactions avec ses coentreprises

| En milliers d'euros               | Avec ses coentreprises |                  |
|-----------------------------------|------------------------|------------------|
|                                   | 31 décembre 2014       | 31 décembre 2013 |
| Participations                    |                        |                  |
| Prêts                             |                        |                  |
| Clients & Autres créances         | 20                     | 17               |
| Provisions pour risques           |                        |                  |
| Fournisseurs et comptes rattachés |                        |                  |
| Autres dettes                     |                        |                  |
| Produits d'exploitation           | 106                    | 89               |
| Produits financiers               |                        |                  |
| Charges d'exploitation            |                        |                  |
| Charges financières               |                        |                  |

## Note 25 : Résultat par action

### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA et BSPCE) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

| En € / action  | 31/12/2014   | 31/12/2013   |
|--|--------------|--------------|
| <b>Résultat de base par action</b>   |              |              |
| Activités poursuivies  | -1,50        | -1,66        |
| Activités abandonnées  | 0,00         | 0,00         |
| <b>Total du résultat de base par action</b>  | <b>-1,50</b> | <b>-1,66</b> |
| <b>Résultat dilué par action</b>   |              |              |
| Activités poursuivies  | -1,50        | -1,66        |
| Activités abandonnées  | 0,00         | 0,00         |
| <b>Total du résultat dilué par action</b>  | <b>-1,50</b> | <b>-1,66</b> |
| <i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action</i> | 8 943 996    | 7 883 825    |
| <i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action</i>   | 8 943 996    | 7 883 825    |

Le nombre d'instruments donnant droit au capital de façon différée considérés comme anti-dilutifs au 31 décembre 2014 est de de 1 340 201 (cf. note 11.2).

## Note 26 : Gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit ;
- risque de marché ;
- risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus ainsi que les risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait des covenants, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et gestion des risques. Des informations quantitatives figurent dans d'autres notes dans les états financiers consolidés.

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs financiers et résumée dans le tableau suivant :

| En milliers d'euros                     | Valeur comptable |               |
|---|------------------|---------------|
|   | 31.12.2014       | 31.12.2013    |
| Autres actifs financiers non courants   | 1 441            | 1 786         |
| Clients et comptes rattachés            | 6 276            | 6 191         |
| Autres créances d'exploitation          | 2 387            | 2 245         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 24 421           | 4 516         |
| <b>Total</b>                            | <b>34 524</b>    | <b>14 737</b> |

- **Créances clients**

Un risque de crédit existe si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus, alors une perte éventuelle peut survenir. Le groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients.

Par ailleurs la dépendance du Groupe à un client est limitée, aucun client ne représentant individuellement plus de 10% du Chiffre d'affaires du Groupe.

Pour déterminer la recouvrabilité d'une créance client, le groupe tient compte de toute modification de la qualité de crédit de la créance client, de la date où elle a été consentie initialement à la fin de la période

de présentation de l'information financière. La concentration du risque de crédit est limitée puisque la clientèle est diversifiée et non liée.

La dépréciation est déterminée sur la base d'une évaluation des risques réalisée par la Direction de chacune des filiales et revue au niveau du Groupe, elle se présente comme suit pour les exercices 2013 et 2014 :

|                              | 1er janvier<br>2013 | Dotations   | Reprises   | Variation<br>périmètre | Autres<br>variations | 31 décembre<br>2013 |
|------------------------------|---------------------|-------------|------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| Clients et comptes rattachés | (150)               | (66)        | 171        | 0                      | 0                    | (44)                |
| Autres créances              | 0                   | 0           | 0          | 0                      | 0                    | 0                   |
| <b>Total</b>                 | <b>(150)</b>        | <b>(66)</b> | <b>171</b> | <b>0</b>               | <b>0</b>             | <b>(44)</b>         |

|                              | 31<br>décembre<br>2013 | Dotations   | Reprises  | Variation<br>périmètre | Autres<br>variations | 31 décembre<br>2014 |
|------------------------------|------------------------|-------------|-----------|------------------------|----------------------|---------------------|
| Clients et comptes rattachés | (44)                   | (46)        | 38        | 0                      | 0                    | (52)                |
| Autres créances              | 0                      | 0           | 0         | 0                      | 0                    | 0                   |
| <b>Total</b>                 | <b>(44)</b>            | <b>(46)</b> | <b>38</b> | <b>0</b>               | <b>0</b>             | <b>(52)</b>         |

Le groupe, sur la base de son expérience, et compte tenu de sa politique de recouvrement des créances commerciales, estime donc que le niveau de dépréciation de l'exercice est en adéquation avec les risques encourus.

Le tableau ci-dessous synthétise les retards sur l'intégralité du poste Clients et comptes rattachés ainsi que les provisions constituées pour faire face aux litiges et défaillances des clients facturés :

| En milliers d'euros                     | 31 décembre<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Créances non échues</b>              | <b>4 167</b>        | <b>3 659</b>        |
| <b>Créances échues - non dépréciées</b> | <b>890</b>          | <b>2 069</b>        |
| <i>moins de 60 jours</i>                | 318                 | 1 386               |
| <i>de 60 à 90 jours</i>                 | 62                  | 370                 |
| <i>de 90 à 120 jours</i>                | 96                  | 150                 |
| <i>depuis plus de 120 jours</i>         | 414                 | 163                 |
| <b>Créances dépréciées</b>              | <b>56</b>           | <b>50</b>           |
| <b>Total créances clients</b>           | <b>5 112</b>        | <b>5 778</b>        |

- **Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement des placements sécurisés tels que des parts d'OPCVM, Sicav, placements de trésorerie à court terme. Les placements sont logés principalement sur Viadeo SA.

## Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix, tels que les cours de change et les taux d'intérêts, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

- **Risque de taux**

La gestion du risque de taux est assurée au niveau de la Trésorerie Groupe qui centralise les besoins et excédents courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

- **Risque de conversion**

Le groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autre que l'Euros, la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Le résultat opérationnel, les actifs des entités chinoises et russes en particulier ainsi que les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change, essentiellement aux fluctuations de la parité euro/Yuan et euro/dollars.

Dans l'hypothèse d'une augmentation du Dollars de 5%, le groupe estime, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, que l'impact, en termes absolus, sur son résultat opérationnel aurait un produit d'environ 94 milliers d'euros.

Dans l'hypothèse d'une augmentation du Yuan de 5%, le groupe estime, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, que l'impact, en termes absolus, sur son résultat opérationnel aurait été une charge d'environ 286 milliers d'euros.

L'exposition à la fluctuation des cours de change est faible pour les exercices 2013 et 2014 compte tenu du poids relatif du segment chinois dans les comptes du groupe. S'agissant des exercices futurs, l'exposition à la fluctuation pourra être atténuée de manière naturelle grâce aux entrées et sorties de trésorerie dans une même monnaie.

Au cours des périodes présentées, le groupe n'a réalisé aucune opération de couverture.

## Risque de liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le groupe met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque.

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Trésorerie Groupe qui met à disposition des filiales du Groupe les moyens de financement court ou long terme appropriés.



L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du Groupe. Cette gestion se fait au travers de prêts et emprunts intra-groupe dans le respect des réglementations locales. La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire est gérée avec un objectif de liquidité et d'optimisation des rendements.

Les financements externes sont également gérés de façon centralisée par la trésorerie permettant ainsi d'en optimiser le coût.

Les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité s'analysent comme suit :

| En milliers d'euros - 31/12/2014                    | Valeur au bilan | < 1 an     | 1 a 5 ans  | > 5 ans |
|---|-----------------|------------|------------|---------|
| Emprunts oblig. convertible - composante dette      | 0               |            |            |         |
| Emprunts auprès établis. de crédit                  | 55              |            | 55         |         |
| Avance Coface                                       | 784             |            | 784        |         |
| Avance Oseo   | 0               |            | 0          |         |
| Autres emprunts et dettes assimilées                | 20              |            | 20         |         |
| Liaison élim. intercos bilan - financier LT         | 0               |            | 0          |         |
| <b>NON COURANT</b>                                  | <b>858</b>      | -          | <b>858</b> | -       |
| Dette Factor  | 482             | 482        |            |         |
| Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an    | 160             | 160        |            |         |
| Avance Coface                                       | -               | -          |            |         |
| Avance Oseo   | 110             | 110        |            |         |
| Concours bancaires (trésorerie passive)             | 3               | 3          |            |         |
| Intérêts courus non échus - passif                  | 1               | 1          |            |         |
| Emprunts obligataires - part à moins d'un an        | -               | -          |            |         |
| Ajustement IG bilan financier - courant             | -               | -          |            |         |
| Emission titres part. & av. de l'Etat - part < 1 an | -               | -          |            |         |
| Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an         | -               | -          |            |         |
| Concours bancaires (dettes)                         | -               | -          |            |         |
| <b>COURANT</b>                                      | <b>756</b>      | <b>756</b> | -          | -       |

- **Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait des covenants**

Le groupe a souscrit en décembre 2010 un emprunt de 450 milliers d'euros auprès d'HSBC France amortissable mensuellement sur 60 mois à compter de sa mise en place.

Cet emprunt comporte des clauses (covenants) imposant le respect de plusieurs dispositions financières.

Ces clauses portent sur :

- Le maintien d'un total de fonds propre égal ou supérieur à 15K€ ;
- Le respect du ratio fonds propres/total bilan > 20% ;
- Le respect du ratio frais financiers (corrigés du crédit-bail)/EBE < 30%

Le non-respect des covenants donne au prêteur la faculté d'exiger le remboursement anticipé des emprunts. À la clôture de l'exercice, le groupe respecte les ratios fixés par la documentation bancaire.

## Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes

|   | KPMG                |           |             |             | Grant Thornton      |           |             |             |
|---|---------------------|-----------|-------------|-------------|---------------------|-----------|-------------|-------------|
|   | En milliers d'euros |           | En %        |             | En milliers d'euros |           | En %        |             |
|   | 2014                | 2013      | 2014        | 2013        | 2014                | 2013      | 2014        | 2013        |
| Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :               |                     |           |             |             |                     |           |             |             |
| - Emetteur  | 60                  | 22        | 67%         | 63%         | 60                  | 22        | 100%        | 63%         |
| - Filiales Intégrées Globalement  | 30                  | -         | 33%         | 0%          | -                   | -         | 0%          | 0%          |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes : |                     |           |             |             |                     |           |             |             |
| - Emetteur  |                     | 13        | 0%          | 37%         |                     | 13        | 0%          | 37%         |
| - Filiales Intégrées Globalement  | -                   | -         | 0%          | 0%          | -                   | -         | 0%          | 0%          |
| <b>Total mission légale de contrôleurs légaux des comptes</b>                                 | <b>90</b>           | <b>35</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>60</b>           | <b>35</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |
| Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement :                 |                     |           |             |             |                     |           |             |             |
| - juridique, fiscal, social   | -                   | -         | -           | -           | -                   | -         | -           | -           |
| - autres  | -                   | -         | -           | -           | 8                   | -         | -           | -           |
| <b>Total autres prestations</b>   | <b>-</b>            | <b>-</b>  | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>8</b>            | <b>-</b>  | <b>-</b>    | <b>-</b>    |
| <b>Total</b>  | <b>90</b>           | <b>35</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>68</b>           | <b>35</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

## Note 28 : Périmètre du Groupe consolidé

| Entités consolidées 2014     | Pays            | 31-déc-14     |                          |             | 31-déc-13     |                          |             |
|------------------------------|-----------------|---------------|--------------------------|-------------|---------------|--------------------------|-------------|
|                              |                 | % de contrôle | Méthode de consolidation | % d'intérêt | % de contrôle | Méthode de consolidation | % d'intérêt |
| Viadeo SA                    | France          | 100%          | Intégration Globale      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Viadeo Ltd                   | Royaume Uni     | 100%          | Intégration Globale      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Wayson ltd                   | Rép. Pop. Chine | 100%          | Intégration Globale      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Tianji Boren                 | Rép. Pop. Chine | 100%          | Intégration Globale      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Yingke                       | Rép. Pop. Chine | 100%          | Intégration Globale      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Apnacircle Infotech (1)      | Inde            | 100%          | Mise en équivalence      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Sabri                        | France          | 100%          | Intégration Globale      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| APVO Corp.                   | USA             | 100%          | Intégration Globale      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Viadeo Maroc                 | Maroc           | 100%          | Intégration Globale      | 100%        | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Social (2)                   | Pays Bas        | -             | -                        | -           | 100%          | Intégration Globale      | 100%        |
| Viadeo independant Media BV  | Pays Bas        | 50%           | Mise en équivalence      | 50%         | 50%           | Mise en équivalence      | 50%         |
| Viadeo independant Media LLC | Russie          | 50%           | Mise en équivalence      | 50%         | 50%           | Mise en équivalence      | 50%         |

(1) cf note 6.2

(2) société liquidée en 2014

## 4.2 – Comptes sociaux de Viadeo S.A. au 31 décembre 2014

| ACTIF   | Exercice clos le<br>31/12/2014<br>(12 mois) |                  |                   |               | Exercice précédent<br>31/12/2013<br>(12 mois) |               |
|---|---|------------------|-------------------|---------------|---|---------------|
|   | Bruit                                       | Amort. & Prov    | Net               | %             | Net   | %             |
| Capital souscrit non appelé (0)                               |   |                  |                   |               |   |               |
| <b>Actif Immobilisé</b>                                       |   |                  |                   |               |   |               |
| Frais d'établissement   |   |                  |                   |               |   |               |
| Recherche et développement                                    |   |                  |                   |               |   |               |
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 1 828 644                                   | 1 171 641        | 657 003           | 0,86          | 1 087 509                                     | 2,24          |
| Fonds commercial  |   |                  |                   |               |   |               |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 226 736                                     |                  | 226 736           | 0,30          | 80 504  | 0,17          |
| Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles          |   |                  |                   |               |   |               |
| Terrains  |   |                  |                   |               |   |               |
| Constructions   |   |                  |                   |               |   |               |
| Installations techniques, matériel & outillage industriels    |   |                  |                   |               |   |               |
| Autres immobilisations corporelles                            | 824 859                                     | 525 381          | 299 478           | 0,39          | 403 547                                       | 0,83          |
| Immobilisations en cours                                      |   |                  |                   |               |   |               |
| Avances & acomptes  |   |                  |                   |               |   |               |
| Participations évaluées selon mise en équivalence             |   |                  |                   |               |   |               |
| Autres Participations   | 11 920 868                                  | 1 067 197        | 10 853 671        | 14,16         | 11 454 801                                    | 23,64         |
| Créances rattachées à des participations                      | 27 466 926                                  |                  | 27 466 926        | 35,81         | 19 246 372                                    | 39,72         |
| Autres titres immobilisés                                     | 179 461                                     | 16 012           | 163 449           | 0,21          |   |               |
| Prêts   |   |                  |                   |               | 583   | 0,00          |
| Autres immobilisations financières                            | 1 067 962                                   |                  | 1 067 962         | 1,39          | 1 147 571                                     | 2,37          |
| <b>TOTAL (I)</b>  | <b>43 515 456</b>                           | <b>2 780 231</b> | <b>40 735 225</b> | <b>53,11</b>  | <b>33 420 888</b>                             | <b>68,98</b>  |
| <b>Actif circulant</b>  |   |                  |                   |               |   |               |
| Matières premières, approvisionnements                        |   |                  |                   |               |   |               |
| En cours de production de biens                               |   |                  |                   |               |   |               |
| En cours de production de services                            |   |                  |                   |               |   |               |
| Produits intermédiaires et finis                              |   |                  |                   |               |   |               |
| Marchandises  |   |                  |                   |               |   |               |
| Avances & acomptes versés sur commandes                       |   |                  |                   |               |   |               |
| Clients et comptes rattachés                                  | 11 242 733                                  | 52 064           | 11 190 669        | 14,29         | 9 489 727                                     | 19,29         |
| Autres créances   |   |                  |                   |               |   |               |
| . Fournisseurs débiteurs                                      | 87 496                                      |                  | 87 496            | 0,11          |   |               |
| . Personnel   | 5 800                                       |                  | 5 800             | 0,01          | 24 800  | 0,05          |
| . Organismes sociaux  | 40 933                                      |                  | 40 933            | 0,05          | 2 017   | 0,00          |
| . Etat, impôts sur les bénéfices                              | 1 564 628                                   |                  | 1 564 628         | 2,04          | 1 630 737                                     | 3,37          |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                       | 508 939                                     |                  | 508 939           | 0,66          | 234 576                                       | 0,48          |
| . Autres  | 355 542                                     |                  | 355 542           | 0,46          | 27 256  | 0,06          |
| Capital souscrit et appelé, non versé                         |   |                  |                   |               |   |               |
| Valeurs mobilières de placement                               | 19 000 000                                  |                  | 19 000 000        | 24,77         | 1 000 000                                     | 2,06          |
| Instruments de trésorerie                                     |   |                  |                   |               |   |               |
| Disponibilités  | 2 544 820                                   |                  | 2 544 820         | 3,32          | 2 075 042                                     | 4,28          |
| Charges constatées d'avance                                   | 650 878                                     |                  | 650 878           | 0,85          | 545 411                                       | 1,13          |
| <b>TOTAL (II)</b>   | <b>36 001 769</b>                           | <b>52 064</b>    | <b>35 949 705</b> | <b>46,87</b>  | <b>15 029 566</b>                             | <b>31,02</b>  |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)              |   |                  |                   |               |   |               |
| Primes de remboursement des obligations (IV)                  |   |                  |                   |               |   |               |
| Ecart de conversion actif (V)                                 | 14 786                                      |                  | 14 786            | 0,02          | 1 487   | 0,00          |
| <b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>                                    | <b>79 532 011</b>                           | <b>2 832 295</b> | <b>76 699 716</b> | <b>100,00</b> | <b>48 451 942</b>                             | <b>100,00</b> |

| PASSIF   | Exercice clos le  |               | Exercice précédent |               |
|--|-------------------|---------------|--------------------|---------------|
|  | 31/12/2014        |               | 31/12/2013         |               |
|  | (12 mois)         |               | (12 mois)          |               |
| <b>Capitaux propres</b>                                |                   |               |                    |               |
| Capital social ou individuel ( dont versé : 200 563 )  | 200 563           | 0,26          | 110 374            | 0,23          |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport ...             | 63 703 111        | 83,06         | 44 152 614         | 91,13         |
| Ecarts de réévaluation                                 |                   |               |                    |               |
| Réserve légale   |                   |               |                    |               |
| Réserves statutaires ou contractuelles                 |                   |               |                    |               |
| Réserves réglementées                                  |                   |               |                    |               |
| Autres réserves  |                   |               |                    |               |
| Report à nouveau                                       |                   |               | -4 892 078         | -10,09        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                          | <b>-3 484 834</b> | <b>-4,53</b>  | <b>-5 424 965</b>  | <b>-11,19</b> |
| Subventions d'investissement                           |                   |               |                    |               |
| Provisions réglementées                                | 716 705           | 0,93          | 685 015            | 1,41          |
| <b>TOTAL (I)</b>                                       | <b>61 135 545</b> | <b>79,71</b>  | <b>34 630 961</b>  | <b>71,47</b>  |
| Produits des émissions de titres participatifs         |                   |               |                    |               |
| Avances conditionnées                                  |                   |               |                    |               |
| <b>TOTAL (II)</b>                                      |                   |               |                    |               |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>              |                   |               |                    |               |
| Provisions pour risques                                | 888 764           | 1,16          | 895 240            | 1,85          |
| Provisions pour charges                                |                   |               |                    |               |
| <b>TOTAL (III)</b>                                     | <b>888 764</b>    | <b>1,16</b>   | <b>895 240</b>     | <b>1,85</b>   |
| <b>Emprunts et dettes</b>                              |                   |               |                    |               |
| Emprunts obligataires convertibles                     |                   |               |                    |               |
| Autres Emprunts obligataires                           |                   |               |                    |               |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit |                   |               |                    |               |
| . Emprunts   | 260 791           | 0,34          | 472 154            | 0,97          |
| . Découverts, concours bancaires                       | 801               | 0,00          | 484                | 0,00          |
| Emprunts et dettes financières diverses                |                   |               |                    |               |
| . Divers   | 783 504           | 1,02          | 717 614            | 1,48          |
| . Associés   |                   |               |                    |               |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours        |                   |               |                    |               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 4 100 857         | 5,35          | 2 835 610          | 5,85          |
| Dettes fiscales et sociales                            |                   |               |                    |               |
| . Personnel  | 1 147 913         | 1,50          | 1 074 519          | 2,22          |
| . Organismes sociaux                                   | 1 442 124         | 1,88          | 1 623 604          | 3,35          |
| . Etat, impôts sur les bénéfices                       |                   |               |                    |               |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                | 979 006           | 1,26          | 700 594            | 1,46          |
| . Etat, obligations cautionnées                        |                   |               |                    |               |
| . Autres impôts, taxes et assimilés                    | 315 611           | 0,41          | 483 924            | 1,00          |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        |                   |               |                    |               |
| Autres dettes  | 1 980 059         | 2,58          | 2 597 919          | 5,36          |
| Instruments de trésorerie                              |                   |               |                    |               |
| Produits constatés d'avance                            | 3 651 743         | 4,76          | 2 409 426          | 4,97          |
| <b>TOTAL (IV)</b>                                      | <b>14 662 410</b> | <b>19,12</b>  | <b>12 923 849</b>  | <b>28,67</b>  |
| Ecart de conversion passif                             | (V) 12 997        | 0,02          | 1 892              | 0,00          |
| <b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>                            | <b>76 699 716</b> | <b>100,00</b> | <b>48 451 942</b>  | <b>100,00</b> |

| <b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>                                       |                   | Exercice clos le<br>31/12/2014<br>(12 mois) |                   | Exercice précédent<br>31/12/2013<br>(12 mois) |                   | Variation<br>absolue<br>(12 / 12) |                   | %             |  |
|---|-------------------|---|-------------------|---|-------------------|-----------------------------------|-------------------|---------------|--|
|   | France            | Exportation                                 | Total             | %   | Total             | %                                 | Variation         | %             |  |
| Ventes de marchandises  |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Production vendue biens   |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Production vendue services                                      | 12 061 463        | 10 923 169                                  | 22 984 631        | 100,00  | 28 310 122        | 100,00                            | -5 325 491        | -18,80        |  |
| <b>Chiffres d'Affaires Nets</b>                                 | <b>12 061 463</b> | <b>10 923 169</b>                           | <b>22 984 631</b> | <b>100,00</b>                                 | <b>28 310 122</b> | <b>100,00</b>                     | <b>-5 325 491</b> | <b>-18,80</b> |  |
| Production stockée  |                   |   | 499 168           | 2,17  | 621 794           | 2,20                              | -122 626          | -19,71        |  |
| Production immobilisée  |                   |   | 15 425            | 0,07  | 5 250             | 0,02                              | 10 175            | 193,81        |  |
| Subventions d'exploitation                                      |                   |   | 713 777           | 3,11  | 196 650           | 0,69                              | 517 127           | 262,97        |  |
| Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges            |                   |   | 122 759           | 0,53  | 152 259           | 0,54                              | -29 500           | -19,96        |  |
| Autres produits   |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| <b>Total des produits d'exploitation (I)</b>                    |                   |   | <b>24 335 760</b> | <b>105,88</b>                                 | <b>29 286 074</b> | <b>103,45</b>                     | <b>-4 950 314</b> | <b>-16,89</b> |  |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane)             |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Variation de stock (marchandises)                               |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements       |                   |   | 9 292 442         | 40,43   | 11 321 787        | 39,99                             | -2 029 345        | -17,91        |  |
| Variation de stock (matières premières et autres approv.)       |                   |   | 601 325           | 2,62  | 727 143           | 2,57                              | -125 818          | -17,29        |  |
| Autres achats et charges externes                               |                   |   | 11 527 619        | 50,15   | 13 327 917        | 47,08                             | -1 800 298        | -13,50        |  |
| Impôts, taxes et versements assimilés                           |                   |   | 5 114 748         | 22,25   | 5 977 665         | 21,11                             | -862 917          | -14,43        |  |
| Salaires et traitements   |                   |   | 716 544           | 3,12  | 719 914           | 2,54                              | -3 370            | -0,46         |  |
| Charges sociales  |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                |                   |   | 45 565            | 0,20  | 34 106            | 0,12                              | 11 459            | 33,60         |  |
| Dotations aux provisions sur immobilisations                    |                   |   | 614 635           | 2,67  | 893 753           | 3,16                              | -279 118          | -31,22        |  |
| Dotations aux provisions sur actif circulant                    |                   |   | 42 148            | 0,18  | 39 163            | 0,14                              | 2 985             | 7,62          |  |
| Dotations aux provisions pour risques et charges                |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Autres charges  |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| <b>Total des charges d'exploitation (II)</b>                    |                   |   | <b>27 955 027</b> | <b>121,62</b>                                 | <b>33 041 448</b> | <b>116,71</b>                     | <b>-5 086 421</b> | <b>-15,38</b> |  |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>                           |                   |   | <b>-3 619 268</b> | <b>-15,74</b>                                 | <b>-3 755 374</b> | <b>-13,26</b>                     | <b>136 106</b>    | <b>3,62</b>   |  |
| <b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b> |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III)                     |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)                      |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Produits financiers de participations                           |                   |   | 44 900            | 0,20  | 38 708            | 0,14                              | 6 192             | 16,00         |  |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances              |                   |   | 73 356            | 0,32  | 32 102            | 0,11                              | 41 254            | 128,51        |  |
| Autres intérêts et produits assimilés                           |                   |   | 2 673 656         | 11,63   | 810 099           | 2,86                              | 1 863 557         | 230,04        |  |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                |                   |   | 77 778            | 0,34  | 187 567           | 0,66                              | -109 789          | -58,52        |  |
| Différences positives de change                                 |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement         |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| <b>Total des produits financiers (V)</b>                        |                   |   | <b>2 869 690</b>  | <b>12,49</b>                                  | <b>1 068 476</b>  | <b>3,77</b>                       | <b>1 801 214</b>  | <b>168,58</b> |  |
| Dotations financières aux amortissements et provisions          |                   |   | 30 798            | 0,13  | 2 632 280         | 9,30                              | -2 601 482        | -98,82        |  |
| Intérêts et charges assimilés                                   |                   |   | 127 632           | 0,56  | 481 836           | 1,70                              | -354 204          | -73,50        |  |
| Différences négatives de change                                 |                   |   | 53 541            | 0,23  | 201 597           | 0,71                              | -148 056          | -73,43        |  |
| Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements       |                   |   |                   |   |                   |                                   |                   |               |  |
| <b>Total des charges financières (VI)</b>                       |                   |   | <b>211 971</b>    | <b>0,92</b>                                   | <b>3 315 713</b>  | <b>11,71</b>                      | <b>+3 103 742</b> | <b>-93,60</b> |  |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>                                |                   |   | <b>2 657 719</b>  | <b>11,56</b>                                  | <b>-2 247 237</b> | <b>-7,93</b>                      | <b>4 904 956</b>  | <b>218,27</b> |  |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>         |                   |   | <b>-961 548</b>   | <b>-4,17</b>                                  | <b>-6 002 611</b> | <b>-21,19</b>                     | <b>5 041 063</b>  | <b>83,98</b>  |  |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                |                   |   | 23 872            | 0,10  | 11 898            | 0,04                              | 11 974            | 100,64        |  |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital                |                   |   | 76 451            | 0,33  |                   |                                   | 76 451            | N/S           |  |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                |                   |   | 63 702            | 0,28  | 260 263           | 0,92                              | -196 561          | -76,51        |  |
| <b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>                   |                   |   | <b>164 025</b>    | <b>0,71</b>                                   | <b>272 161</b>    | <b>0,96</b>                       | <b>-108 136</b>   | <b>-39,72</b> |  |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion               |                   |   | 267 518           | 1,16  | 272 867           | 0,96                              | -5 349            | -1,95         |  |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital               |                   |   | 2 874 598         | 12,51   | 67 649            | 0,24                              | 2 806 949         | N/S           |  |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions      |                   |   | 95 391            | 0,42  | 140 214           | 0,50                              | -44 823           | -31,96        |  |

| <b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>             |  | Exercice clos le<br>31/12/2014<br>(12 mois) |        | Exercice précédent<br>31/12/2013<br>(12 mois) |        | Variation<br>absolue<br>(12 / 12) |  | %      |      |
|---|--|---|--------|---|--------|-----------------------------------|--|--------|------|
| <b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b> |  | <b>3 237 508</b>                            | 14,09  | <b>480 730</b>                                | 1,70   | <b>2 756 778</b>                  |  | 573,46 |      |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>         |  | <b>-3 073 482</b>                           | -13,36 | <b>-208 569</b>                               | -0,73  | <b>-2 864 913</b>                 |  | N/S    |      |
| Participation des salariés (IX)                 |  |   |        |   |        |                                   |  |        |      |
| Impôts sur les bénéfices (X)                    |  | -550 197                                    | -2,38  | -786 215                                      | -2,77  | 236 018                           |  | 30,02  |      |
| <b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>         |  | <b>27 369 475</b>                           | 119,08 | <b>30 626 712</b>                             | 108,18 | <b>-3 257 237</b>                 |  | -10,53 |      |
| <b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>   |  | <b>30 854 309</b>                           | 134,24 | <b>36 051 676</b>                             | 127,35 | <b>-5 197 367</b>                 |  | -14,41 |      |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                             |  | <b>-3 484 834</b>                           | -15,15 | <b>-5 424 965</b>                             | -19,15 | <b>1 940 131</b>                  |  | 35,76  |      |
| Dont Crédit-bail mobilier                       |  | 88 555                                      | 0,39   | 88 555  | 0,31   |                                   |  |        | 0,00 |
| Dont Crédit-bail immobilier                     |  |   |        |   |        |                                   |  |        |      |

## ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 76 699 716 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -3 484 834 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Généralités
- Méthode préférentielle
- Changements de méthode
- Faits caractéristiques de l'exercice

### NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances
- Etat des échéances des dettes

#### Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Tableau de variation des capitaux propres

### NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Résultat d'exploitation
- Résultat financier
- Résultat exceptionnel

AUTRES INFORMATIONS

- Evénements post clôture
- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Information sur les risques
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société
- Rémunérations des dirigeants
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### GÉNÉRALITÉS

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

#### **Recours à des estimations**

L'établissement d'états financiers dans le référentiel comptable français conduit la Direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- les immobilisations incorporelles et financières
- les créances
- les provisions

et sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts Comptables.

#### **Activation des frais de développement**

Des jugements ont également été apportés par le groupe pour tenir compte de facteurs de risques dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

### **Continuité de l'exploitation**

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

### **Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation.

Les principales provisions pour risques et charges que la société est amenée à comptabiliser incluent les coûts estimés au titre de litiges, contentieux ou actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés.

### **Immobilisations corporelles & incorporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations incorporelles sont également évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Les logiciels internes et externes ont un taux d'amortissement de 20% suivant le mode linéaire, soit 5 ans pour toutes acquisitions ou activations jusqu'au 31/12/2008. Depuis le 01/01/2009, la durée est de 3 ans.

« Les coûts de développement des nouvelles fonctionnalités du logiciel sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (Règlement n°2004-06 du CRC) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. »

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

### Durée et mode d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Logiciels informatiques                | <b>3 ans</b>        |
| Brevet, Marques                        | <b>De 3 à 5 ans</b> |
| Agencements, aménagements des terrains | <b>5 ans</b>        |
| Matériel de transport                  | <b>5 ans</b>        |
| Matériel de bureau et informatique     | <b>3 ans</b>        |
| Mobilier                               | <b>5 ans</b>        |

### Le logiciel Viadeo

Le cœur de métier de VIADEO SA est l'exploitation de services professionnels (recrutement, publicité, et informatiques) issus de la plateforme de réseau social professionnel sur Internet et de fourniture des services associés ou « social networking » qui lui a été apporté en date du 01 décembre 2005 par la SAS AGREGATOR sise 32 rue de la Bienfaisance 75008 Paris.

L'actif net apporté (Logiciel développé au 01 décembre 2005, Marque & nom de domaine VIADUC) avait été valorisé à 340 919,12 €.

En date du 15 Août 2010, VIADEO a transféré à sa filiale Américaine APVO à travers une opération de transfert partiel d'actif les fonctionnalités OS & T (Online Souscription et Platform) de son logiciel interne « VIADEO » pour une valeur nette de 2 055 177,15 €.

Les autres fonctionnalités du logiciel « VIADEO » restent propriété de VIADEO SA et sont valorisées au 31 décembre 2010 à 436 155,54 €.

Au 31 décembre 2014, les services de Recrutement & Publicité développés sont valorisés à l'actif du bilan pour une valeur de 1 789 374 €.

### Immobilisations financières & valeurs mobilières de placement

La valeur brute des titres de participation et des autres titres immobilisés figurant à l'actif est constituée par le coût d'acquisition majoré des frais d'acquisitions. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction d'une analyse multicritère basée sur l'actif net, la rentabilité, les perspectives d'avenir.

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Les titres sont à déprécier avant les créances qui leur sont rattachées. Par ailleurs, la société s'assure que les engagements pris au profit des filiales sont couverts par une provision pour risques si nécessaire.

Les amortissements dérogatoires sont constatés sur les frais d'acquisition des titres pour une durée de 5 ans.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de négociation est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

Les immobilisations financières s'élèvent à 39 552 K€ et sont constituées à hauteur de 27 281 K€ par les titres de participations et les créances rattachées à des participations de la filiale WAYSON.

Une des méthodes retenues par la société pour valoriser WAYSON est la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les principales hypothèses retenues pour l'estimation de ces flux sont les suivantes :

| Taux d'actualisation | 31/12/2014 |
|----------------------|------------|
|                      |            |
|                      | 14,30%     |

| Calcul du taux d'actualisation | 31/12/2014 |
|--------------------------------|------------|
| Taux sans risque               | 3,80%      |
| Prime de risque                | 7,00%      |
| Beta                           | 1,5        |

Les projections de flux de trésorerie sont élaborées sur la période de prévision de 5 ans sur la base d'une croissance moyenne sur chiffre d'affaires de 61,4% par an et d'un taux de croissance à l'infini de 5%.

Une hausse du taux d'actualisation de 1 point n'engendrerait pas de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas de perte de valeur.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Les revenus issus des campagnes d'affichage de bannières publicitaires sur le site de la société sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement des dites campagnes.

Les annonces d'emploi génèrent des revenus lors de leur mise à disposition, tandis que les solutions de recrutement & de formations sont reconnues au prorata de leur durée d'utilisation.

Les refacturations aux filiales de coûts centraux concernent essentiellement des prestations informatiques et sont reconnues au fur et à mesure de la réalisation des prestations

L'application de ces principes entraîne la comptabilisation de factures à établir et de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec la réalisation des prestations.

### **Créances & Dettes d'Exploitation**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les règlements des abonnements de recrutement (profilthèques) s'effectuent au début de la prestation, et peuvent s'étaler jusqu'à 12 mois. Des produits constatés d'avance sont enregistrés en conséquence.

La société cède une partie de ses créances à une société d'affacturage. Le factor assure le recouvrement des créances et peut les garantir le cas échéant. L'affacturage permet des facilités de trésorerie et est rémunéré par une commission sur le montant des factures cédées.

### **Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

### **Crédits d'impôts**

#### **- Crédit d'Impôt Recherche :**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre

de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Au titre de l'exercice 2014, le montant du CIR s'élève à 535 527 €.

#### **- Crédit d'impôt pour la compétitivité & l'emploi :**

En application des textes en vigueur et de l'analyse de l'ANC, il a été décidé de comptabiliser le montant du CICE déterminé selon les règles légales au crédit des charges de personnel.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la société à travers notamment la reconstitution de son fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2014, le montant du CICE s'élève à 136 653€.

### **MÉTHODE PRÉFÉRENTIELLE**

Conformément à la méthode préférentielle (Avis CUCNC n° 2000-D du 21 décembre 2000), les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission afférente à l'augmentation.

Ces frais sont à imputer net de l'effet d'IS sur la prime d'émission. Compte tenu de l'absence de charge d'impôt, ils ont été imputés pour leur montant brut.

### **CHANGEMENTS DE MÉTHODE**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général".

### **FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

- Janvier 2014 : émission d'un emprunt obligataire convertible pour une valeur faciale 5 M€ souscrit par certains des actionnaires de la Société, à savoir les deux fondateurs (MM. Thierry Lunati et Dan Serfaty), Ventech, Idinvest Partners, Bpifrance Participations, Angyal, TMM Consulting, Global Internet Ventures LLC et Financière WM. Ces obligations pourront être converties en actions à la date de première cotation des actions de la société VIADEO.
- Février 2014 : émission d'un emprunt obligataire convertible pour 0.5 M€ au profit d'un investisseur personne physique. Ces obligations pourront être converties en actions à la date de première cotation des actions de la société VIADEO.
- Février 2014 : nomination de Dan Serfaty au poste de Président Directeur Général de Viadeo SA et de Thierry Lunati au poste de Directeur Général Délégué de Viadeo SA.

- Mai 2014 : émission d'un emprunt obligataire convertible pour 5 M€ au profit d'un nouvel investisseur : A CAPITAL. Ces obligations pourront être converties en actions à la date de première cotation des actions de la société Viadeo.
- Mai 2014 : nomination de A CAPITAL SWITCH en tant que membre du Conseil d'administration de Viadeo S.A.
- Mai 2014 : Viadeo enregistre son document de base dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext compartiment B à Paris.
- Juin 2014 : délivrance par l'AMF d'un visa sur la note d'opération relative à l'introduction en bourse.
- Juillet 2014 : La société a procédé à l'émission de 1 287 737 actions nouvelles dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) dont le règlement livraison est intervenu le 4 juillet 2014.  
Les actions de la société ont été admises à la négociation sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0010325241 et le code mnémonique VIAD le 7 juillet 2014.  
Le prix de l'Offre à prix ouvert et du Placement global était fixé à 17,10 € par action (soit 0,02€ de nominal et 17,08€ de prime d'émission par action).
- Juillet 2014 : immédiatement avant la première cotation des actions de la Société (soit le 4 juillet 2014), les obligations convertibles d'un montant de 10,7 M€ (nominal et intérêts courus) ont été converties en 831 691 actions nouvelles (sur la base du Prix d'offre minoré d'une décote de 25%) venant renforcer d'autant les capitaux propres de la Société. Cette conversion portait sur 105 500 obligations émises converties en 831 691 actions nouvelles au prix d'émission de 12,83€ l'une (soit 0,02€ de nominal et 12,81€ de prime d'émission par action)  
Les deux dernières opérations susvisées, à savoir la conversion des obligations convertibles et l'introduction en bourse, ont donné lieu à des augmentations de capital d'un montant total de 42 389 € de nominal et de 32 648 510 € de la prime d'émission
- Juillet 2014 : un contrat de liquidité a été mis en œuvre avec la société Invest Securities. Ce contrat a pris effet à compter du 24 juillet 2014 pour une période de 12 mois. Il vise l'animation du titre Viadeo, conformément à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité s'établissaient à 300 000 euros (trois cent mille euros) en espèces.

Au 31/12/2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 25 619 actions Viadeo
- 77 030,52 €

- Septembre et décembre 2014 : deux avenants relatifs au contrat de bail du 14 mars 2013 ont été signés avec la société la Mondiale afin de permettre à la société de restituer de manière anticipée les locaux vides inoccupés situés aux 3ème et 4ème étages du 65 rue de la Victoire 75009 Paris.
- Août 2014 : Monsieur Derek et Monsieur William Johnston ont présenté leur démission de leur fonction d'administrateur, respectivement en date du 6 août 2014 du 27 août 2014.
- Décembre 2014 : la dissolution de la société Soocial BV a été finalisée au 31 décembre 2014
- Par ailleurs, ont été constatés en 2014, les exercices de 7.428 BCE02, 13.140 BCE03 et 4.338 BCE04. Ceux-ci ont donné lieu à une augmentation de 498,12 € du nominal et de 202.615,91€ de la prime d'émission.



**NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN****ETAT DES IMMOBILISATIONS (1/2)**

|  | Valeur brute des immobilisations au début d'exercice | Augmentations                    |  |
|--|--|----------------------------------|--|
|  |  | Réévaluation en cours d'exercice | Acquisitions, créations, virements pst à pst |
| Frais d'établissement, recherche et développement            |  |                                  |  |
| Autres immobilisations incorporelles                         | 1 996 162  |                                  | 850 008                                      |
| <b>Total Immobilisations incorporelles</b>                   | <b>1 996 162</b>                                     |                                  | <b>850 008</b>                               |
| Terrains   |  |                                  |  |
| Constructions sur sol propre                                 |  |                                  |  |
| Constructions sur sol d'autrui                               |  |                                  |  |
| Installations générales, agencements, constructions          |  |                                  |  |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |  |                                  |  |
| Autres installations, agencements, aménagements              | 361 710  |                                  | 17 563                                       |
| Matériel de transport  | 25 186   |                                  |  |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier                   | 450 024  |                                  | 44 717                                       |
| Emballages récupérables et divers                            |  |                                  |  |
| Immobilisations corporelles en cours                         |  |                                  |  |
| Avances et acomptes  |  |                                  |  |
| <b>Total Immobilisations Corporelles</b>                     | <b>836 921</b>                                       |                                  | <b>62 280</b>                                |
| Participations évaluées par équivalence                      |  |                                  |  |
| Autres participations  | 15 194 168   |                                  |  |
| Créances rattachées à des participations                     | 19 246 372   |                                  | 8 223 229                                    |
| Autres titres immobilisés                                    | 0  |                                  | 179 461                                      |
| Prêts  | 583  |                                  |  |
| Autres immobilisations financières                           | 1 147 571  |                                  | 228 774                                      |
| <b>Total Immobilisations Financières</b>                     | <b>35 588 694</b>                                    |                                  | <b>8 631 464</b>                             |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>                                 | <b>38 421 777</b>                                    |                                  | <b>9 543 752</b>                             |

**ETAT DES IMMOBILISATIONS (2/2)**

|  | Diminutions                  |                           | Valeur brute<br>immob. à fin<br>exercice | Réev. Lég.<br>Val. Origine<br>à fin<br>exercice |
|--|------------------------------|---------------------------|--|---|
|  | Par virement<br>de pst à pst | Par cession<br>ou mise HS |  |   |
| Frais d'établissement, recherche et développement            |                              |                           |  |   |
| Autres immobilisations incorporelles                         | 349 630                      | 441 159                   | 2 055 381                                |   |
| <b>Total Immobilisations incorporelles</b>                   | <b>349 630</b>               | <b>441 159</b>            | <b>2 055 381</b>                         |   |
| Terrains   |                              |                           |  |   |
| Constructions sur sol propre                                 |                              |                           |  |   |
| Constructions sur sol d'autrui                               |                              |                           |  |   |
| Installations générales, agencements, constructions          |                              |                           |  |   |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |                              |                           |  |   |
| Autres installations, agencements, aménagements              |                              | 47 910                    | 331 362                                  |   |
| Matériel de transport  |                              |                           | 25 186                                   |   |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier                   |                              | 26 431                    | 468 310                                  |   |
| Emballages récupérables et divers                            |                              |                           |  |   |
| Immobilisations corporelles en cours                         |                              |                           |  |   |
| Avances et acomptes  |                              |                           |  |   |
| <b>Total Immobilisations corporelles</b>                     |                              | <b>74 342</b>             | <b>824 859</b>                           |   |
| Participations évaluées par équivalence                      |                              |                           |  |   |
| Autres participations  | 824 024                      | 2 449 276                 | 11 920 868                               |   |
| Créances rattachées à des participations                     |                              | 2676                      | 27 466 925                               |   |
| Autres titres immobilisés                                    |                              |                           | 179 461                                  |   |
| Prêts  |                              | 583                       |  |   |
| Autres immobilisations financières                           |                              | 308 384                   | 1 067 961                                |   |
| <b>Total Immobilisations financières</b>                     | <b>824 024</b>               | <b>2 760 919</b>          | <b>40 635 215</b>                        |   |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>                                 | <b>1 173 654</b>             | <b>3 276 420</b>          | <b>43 515 455</b>                        |   |

**ETAT DES AMORTISSEMENTS (1/2)**

|   | Situations et mouvements de l'exercice |                    |                          |                  |
|---|--|--------------------|--------------------------|------------------|
|   | Début exercice                         | Dotations exercice | Eléments sortis reprises | Fin exercice     |
| Frais d'établissement, recherche                        |  |                    |                          |                  |
| Autres immobilisations incorporelles                    | 828 148                                | 554 999            | 211 506                  | 1 171 641        |
| <b>Amortissements des Immobilisations incorporelles</b> | <b>828 148</b>                         | <b>554 999</b>     | <b>211 506</b>           | <b>1 171 641</b> |
| Terrains  |  |                    |                          |                  |
| Constructions sur sol propre                            |  |                    |                          |                  |
| Constructions sur sol d'autrui                          |  |                    |                          |                  |
| Installations générales, agencements constructions      |  |                    |                          |                  |
| Installations techniques, matériel et outillages        |  |                    |                          |                  |
| Installations générales, agencements divers             | 139 993                                | 64 156             | 47 910                   | 156 239          |
| Matériel de transport                                   | 24 218                                 | 969                |                          | 25 186           |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier              | 269 163                                | 96 420             | 21 627                   | 343 955          |
| Emballages récupérables et divers                       |  |                    |                          |                  |
| <b>Amortissements des Immobilisations corporelles</b>   | <b>433 374</b>                         | <b>161 545</b>     | <b>69 537</b>            | <b>525 381</b>   |
| <b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>                             | <b>1 261 522</b>                       | <b>716 544</b>     | <b>281 043</b>           | <b>1 697 022</b> |

**ETAT DES AMORTISSEMENTS (2/2)**

|   | Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice |           |            | Mouvements affectant la provision pour amort. dérog. |          |
|---|--|-----------|------------|--|----------|
|   | Linéaire   | Dégressif | Exception. | Dotations  | Reprises |
| Frais d'établissement, recherche                        |  |           |            |  |          |
| Autres immobilisations incorporelles                    | 554 999  |           |            |  |          |
| <b>Amortissements des Immobilisations incorporelles</b> | <b>554 999</b>   |           |            |  |          |
| Terrains  |  |           |            |  |          |
| Constructions sur sol propre                            |  |           |            |  |          |
| Constructions sur sol d'autrui                          |  |           |            |  |          |
| Installations générales, agencements constructions      |  |           |            |  |          |
| Installations techniques, matériel et outillage         |  |           |            |  |          |
| Installations générales, agencements divers             | 64 156   |           |            |  |          |
| Matériel de transport                                   | 969  |           |            |  |          |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier              | 96 420   |           |            |  |          |
| Emballages récupérables et divers                       |  |           |            |  |          |
| <b>Amortissements des Immobilisations corporelles</b>   | <b>161 545</b>   |           |            |  |          |
| <b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>                             | <b>716 544</b>   |           |            |  |          |

**ETAT DES PROVISIONS**

| PROVISIONS  | Début<br>exercice | Augmentations<br>dotations | Diminutions<br>Reprises* | Fin exercice     |
|---|-------------------|----------------------------|--------------------------|------------------|
| Pour reconstitution gisements                     |                   |                            |                          |                  |
| Pour investissement                               |                   |                            |                          |                  |
| Amortissements dérogatoires                       | 685 015           | 95 391                     | 63 702                   | 716 705          |
| Autres provisions réglementées                    |                   |                            |                          |                  |
| <b>TOTAL Provisions réglementées</b>              | <b>685 015</b>    | <b>95 391</b>              | <b>63 702</b>            | <b>716 705</b>   |
| Pour litiges salariés                             | 497 595           | 614 635                    | 238 252                  | 873 978          |
| Pour garanties données clients                    |                   |                            |                          |                  |
| Pour amendes et pénalités                         |                   |                            |                          |                  |
| Pour pertes de change                             | 1 487             | 14 786                     | 1 487                    | 14 786           |
| Pour pensions et obligations                      |                   |                            |                          |                  |
| Pour impôts                                       |                   |                            |                          |                  |
| Pour charges sur congés payés                     |                   |                            |                          |                  |
| Autres provisions                                 | 396 159           |                            | 396 159                  |                  |
| <b>TOTAL pour risques &amp; charges</b>           | <b>895 241</b>    | <b>629 421</b>             | <b>635 898</b>           | <b>888 764</b>   |
| Sur immobilisations incorporelles                 |                   |                            |                          |                  |
| Sur immobilisations corporelles                   |                   |                            |                          |                  |
| Sur titres de participation                       | 3 739 367         |                            | 2 672 169                | 1 067 197        |
| Sur autres immobilisations financières            |                   | 16 012                     |                          | 16 012           |
| Sur stocks et en-cours                            |                   |                            |                          |                  |
| Sur comptes clients                               | 44 043            | 45 565                     | 37 544                   | 52 064           |
| Autres dépréciations                              |                   |                            |                          |                  |
| <b>TOTAL Provision pour dépréciations</b>         | <b>3 783 410</b>  | <b>61 577</b>              | <b>2 709 713</b>         | <b>1 135 273</b> |
| <b>TOTAL PROVISIONS</b>                           | <b>5 363 666</b>  | <b>786 389</b>             | <b>3 409 313</b>         | <b>2 740 742</b> |
| <b>Dont dotations et reprises :</b>               |                   |                            |                          |                  |
| - d'exploitation                                  |                   | 660 220                    | 671 955                  |                  |
| - financières                                     |                   | 30 798                     | 2 673 656                |                  |
| - exceptionnelles                                 |                   | 95 391                     | 63 702                   |                  |
| <b>Dont reprise utilisée sur l'exercice</b>       |                   |                            |                          |                  |
| - sur provisions règlementées (exploitation)      |                   |                            | 63 702                   |                  |
| - sur provisions pour R&C (exploitation)          |                   |                            | 480 519                  |                  |
| - sur provisions pour dépréciations (financières) |                   |                            | 2 449 632                |                  |

La provision de 396 K€ constatée en 2013 pour la perte liée à la non-utilisation des locaux au 65 rue de la Victoire a été intégralement reprise sur l'exercice.

Les reprises de titre de participation comprennent 2 406 769 de reprise de provision constatée en 2013 sur les titres Social, suite à la finalisation de sa dissolution à la fin de l'exercice 2014.

### ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

| ETAT DES CREANCES                               | Montant brut      | Un an au plus     | Plus d'un an     |
|---|-------------------|-------------------|------------------|
| Créances rattachées à des participations        | 27 466 926        | 27 466 926        |                  |
| Prêts   |                   |                   |                  |
| Autres immobilisations financières              | 1 067 962         |                   | 1 067 962        |
| Clients douteux ou litigieux                    | 55 736            | 55 736            |                  |
| Autres créances clients                         | 11 186 998        | 11 186 998        |                  |
| Créances représentatives de titres prêtés       |                   |                   |                  |
| Personnel et comptes rattachés                  | 5 800             | 5 800             |                  |
| Sécurité sociale, autres organismes sociaux     | 40 933            | 40 933            |                  |
| Etat et autres collectivités publiques :        |                   |                   |                  |
| - Impôts sur les bénéfices (CIR et CICE)        | 1 564 628         |                   | 1 564 628        |
| - T.V.A   | 508 939           | 508 939           |                  |
| - Autres impôts, taxes, versements et assimilés |                   |                   |                  |
| - Divers  | 49 580            | 49 580            |                  |
| Groupe et associés                              | 14 670            | 14 670            |                  |
| Débiteurs divers                                | 378 788           | 228 050           | 150 738          |
| Charges constatées d'avance                     | 650 878           | 648 999           | 1 879            |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                            | <b>42 991 836</b> | <b>40 206 631</b> | <b>2 785 207</b> |
| Montant des prêts accordés dans l'exercice      |                   |                   |                  |
| Remboursements des prêts dans l'exercice        | 583               |                   |                  |
| Prêts et avances consentis aux associés         |                   |                   |                  |

**ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE**

| ETAT DES DETTES  | Montant brut      | A un an au plus   | Plus 1 an 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|--|-------------------|-------------------|-------------------------|-----------------|
| Emprunts obligataires convertibles                             |                   |                   |                         |                 |
| Autres emprunts obligataires                                   |                   |                   |                         |                 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de - plus d'un an | 801               | 801               |                         |                 |
|  | 260 791           | 204 451           | 56 340                  |                 |
| Emprunts et dettes financières divers                          | 783 504           | 0                 | 783 504                 |                 |
| Fournisseurs et comptes rattachés                              | 4 100 857         | 4 100 857         |                         |                 |
| Personnel et comptes rattachés                                 | 1 147 913         | 1 147 913         |                         |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                  | 1 442 124         | 1 442 124         |                         |                 |
| Etat et autres collectivités publiques :                       |                   |                   |                         |                 |
| - T.V.A  | 979 006           | 979 006           |                         |                 |
| - Obligations cautionnées                                      |                   |                   |                         |                 |
| - Autres impôts et taxes                                       | 315 611           | 315 611           |                         |                 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                |                   |                   |                         |                 |
| Groupe et associés   |                   |                   |                         |                 |
| Autres dettes (1)  | 1 980 059         | 1 980 059         |                         |                 |
| Dette représentative de titres empruntés                       |                   |                   |                         |                 |
| Produits constatés d'avance                                    | 3 651 743         | 3 644 557         | 7 186                   |                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>14 662 410</b> | <b>13 815 380</b> | <b>847 030</b>          |                 |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice                         | 10 619 304        |                   |                         |                 |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                        | 10 764 543        |                   |                         |                 |
| Emprunts et dettes contractés auprès des associés              |                   |                   |                         |                 |

(1) Dont 1 925 K€ en contrepartie de la mobilisation de la créance auprès du Factor

**ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN**

|   | Montant concernant les entreprises |   | Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce |
|---|------------------------------------|---|--|
|   | Liées                              | avec lesquelles la société à un lien de participation |  |
| Capital souscrit non appelé                         |                                    |   |  |
| Avances et acomptes sur immobilisations             |                                    |   |  |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles |                                    |   |  |
| Participations                                      | 10 063 521                         | 1 847 347   |  |
| Créances rattachées à des participations            | 26 197 652                         | 1 269 274   |  |
| Prêts   |                                    |   |  |
| Autres titres immobilisés                           |                                    |   |  |
| Autres immobilisations financières                  |                                    |   |  |
| Avances et acomptes versés sur commandes            |                                    |   |  |
| Créances clients et comptes rattachés               | 5 167 002                          | 77 133  |  |
| Autres créances                                     |                                    |   |  |
| Capital souscrit et appelé non versé                |                                    |   |  |
| Valeurs mobilières de placement                     |                                    |   |  |
| Disponibilités                                      |                                    |   |  |
| Emprunts obligataires convertibles                  |                                    |   |  |
| Autres emprunts obligataires                        |                                    |   |  |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de     |                                    |   |  |
| Emprunts et dettes financières divers               |                                    |   |  |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours    |                                    |   |  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés            | 630 391                            |   |  |
| Dettes fiscales et sociales                         |                                    |   |  |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés     |                                    |   |  |
| Autres dettes                                       | 26 132                             |   |  |
| Produits de participation                           |                                    |   |  |
| Autres produits financiers                          |                                    |   |  |
| Charges financières                                 |                                    |   |  |

Les transactions avec les parties liées ont été conclues par la société à des conditions de marché.



**PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR**

| Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant TTC      |
|--|------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>   |                  |
| Créances rattachées à des participations   | 101 648          |
| Autres immobilisations financières   |                  |
| <b>CREANCES</b>  |                  |
| Créances clients et comptes rattachés  | 2 646 325        |
| Autres créances (dont avoirs à recevoir : 112 686)                                 | 112 686          |
| <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>   |                  |
| <b>DISPONIBILITES</b>  | 48 658           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 909 317</b> |

**CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR**

| Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant TTC      |
|--|------------------|
| Emprunts obligataires convertibles   |                  |
| Autres emprunts obligataires   |                  |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit                                   | 1 116            |
| Emprunts et dettes financières divers  |                  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés   | 2 328 628        |
| Dettes fiscales et sociales  | 2 196 269        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  |                  |
| Autres dettes (dont avoirs à établir :)  |                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 526 013</b> |

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

|                                   | Charges        | Produits         |
|-----------------------------------|----------------|------------------|
| Charges / Produits d'exploitation | 650 878        | 3 651 743        |
| Charges / Produits financiers     |                |                  |
| Charges / Produits exceptionnels  |                |                  |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>650 878</b> | <b>3 651 743</b> |

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

|   | Nombre     | Valeur nominale |
|---|------------|-----------------|
| Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice | 315 353    | 0,35            |
| Actions / parts sociales émises pendant l'exercice                          | 9 712 806  | 0,02            |
| Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice                     |            |                 |
| Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice      | 10 028 158 | 0,02            |

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont de -0.35 €. Le nombre d'instruments donnant droit au capital de façon différée considérés comme anti-dilutifs au 31 décembre 2014 est de de 1 340 201.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

|                                      | 31/12/2013        | Affectation<br>Résultat | Autres<br>mouvements | 31/12/2014        |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| Capital                              | 110 374           |                         | 90 189               | 200 563           |
| Primes liées au capital social       | 38 828 008        |                         | 5 345 214            | 44 173 222        |
| Primes de conversion des obligations | 4 547 189         |                         | 14 205 282           | 18 752 472        |
| BSA                                  | 777 417           |                         |                      | 777 417           |
| Report à nouveau                     | - 4 892 078       | -5 424 965              | 10 317 042           | 0                 |
| Provisions règlementées              | 685 015           |                         | 31 689               | 716 705           |
| Résultat de l'exercice N-1           | - 5 424 965       | 5 424 965               |                      | 0                 |
| Résultat de l'exercice               |                   |                         | -3 484 834           | - 3 484 834       |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>        | <b>34 630 961</b> | <b>0</b>                | <b>26 504 582</b>    | <b>61 135 545</b> |

Le montant des frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant total de 2 932 124 €.

Les mouvements sur les capitaux propres sont détaillés dans les faits caractéristiques de l'exercice.

## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### RESULTAT D'EXPLOITATION

#### Ventilation du chiffre d'affaires net

| Répartition par secteur d'activité           | Montant              |
|--|----------------------|
| Services de Recrutement & de Formation       | 8 265 769,41         |
| Services Marketing / Publicité               | 4 626 212,70         |
| Refacturation aux filiales de coûts centraux | 10 061 919,71        |
| Produits Divers                              | 30 729,55            |
| <b>TOTAL CA</b>                              | <b>22 984 631,37</b> |

| Répartition par marché géographique | Montant              |
|-------------------------------------|----------------------|
| Chiffre d'Affaires France           | 12 013 925,39        |
| Chiffre d'Affaires Etranger         | 10 970 705,98        |
| <b>TOTAL CA</b>                     | <b>22 984 631,37</b> |

#### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent 1 033 288 € de sous-traitance avec les parties liées.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 27 955 K€, soit une baisse de 5 086 K€ par rapport à l'exercice 2013. Celle-ci s'explique principalement par la baisse de la masse salariale de -2 663 K€

La masse salariale a baissé de 14% sur l'exercice

Le montant des dépenses affectées à la R&D s'élève à 499 167 €.

## Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'établit comme suit :

|                          | Grant Thornton | KPMG     | Total     |
|--------------------------|----------------|----------|-----------|
| <b>Audit Légal</b>       | 60 000 €       | 60 000 € | 120 000 € |
| <b>Autres Diligences</b> | 7 500 €        | -        | 7 500 €   |
| <b>Total</b>             | 67 500 €       | 60 000 € | 127 500 € |

## RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers s'élèvent à **2 869 690 €** et se décomposent ainsi :

|   |           |
|---|-----------|
| • Revenus des créances  | 73 356    |
| • Revenus des prêts concernant les parties liées                    | 44 900    |
| • Reprise de provision pour dépréciation titres Social              | 2 567 324 |
| • Reprise de provision pour dépréc. frais d'acquisition Social/Apna | 104 845   |
| • Reprise de provision pour perte de change                         | 1 487     |
| • Ecart de conversion et gains de change                            | 77 778    |

Les charges financières s'élèvent à **211 971 €** et se décomposent ainsi :

|   |        |
|---|--------|
| • Provision pour dépréciations financière | 30 798 |
| • Intérêts s/financement des créances     | 4 625  |
| • Ecart de conversion et pertes de change | 53 541 |
| • Intérêts divers                         | 3 007  |

## RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels s'élèvent à **164 025 €** et comprennent notamment :

- |  |        |
|--|--------|
| • Ajustement de comptes de tiers         | 70 990 |
| • Reprises d'amortissements dérogatoires | 63 702 |

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **3 237 508 €** et comprennent notamment :

- |  |           |
|--|-----------|
| • Valeur nette comptable des titres Social         | 2 449 276 |
| • Valeur nette comptable des logiciels sortis      | 229 653   |
| • Indemnités de rupture de contrat                 | 195 171   |
| • Dotations aux amortissements dérogatoires        | 95 391    |
| • Indemnités transactionnelles & autres indemnités | 213 712   |

Les éléments exceptionnels sont issus d'événements de nature exceptionnelle, c'est à dire non récurrents et n'entrant pas dans l'exploitation courante de la société.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

En Russie, suite à la décision de notre partenaire Sanoma de se retirer de la région, une modification de la composition du capital de notre filiale russe Viadeo Independent Media LLC (« VIM LLC ») devrait intervenir au cours du premier semestre 2015. Le groupe, qui entend poursuivre les développements en Russie, a signé en date du 3 avril 2015 un Share Purchase Agreement (SPA) portant sur les 50% de notre filiale Viadeo Independent Media BV (« VIM BV ») précédemment détenus par Independent Media Holding BV, dans l'optique de les céder ensuite à un partenaire Russe afin de conserver un ancrage local jugé indispensable à la réussite des opérations dans cette région. Conformément au SPA, les conditions suspensives sont en cours de levée et cette opération sera finalisée courant mai 2015.

Conformément à la demande du Conseil d'administration de la société Viadeo SA, la Société a mandaté la banque dépositaire BNY Mellon et le cabinet d'avocats Jones Day pour lancer un programme ADR (level 1) aux Etats-Unis. L'agrément de la SEC ayant été obtenu le 27 avril 2015, ledit programme effectif est désormais effectif.

**INFORMATION SUR LES RISQUES****Risque de conversion**

La société exerce des activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autre que l'Euro, envers le dollar US principalement

**Risque de liquidité**

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, la société met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque.

**CRÉDIT-BAIL MOBILIER**

|  | Installations<br>Matériel<br>Outillage | Autres         | Total          |
|--|--|----------------|----------------|
| Valeur d'origine                       |  | 314 441        | 314 441        |
| Redevances payées :                    |  |                |                |
| - Cumuls exercices antérieurs          |  | 171 045        | 171 045        |
| - Exercice                             |  | 88 555         | 88 555         |
| <b>Total redevances payées</b>         |  | <b>259 600</b> | <b>259 600</b> |
| Redevances restant à payer :           |  |                |                |
| - à un an au plus                      |  | 61 908         | 61 908         |
| - à plus d'un an et cinq au plus       |  |                |                |
| - à plus de cinq ans                   |  |                |                |
| <b>Total redevances à payer</b>        |  | <b>61 908</b>  | <b>61 908</b>  |
| Valeur résiduelle :                    |  |                |                |
| - à moins d'un an                      |  |                |                |
| - à un an au plus                      |  |                |                |
| - à plus d'un an et cinq au plus       |  | 3 144          | 3 144          |
| - à plus de cinq ans                   |  |                |                |
| <b>Total valeur résiduelle</b>         |  | <b>3 144</b>   | <b>31 44</b>   |
| Montant pris en charge dans l'exercice |  | 88 555         | 88 555         |

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

| Engagements donnés  | Montant        |
|---|----------------|
| Effets escomptés non échus  |                |
| Nantissement de sicav en garantie de caution bail Victoire (SG)       | 452 088        |
| Nantissement du fonds de commerce en garantie de prêt bancaire (HSBC) | 450 000        |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>                                       | <b>902 088</b> |
| Dont concernant :   |                |
| - les dirigeants  |                |
| - les filiales  |                |
| - les participations  |                |
| - les autres entreprises liées  |                |
| Dont engagements assortis de sûretés réelles                          | 902 088        |

Eu égard à la pyramide des âges relative à l'effectif de la société, l'engagement au titre des départs en retraite n'a pas été appréhendé en comptabilité. A titre informatif, son montant aurait été de 158 K€. Il n'y a pas non plus d'engagement en matière de médailles du travail, aucune prime n'étant versée à ce titre.

Dans le cadre de l'emprunt de 450K€ contracté auprès de la banque HSBC, la société Viadeo est soumise à des conventions bancaires. Au 31/12/2014, les éléments de cette clause financière sont remplis.

| Engagements reçus                            | Montant  |
|--|----------|
| Avals, cautions et garanties                 | -        |
| Autres engagements reçus                     | -        |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>               | <b>-</b> |
| Dont concernant :                            |          |
| - les dirigeants                             |          |
| - les filiales                               |          |
| - les participations                         |          |
| - les autres entreprises liées               |          |
| Dont engagements assortis de sûretés réelles |          |



**ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS**

| Accroissements de la dette future d'impôts                                 | Montant        |
|--|----------------|
| ACCROISSEMENTS<br>Provisions règlementées :<br>Amortissements dérogatoires | 716 705        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>716 705</b> |
| Allègements de la dette future d'impôts                                    |                |
| ALLEGEMENTS<br>Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :    | 34 534         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>34 534</b>  |

**IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ**

VIADÉO SA bénéficie du régime de l'intégration fiscale (CGI 223 A) depuis le 1er janvier 2011.

Le périmètre d'intégration fiscale, dont elle est la société mère, comprend Viadeo S.A. et S.A.R.L. SABRI.

La convention d'intégration fiscale est basée sur la méthode dite de neutralité et place chaque société membre du groupe fiscal dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration.

**RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS**

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**EFFECTIF MOYEN**

|                                   | Personnel salarié | Personnel mis à disposition de l'entreprise |
|-----------------------------------|-------------------|---|
| Cadres                            | 168               |   |
| Agents de maîtrise et techniciens | 20                | 2   |
| Employés                          |                   |   |
| Ouvriers                          |                   |   |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>188</b>        | <b>2</b>                                    |

Au 31/12/2014, le volume d'heures correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 8 686,45 heures.

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

| Filiales et participations                             | Capital Social   | Capitaux Propres         | Quote-part du capital détenu en % | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette des titres détenus | Prêts/avances consentis par la Sté et non encore remboursés | C.A. H.T. du dernier exercice clos | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|--|------------------|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|------------------------------------|-----------------------------------|--|
| <b>1. Filiales (détenues à + de 50 %) :</b>            |                  |                          |                                   |                                 |                                 |   |                                    |                                   |  |
| WAYSON   | 0,13<br>USD      | -31 349<br>USD           | 100 %                             | 3 249 175<br>EUR                | 3 249 175<br>EUR                | 24 032 576<br>EUR   | 600 000<br>USD                     | 74 854<br>USD                     | 0<br>EUR   |
| APVO   | 8 653 562<br>USD | -1 542 885<br>USD        | 100 %                             | 6 787 640<br>EUR                | 6 787 640<br>EUR                | 2 165 075<br>EUR  | 19 236 889<br>USD                  | 2 584 070<br>USD                  | 0<br>EUR   |
| VIIDEO LTD   | 1<br>GBP         | 195 759<br>GBP           | 100 %                             | 1<br>EUR                        | 1<br>EUR                        |   | 263 356<br>GBP                     | 12 540<br>GBP                     | 0<br>EUR   |
| SABRI SARL   | 8 000<br>EUR     | 10 320<br>EUR            | 100 %                             | 22 200<br>EUR                   | 22 200<br>EUR                   |   | 429 621<br>EUR                     | 35 246<br>EUR                     | 0<br>EUR   |
| APNA CIRCLE  | 4 200 000<br>INR | 14 109 292<br>INR (2013) | 99.99 %                           | 1 442 843<br>EUR                | 375 646<br>EUR                  |   | 51 897 066<br>INR (2013)           | 3 237 755<br>INR (2013)           | 0<br>EUR   |
| VIIDEO MAROC   | 50 000<br>MAD    | 172 216<br>MAD           | 100 %                             | 4 504<br>EUR                    | 4 504<br>EUR                    |   | 3 978 865<br>MAD                   | 170 104<br>MAD                    | 0<br>EUR   |
| <b>2. Participations (détenues entre 10 et 50 %) :</b> |                  |                          |                                   |                                 |                                 |   |                                    |                                   |  |
| VIIDEO IM BV   | 18 000<br>EUR    | 2 409 595<br>EUR         | 50 %                              | 169 000<br>EUR                  | 169 000<br>EUR                  | 1 196 000<br>EUR  | 1 180<br>EUR                       | (138)<br>EUR                      | 0<br>EUR   |
| CBC  | 1 716 500<br>USD | NS                       | 11 %                              | 245 604<br>EUR                  | 245 604<br>EUR                  | 73 273<br>EUR   | NS                                 | NS                                | 0<br>EUR   |

## 4.3 – Tableau des honoraires des commissaires aux comptes

|   | KPMG                |           |             |             | Grant Thornton      |           |             |             |
|---|---------------------|-----------|-------------|-------------|---------------------|-----------|-------------|-------------|
|   | En milliers d'euros |           | En %        |             | En milliers d'euros |           | En %        |             |
|   | 2014                | 2013      | 2014        | 2013        | 2014                | 2013      | 2014        | 2013        |
| Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :               |                     |           |             |             |                     |           |             |             |
| - Emetteur  | 60                  | 22        | 67%         | 63%         | 60                  | 22        | 100%        | 63%         |
| - Filiales Intégrées Globalement  | 30                  | -         | 33%         | 0%          | -                   | -         | 0%          | 0%          |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes : |                     |           |             |             |                     |           |             |             |
| - Emetteur  |                     | 13        | 0%          | 37%         |                     | 13        | 0%          | 37%         |
| - Filiales Intégrées Globalement  | -                   | -         | 0%          | 0%          | -                   | -         | 0%          | 0%          |
| <b>Total mission légale de contrôleurs légaux des comptes</b>                                 | <b>90</b>           | <b>35</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>60</b>           | <b>35</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |
| Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement :                 |                     |           |             |             |                     |           |             |             |
| - juridique, fiscal, social   | -                   | -         | -           | -           | -                   | -         | -           | -           |
| - autres  | -                   | -         | -           | -           | 8                   | -         | -           | -           |
| <b>Total autres prestations</b>   | <b>-</b>            | <b>-</b>  | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>8</b>            | <b>-</b>  | <b>-</b>    | <b>-</b>    |
| <b>Total</b>  | <b>90</b>           | <b>35</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>68</b>           | <b>35</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

## CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

- COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- **KPMG AUDIT IS**  
représenté par Monsieur Jean-Pierre Valensi  
Immeuble « Le Palatin »  
3 cours du triangle 92939 Paris La Défense Cedex

KPMG AUDIT IS a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2012 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **GRANT THORNTON**  
représenté par Monsieur Vincent Frambourt  
100 rue de Courcelles 75017 Paris

GRANT THORNTON a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2012 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- **KPMG AUDIT ID**  
**représenté par Monsieur Jean-Luc Decornoy**  
Immeuble « Le Palatin »  
3 cours du triangle 92939 Paris La Défense Cedex

KPMG AUDIT ID a été nommé commissaire aux comptes suppléant l'assemblée générale réunie le 29 juin 2012 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE (IGEC)**  
**représenté par Monsieur Vincent Papazian**  
3 rue Léon Jost 75017 Paris

IGEC a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2012 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## 4.4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Viadeo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2014, nous avons considéré que les goodwill, les coûts de développement et les actifs d'impôts différés sont sujets à des estimations comptables significatives effectuées par la Direction. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

- La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les règles et méthodes comptables décrites dans les notes 2.9 et 3 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que les notes 2.9 et 3 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

- La note 2.9 de l'annexe aux états financiers consolidés expose également les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation de ces coûts, et nous nous sommes assurés que les notes 2.9 et 4 de l'annexe aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.
- La note 2.23 de l'annexe aux états financiers consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs d'impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des impôts différés. Nous avons examiné les prévisions de bénéfice imposable justifiant cette comptabilisation, et nous nous sommes assurés que les notes 2.23 et 22 états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2015

KPMG Audit IS

Jean-Pierre Valensi  
Associé

Paris, le 29 avril 2015

Grant Thornton  
Membre de Grant Thornton International

Vincent Frambourt  
Associé

## 4.5 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VIADEO S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels au 31 décembre 2014, nous avons considéré que les frais de développement et les titres de participations sont sujets à des estimations comptables significatives effectuées par la Direction.

Ces estimations, comme l'indique le paragraphe « Recours à des estimations » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, reposent sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.



- Votre société inscrit à l'actif de son bilan des frais de développement d'une plateforme de réseau social professionnel et les évalue conformément à la méthodologie décrite au paragraphe « Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.
- La valeur d'inventaire des titres de participation détenus par votre société et des créances rattachées est déterminée selon les méthodes présentées au paragraphe « Immobilisation financières » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe et selon les hypothèses décrites au paragraphe « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons procédé à l'appréciation du caractère approprié des règles et méthodes comptables utilisées pour lesdites estimations, de la cohérence des données et hypothèses sur lesquelles elles se fondent et du caractère approprié des informations portées dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2015

KPMG Audit IS

Jean-Pierre Valensi  
*Associé*

Paris, le 29 avril 2015

Grant Thornton  
Membre de Grant Thornton International

Vincent Frambourt  
*Associé*

## 4.6 – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014**

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Votre société a consenti à un contrat de garantie autorisé par le conseil d'administration du 1er juillet 2014 suite à l'entrée en bourse de Viadeo SA, entre cette dernière, Jefferies International Limited et la Société Générale en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés, Oddo & Cie, en qualité de co-chef de file, et certains actionnaires de la société Viadeo SA souhaitant céder des actions de la Société dans le cadre de l'offre.

#### Administrateurs concernés :

- Monsieur Dan Serfaty, Président du Conseil d'administration et administrateur de VIADÉO
- Monsieur Thierry Lunati, Administrateur et Directeur général délégué
- la société Idivest Partners : Administrateur
- la société Ventech : Administrateur
- la société Bpifrance Participations : Administrateur

---

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

---

**Conventions et engagements dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Convention avec la société Kadomi**

En application du contrat de prestation de services signé le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et de son avenant du 30 juin 2010, la société Kadomi a facturé à votre société sur l'exercice 2014, pour ses interventions d'assistance dans l'évolution technique et fonctionnelle du site internet www.viadeo.com, un montant de 164 500 € hors taxes et frais de mission, le remboursement de ces derniers correspondant au coût réel engagé et ne présentant pas une importance significative.

**Administrateur concerné :**

Monsieur Thierry LUNATI, Directeur Général Délégué de VIADEO.

**Convention avec la société KDS**

En application du contrat d'assistance technique signé le 15 décembre 2005 et de son avenant du 1<sup>er</sup> août 2010, la société KDS a facturé à votre société au titre de l'exercice 2014 un montant de 164 500 € hors taxes et frais de mission, le remboursement de ces derniers correspondant au coût réel engagé et ne présentant pas une importance significative.

**Administrateur concerné :**

Monsieur Dan SERFATY, Président du Conseil d'administration et administrateur de VIADEO.

**Convention avec la société China Biznetwork**

Votre société a consenti à la société China Biznetwork Corporation en date du 27 octobre 2011 un prêt d'un montant de 75 150 USD portant intérêt à 5% par an. Ce prêt devra être remboursé lors de la liquidation ou de l'introduction en bourse de votre société.

Paris La Défense et Paris, le 29 avril 2015

KPMG Audit IS

Grant Thornton  
*Membre de Grant Thornton International*

Jean-Pierre Valensi  
*Associé*

Vincent Frambourt  
*Associé*